

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024


atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

www.atibt.org

SOMMAIRE

ACRONYMES 4

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIEE AU BOIS ET A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

Éditorial.....	6
Gouvernance de l'ATIBT	8
Conseil d'Administration.....	8
Amélioration des procédures.....	9
Les adhérents de l'ATIBT en 2024	9
Liste des adhérents.....	10
Typologie des adhérents.....	11
Les membres qui nous ont rejoint en 2024.....	12
Représentativité de l'ATIBT dans le secteur du bois tropical	11
Notre équipe	12
Equipe France.....	15
Equipe Belgique.....	16
Equipe République du Congo.....	16
Equipe Cameroun.....	17
Equipe Gabon.....	17
Notre relais en Amérique Latine.....	17
Départs 2024.....	17
Accueil 2025.....	18
Cité du développement durable	20
Visibilité de l'ATIBT et le partage de l'information	20
Les sites web de l'ATIBT.....	20
Les réseaux sociaux.....	22
Les newsletters de l'ATIBT.....	23
Les publications 2024.....	23
2024, Les rendez-vous	24

2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES TECHNIQUES DE L'ASSOCIATION

Le conseil scientifique	28
Les commissions	29
La Commission Marketing & Communication.....	25
La Commission Certification et Règlementation et ses groupes de travail.....	26
La Commission Formation.....	27
La Commission matériaux Bois & Normalisation.....	27
La Commission Forêt & Industrie.....	28
La Commission Carbone & Biodiversité.....	29
La Commission Agroforesterie & Plantations.....	30

3

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

Origine des ressources de l'ATIBT pour l'année 2024	38
À quoi servent vos cotisations ?	39
Situation financière de l'ATIBT fin 2024	40
Quelques chiffres sur la filière dans le bassin du Congo	41
Suivi des données sur la certification dans le bassin du Congo	43
Le marché du bois tropical en 2024	45
Retour sur la filière par pays en 2024	49
République du Congo	42
Gabon - Informations de l'UFIGA	44
République Démocratique du Congo - Informations de la FIB	45
Cameroun	48
Côte d'Ivoire	49

4

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2024

Le marché intérieur du bois légal dans les pays producteurs	50
Appui à la mise en œuvre d'une action par le MINFOF au Cameroun	50
Lancement au Congo du projet "Marché Intérieur du Bois", ou MIB-Congo	51
La préparation à la mise en œuvre du RDUE	51
Évolution du RDUE en 2024 : report, clarifications et préparation des acteurs	51
Actions de l'ATIBT pour accompagner la filière dans la mise en place du RDUE	52
La mise en œuvre des décisions CITES : Appui aux États et au secteur privé en 2024	53
Appui technique des pays d'Afrique centrale dans l'élaboration des ACNP	53
Accompagnement des pays d'Afrique centrale dans la réponse à la consultation de l'Union européenne sur l'inscription de nouvelles essences à la CITES	53
La formation professionnelle	54
L'appui à la certification de gestion durable	55
Projet ASP-Pacte Vert Cameroun, un renfort pour la certification des entreprises	55
FSC : Mise en œuvre de la Motion 23	55
Développements du PAFC en 2024 : une année d'expansion et de consolidation	56
Le soutien au marché du bois tropical certifié	57
Analyses et résultats pour le cycle de vie	57
Thémis (Timber Market Survey)	57
Fair&Precious	58
Le soutien à la recherche	59
Le soutien à l'évolution technologique	60
La recherche de mécanismes de financements innovants	60
Certificats biodiversité OBC : les travaux sont lancés !	60
Lettre ouverte aux Instances Européennes sur le projet de Cadre de Certification pour l'Élimination du Carbone (CRCF)	61
L'appui à la gouvernance forestière et à l'implication du secteur privé dans le dialogue sectoriel	62
Suite et fin projet Appui Secteur Privé (ASP) Congo	62
Le maintien de l'équilibre des essences forestières dans les Unités Forestières d'Aménagement - UFA-Reforest	63

LES GRANDES RENCONTRES DE L'ATIBT EN 2024 UNE ANNÉE DE VISIBILITÉ INTERNATIONALE

Le 6^{ème} Think Tank de l'ATIBT – Une double réflexion pour l'avenir de la filière forêt-bois tropicale, Nogent, 24-25 mars 2024.	65
Journée 1 : Réaffirmer la place de la filière dans les débats internationaux	65
Journée 2 : Explorer la finance innovante comme levier de durabilité	65
Conférence APF pour la lutte contre la déforestation importée : l'ATIBT aux côtés des acteurs publics et privés européens – Paris, 4 avril 2024.	66
Une alerte mondiale sur la déforestation	66
Un appel au dialogue et à l'action collective	66
Trois ateliers participatifs pour penser la mise en œuvre du RDUE	66
World of Wood Convention – San Diego, 10 au 12 avril 2024.	67
Un rendez-vous incontournable pour l'industrie bois nord-américaine	67
Renforcement des relations transatlantiques	67
Visibilité internationale de l'ATIBT	67
Perspectives	68
Participation de l'ATIBT au Carrefour International du Bois – Nantes, 28-30 mai 2024.	68
Un stand structuré pour échanger et valoriser nos actions	68
Soutiens institutionnels et partenariats	68
Communication et visibilité	69
1^{ère} Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR1) – Brazzaville, 2 au 5 juillet 2024.	69
Les grands enjeux abordés lors de la CIAR1	70
Messages institutionnels et feuille de route politique	71
Recommandations de la conférence (synthèse Paul Bertaux – FRMi)	71
Participation de l'ATIBT à la 27^e session du Comité pour les plantes- Genève 8 et 9 juillet 2024.	71
Atelier de renforcement de capacité sur le bois de rose Douala, du 2 au 6 septembre 2024.	72
Forum mondial sur le bois légal et durable - GLSTF 2024 Macao, 11 et 12 septembre 2024.	73
Sous-forum ATIBT : Commerce durable, marchés et ressources	74
Durabilité, réglementation et certification	75
Technologies innovantes et bois reconstitués	75
Participation de l'ATIBT à la réunion du Timber Development UK (TDUK) Londres, 25 septembre 2024.	75
Forum ATIBT 2024 – Anvers, 3 & 4 octobre	76
RDUE : une réglementation au cœur des débats	77
Commerce des essences et renforcement des capacités CITES	77
Préparation de la COP CITES 2025	78
Financement innovant et projets carbone	78
Convention avec la COMIFAC et préparation aux COP	78
Conférence internationale sur la préservation des forêts – Paris, 7 octobre 2024.	80
Gestion durable et certification au cœur des débats	80
Vers des marchés publics plus exemplaires	80
Une mobilisation continue jusqu'à la COP 30	80

Conférence Internationale sur les bois feuillus – Vienne, 7 & 8 novembre 2024	81
Visites industrielles et ouverture économique	81
Durabilité, EUDR et certification	82
Perspectives	82

6

2025, D'AUTRES DÉFIS BIEN RÉELS POUR L'AVENIR

L'accompagnement des réglementations CITES et RDUE	82
Perspectives 2025 CITES	82
Perspectives 2025 RDUE	83
L'ATIBT renforcera ses liens avec le secteur forestier latino-américain	83
Renforcement des activités de plaidoyer et lobbying	84
Perspectives 2025	84
Structuration de notre action de plaidoyer	84
Renforcement de notre légitimité scientifique	84
Promotion d'un narratif positif sur le bois tropical durable	84
Vers une organisation plus agile et proactive	85
Nos projets en perspectives	85
ADEFAC 2 Faisant suite au projet ADEFAC (Appui au Développement de la Formation Continue dans le secteur forêt-bois en Afrique Centrale)	85
Projet G2D2I	85
PASSAD (Programme d'Appui au Secteur forestier pour une Stratégie Adaptée et Durable)	85
CAFI (Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale)	85
TTT	85
Une année de grands rendez-vous 2025	86
World of Wood	86
RACEWOOD	86
CoP20 CITES	86
COP 30	86
AG FSC 2025 : Contribuer à l'évolution du système FSC et à la prise en compte des réalités des forêts tropicales	86
AG PEFC 2025 : un rendez-vous à suivre pour l'expansion PAFC Bassin du Congo	87

ACRONYMES

- ACNP** : Avis de commerce non préjudiciable
- ADEFAC** : Appui au développement de la formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale
- AEIM** : Asociacion Española de Importadores de Madera (Asociation Espagnole des Importateurs de Bois)
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANAFOR** : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
- ATIBT** : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
- ASP** : Appui Secteur Privé
- CAFI** : Central African Forest Initiative
- CBFP-PFBC** : Congo Basin Forest Partnership – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- CEI bois** : The European Confederation of Woodworking Industries
- CEMAC** : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- CEPF** : Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers Privés
- CFT** : Compagnie Forestière De Transformation
- CIB** : Carrefour International du Bois
- CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- CITES** : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora
- COMIFAC** : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
- COP** : Conference of the parties
- CRCF** : Carbon removal certification framework
- CST-AFD** : Comité Scientifique et technique (AFD)
- CTWPDA** : China Timber & Wood Production Distribution Association
- DGENV** : Direction générale pour l'environnement (UE)
- DUE** : Délégation de l'Union Européenne
- EFI** : European Forest Institute
- EOS** : European Organisation for Sawmill Industry
- ETTF** : European Timber Trade Federation
- Eustafor** : European State Forest Association
- EUTR - RBUE** : European Union Timber Regulation - Règlement Bois de l'Union Européenne
- FAO** : Food and Agriculture Organization of the united nation
- FEP - EPF** : Fédération Européenne du Parquet - European Panel Federation
- FFEM** : Fonds Français pour L'environnement Mondial
- FIB** : Fédération des industries du Bois (RDC)
- FLEGT** : Forests Law Enforcement Governance and Trade
- FSC** : Forest Stewardship Council
- GFBC** : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun
- GGSC** : Global Green Supply Chain
- GIZ** : Gesellschaft fur internationale zusammenarbeit
- GNFT** : Groupe National Des Forêts Tropicales
- GTI** : Global Timber Index
- IDH** : Initiative pour le commerce durable
- IFL** : Intact Forest Landscape
- ITTO - OIBT** : International Tropical Timber Organization - Organisation internationale des bois tropicaux
- IUCN** : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature
- KFW** : Kreditanstal für Wiederaufbau
- LCB** : Le Commerce du Bois
- LKTS** : Lesser Known Timber Species
- MEF** : Ministère de l'Economie Forestière (République du Congo)
- MIB** : Marché interieur du Bois
- MINEF** : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
- MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
- MO** : Maitrise d'ouvrage
- MOD** : Maitrise d'ouvrage déléguée
- OBC** : Organisation for Biodiversity Certificate
- OMD** : Organisation Mondiale des Douanes
- ONFI** : Office National Des Forêts International
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PAFC** : Panafrican Forest Certification
- PEFC** : Programme For The Endorsment Of Forest Certification
- PES** : Payments For Environmental Services
- PFBC** : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PPECF** : Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
- RDC** : République Démocratique du Congo
- RESSAC** : Recherche appliqué en écologie et en sciences sociales en appui à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'afrique centrale
- RIFFEAC** : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
- SPIB** : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois
- STTC** : Sustainable Tropical Timber Coalition
- SW4SW** : Sustainable Wood For Sustainable World (FAO)
- TTF** : Timber Trade Federation (UK) – Fédération de la filière bois
- TTT** : Tropical Timber Trade
- SVL** : Système de Vérification de la Légalité
- SFEB** : Société Française des Experts Bois
- UE** : Union Européenne
- UFA** : Unité forestière d'Aménagement
- UFIGA** : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon
- ULG** : Université de Liège
- UNICONGO** : Union des Industriels et Commerçants du Congo
- VVNH** : Vereniging Van Nederlandse Houtondernemingen (Fédération du Bois des Pays Bas)
- WRI** : World Resources Institute

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES



ÉDITORIAL

FRANÇOISE VAN DE VEN - PRÉSIDENTE DE L'ATIBT
BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ATIBT

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2024 de l'ATIBT.

À l'image de la diversité qui nous caractérise, avec nos membres toujours en plus grand nombre, allant des entreprises forestières certifiées aux organisations de la société civile, en passant par les bailleurs de fonds et les experts de la filière, notre engagement demeure inébranlable : œuvrer pour un avenir où les forêts tropicales sont à la fois préservées et exploitées de manière responsable, au bénéfice des générations futures.

L'année 2024 a été pleine de défis, comme nous l'avions anticipé dans notre éditorial il y a 12 mois. La gestion durable des forêts et leur corollaire, l'emploi et la création de valeur dans la filière, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles ont continué d'être au cœur de nos actions. L'ATIBT, fidèle à son rôle d'organisme technique, a poursuivi l'appui au développement de bonnes pratiques pour garantir une exploitation forestière respectueuse des principes de durabilité et de conservation. L'encouragement à l'adoption des certifications FSC et PAFC reste une priorité, tout comme l'animation de notre communauté Fair&Precious, qui illustre l'engagement commun des opérateurs et des entreprises de la transformation.

2025 devra être une année « Fair&Precious » !

La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales a connu une acuité particulière avec la préparation au RDUE (Règlement Européen contre la Déforestation) qui sera une réalité fin 2025. Il en est de même avec la mise en œuvre des inscriptions en annexe 2 de la Cites, actées lors de la COP Cites de 2022 au Panama.

Ces défis majeurs pour notre filière ont nécessité une mobilisation intense de l'ATIBT, en étroite collaboration avec ses membres et les gouvernements des pays producteurs et importateurs, pour élaborer des stratégies de gestion durable et accompagner la mise en conformité.

À l'instar du secteur forêt bois mondial, qui adapte progressivement ses métiers aux aléas climatiques, notre secteur doit faire preuve de résilience et d'adaptation face à ces nouvelles réglementations.

Dans la continuité de ses efforts de 2023, l'ATIBT a poursuivi l'accompagnement des pays producteurs d'Afrique centrale et a apporté son soutien, notamment au Cameroun, à la République du Congo, au Gabon et aussi à la COMIFAC face aux changements. Vous constaterez dans le chapitre « l'année 2024 en un coup d'œil » combien les engagements ont été nombreux et divers, auprès des pays, du PFBC, de la Cites, entre autres. Bien sûr, nous avons été heureux du succès de notre forum d'Anvers.



Soulignons aussi que l'ATIBT a répondu aussi à de nombreuses demandes de renseignement de tout origine, lesquelles ont été formulées par des particuliers ou des professionnels.

Le programme CITES, mis en place début 2023, a permis de rassembler des informations cruciales pour évaluer l'impact du commerce sur les espèces protégées, de sensibiliser les acteurs et de renforcer les capacités de contrôle. Notre participation active aux réunions du comité des plantes de la CITES témoigne de notre engagement constant. Nous ne pouvons que regretter la mise en application laborieuse des contrôles de conformité qui aboutissent trop souvent à un blocage indu de marchandises.

Nous ne devons pas oublier notre rôle auprès des entreprises qui commercialisent le bois tropical sur les marchés, nationaux ou internationaux. L'évolution de l'industrie de la transformation du bois dans le Bassin du Congo, marquée par l'arrêt progressif de l'exportation des grumes et le développement des zones d'économie spéciale (ZES), souligne plus que jamais la nécessité de la formation professionnelle pour maintenir l'emploi dans cette filière essentielle. Aussi, c'est avec beaucoup d'optimisme que nous souhaitons poursuivre notre engagement avec le RIFFEAC pour la formation professionnelle dans le bassin du Congo.

En 2024, notre association a poursuivi l'intensification de ses liens avec les pays d'Amérique Latine, essentiellement avec le Brésil et le Pérou, mais aussi en initiant des actions de terrain auprès des forêts communautaires de la Selva Maya du Guatemala et du Mexique.

Malgré les avancées, les pressions exercées sur les forêts tropicales par l'expansion agricole, l'exploitation minière, l'urbanisation et les acteurs illégaux demeurent des menaces importantes. Les effets du changement climatique, exacerbant les risques d'incendies, nous rappellent l'urgence d'agir. Face à ces enjeux persistants, il est impératif de renforcer notre collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux pour élaborer des solutions efficaces et durables. À l'image de SEFB et autres associations techniques qui prônent le travail en commun et l'échange d'idées, l'ATIBT (notamment au travers des commissions), est convaincue que c'est ensemble que nous pourrons avancer.

L'année 2024 a pu être éprouvante, mais elle a aussi été une année d'engagement et d'adaptation. Forts de nos membres engagés et de nos initiatives, l'ATIBT est résolument tournée vers l'avenir. Ce rapport annuel se veut un témoignage des efforts collectifs et des avancées réalisées. Nous tenons à remercier ici tous nos membres, partenaires et bailleurs qui nous accompagnent dans cette mission essentielle et que nous écoutons avec attention.

Nous remercions particulièrement ceux d'entre nos membres qui animent et participent aux commissions !

Ensemble, avec une vision à long terme et une confiance mutuelle, nous continuerons d'avancer en comptant toujours plus sur l'expertise reconnue de l'ATIBT et de ses partenaires.

GOUVERNANCE DE L'ATIBT

L'ATIBT se compose d'un conseil d'administration, d'une Assemblée Générale et d'un Bureau Exécutif. Les objectifs et la stratégie de l'ATIBT sont décidés par le Conseil d'Administration et approuvés par son Assemblée.

Conseil d'Administration | *Bureau exécutif – Executive bord | ** Membres Etats - States

POSITION	NOM	ORGANISATION		ADRESSE EMAIL	SECTEUR – SITE WEB
Présidente*	VAN DE VEN Françoise (07/06/24)	Individuel	GA	francoise.vandeven@atibt.org	Individuel
Trésorier*	ROUGERON Michel (02/06/23)	PALLISCO	CM	m.rougeron@pallisco-cifm.com	Producteur http://www.pallisco-cifm.com/
Admin*	RIVAIN Stéphane (31/05/22)	OREADE BRECHE	FR	s.rivain@oreade-breche.fr	Bureau d'études http://www.oreade-breche.fr/
Admin*	GRAUERT Ulrich (31/05/22)	INTERHOLCO	CH	ulrich.grauert@interholco.com	Producteur https://www.interholco.com/fr/
Admin*	MOHR Dominik (07/06/24)	CID	FR	dominikmohr@cid-bois.fr	Importateur https://www.cid-bois.fr/accueil/
Admin**	TATY Pierre 26/05/2021	CONGO	CG	pierretaty2@yahoo.com pierretaty2020@gmail.com	Etat http://www.mefdd.cg/
Admin**	WANEYOMBO-BRACHKA Dieudonné Bruno (02/06/23)	REP. CENTRAF-RIQUE	CA	brunobrachka2005@yahoo.fr	Etat +236 7571 1905 / 7208 0358
Admin**	ZOUZOU MAILLY Elvire- Joëlle (02/10/24)	REP. CÔTE D'IVOIRE	CI	elvzouz@yahoo.fr Suppléant M. Ynsa Traoré ynsa.tkld@gmail.com	Etat
Admin	ALELE Peter (OBS-TBC) (02/06/23)	FSC	MEX	p.alele@fsc.org	ONG https://www.fsc.org/en
Admin	ROUGIER Francis (07/06/24)	ROUGIER	FR	francis.rougier.fr	Producteur http://www.rougier.fr
Admin	BRACCIANO Paolo (07/06/24)	REGALIS	AE	pb@regalisinternational.com pb@regalis-dubai.com pb@regalis-asia.com	Importateur https://www.regaliswood.com/contact
Admin	CASSAGNE Bernard (07/06/24)	FRM	FR	bcassagne@frm-france.com	Bureau d'études https://frm-ingenierie.com
Admin	CORA Stefano (02/06/23)	CORA DOMENICO & FIGLI	IT	Stefano.Cora@coralegnami.it	Producteur https://www.coralegnami.it/en/cora-wood-gabon/
Admin	DE BOER André (02/06/23)	ETTF	NL	aideboer50@gmail.com	Association professionnelle https://www.ettf.info/ettf_news
Admin	DE HAAN John (07/06/24)	SOMIVAB-RAIL EUROPE-DUURZAAM	NL BE GA	Dh@duurzaam-hout.com	Producteur – Industriel https://www.rail-europe-solutions.com/groupe http://somivab.com/
Admin	DEMARQUEZ Benoit (02/06/23)	TEREA	FR	b.demarquez@terea.net	Bureau d'études http://terea.net/fr/
Admin	DOUCET Jean Louis (07/06/24)	UNIV. GEMBOUX	BE	jldoucet@uliege.be	Univ. – Centre de Recherche https://www.terra.uliege.be/cms/c_4082846/en/terra-forest-is-life
Admin	GROUDEL Emmanuel (02/06/23)	WALE	FR	emmanuel.groudel@gmail.com	Membre individuel https://www.woodexpert.fr/r%C3%A9%C3%A9rences/
Admin	HETROIT Arnaud (02/06/23)	LCB	FR	direction@lecommercedubois.fr	Association www.lecommercedubois.org
Admin	ISTACE Vincent 26/05/2021	CIB-OLAM	CH	vincent.istace@olamagri.com	Producteur https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/republic-of-congo.html
Admin	JULVE Cecilia (9/12/22)	NATURE+	BE	direction@natureplus.be	ONG / Bureau d'études www.natureplus.be
Admin	KARSENTY Alain (02/06/23)	CIRAD	FR	alain.karsenty@cirad.fr	Univ. – Centre de Recherche www.cirad.fr
Admin	LATHAM Peter (31/05/22)	LATHAM / PEFC	UK	peter.latham@zoho.com	ONG https://pefc.org/
Admin	NTOUTOUME Jean-Marie (07/06/24)	UFIGA	GA	jm.ntoutoume@ufiga.org	Association professionnelle www.ufiga.org
Admin	PFANNKUCH Markus (02/06/23)	CEB – Precious Woods	CH	markus.pfannkuch@preciouswoods.com	Producteur https://www.preciouswoods.com
Admin	DE GROOT Han (02/06/23)	PFF	NL	handegroot@hetnet.nl	Fondation / ONG www.precious-forests.foundation
Admin	WALTER Sven (Obs) (02/06/23)	FAO	IT	Sven.Walter@fao.org	Bailleur – Org. Internationale www.fao.org

Directeur Général de l'Association : Benoit **JOBÉ-DUVAL** (15/03/2016)

AMÉLIORATION DES PROCÉDURES

| PROCESSUS D'ACCRÉDITATION CAFI

L'année 2024 marque une étape clé pour l'ATIBT avec notre entrée dans le processus d'accréditation du **Central African Forest Initiative** (CAFI). Cette accréditation, qui représente un gage de rigueur et de transparence, s'inscrit dans notre démarche continue d'amélioration des pratiques et de conformité aux standards internationaux.

Au cours de l'année, un travail intensif a été mené pour mettre à niveau nos procédures internes afin de répondre aux exigences spécifiques du CAFI et de nos bailleurs.

Ces efforts nous permettent non seulement de renforcer la crédibilité de nos actions mais aussi d'optimiser nos processus internes, avec un impact direct sur la qualité de nos projets.



| SUIVI DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre **procédure SEAH (Situations d'Exclusion, de Harcèlement et d'Abus)**, pour l'année 2024, **aucune alerte ni signalement n'a été enregistré** au sein de l'association. Toutefois, afin de garantir l'efficacité du protocole, **des tests internes ont été réalisés**, confirmant la **fonctionnalité**

des mécanismes d'alerte et de traitement définis dans la procédure.

Ce suivi annuel s'inscrit dans notre engagement à assurer un environnement de travail sain, respectueux et sécurisé pour l'ensemble des membres et collaborateurs de l'ATIBT.

LES ADHÉRENTS DE L'ATIBT | EN 2024

L'arrivée des nouveaux membres est toujours saluée au travers de notre newsletter. L'annuaire des adhérents est disponible sur notre site internet



LISTE DES ADHÉRENTS

MEMBRES HONORAIRES

1998 - M. Dr STOLL (Allemagne)
2001 - M. LANDROT (France)
2006 - M. DELVINGT (Belgique)
2011 - M. CRETI (France)
2012 - M. LOYER (France)
2015 - M. HUNINK (Pays-Bas)
2019 - M. SERRANO (Costa Rica)

BAILLEURS & FINANCEURS

AFD - AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
UNION EUROPÉENNE
FAO - ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
OIBT - ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

ÉTATS

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RÉPUBLIQUE DU CONGO
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PRODUCTEURS

AFRICAN EQUATORIAL HARDWOODS (AEH)
ALPICAM
BONUS HARVEST
CIB - CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS
IFCO
INPROBOIS
INTERHOLCO (IFO)
LIKOUALA TIMBER
MADERACRE
MADERERA BOZOVICH S.A.C.
MIL MADEIRAS PRECIOSAS
MOKABI SA (GROUPE ROUGIER)
NSDA
PALLISCO CIFM
PRECIOUS WOODS GABON - CEB
ROUGIER GABON
SEEF
SEFECCAM
SOMIVAB
STS GUYANA
THANRY CONGO (STC)
TRANCHIVOIRE

METTEURS EN MARCHÉ

ADENTRA
BAILLIE LUMBER
BASSO LEGNAMI

BOUYGUES CONSTRUCTION
CABD - COMPAGNIE ATLANTIQUE DES BOIS ET DÉRIVÉS
CIBM - SAINT-GOBAIN
CID
CORÀ DOMENICO & FIGLI SPA
CROSS TRADE
DENDERWOOD
DUURZAAM HOUT BV
ECOCOA
ETS. PIERRE HENRY & FILS
ETT FINE WOODS
EXOTT
F.JAMMES
FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS
FRITZ OFFERMANN KG
GIESELMANN GMBH & CO KG
GILMOUR & AITKEN
GLOBAL TIMBER
HERMPAC
HUPKES WIJMA B.V.
IMPEXO INTERNATIONAL GMBH
INTERHOLCO AG
JAF GROUP
KEFLICO
LATHAM
LUMBER UNIPRESSOAL LDA
MILLET
MOURAO WOOD UNIPRESSOAL LDA
NHG TIMBER
OLAM GLOBAL AGRI PTE. LTD.
PASQUET MENUISERIES
PELTIER BOIS
PRECIOUS WOODS HOLDING AG
RAIL EUROPE
REGALIS FZCO
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL
SCBT - SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION DES BOIS TROPICAUX
SFM - SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU MAINE
SORIEL S.L.
STOCKMANS WOOD PRODUCTS BVBA - SWP
SYLVACO GROUPE MALVAUX
THE PENROD COMPANY
TIMBER REX
TIMTRADE SRL
TOUBOIS
TRADELINK
VANDECASTEELE HOUTIMPORT
VASTO LEGNO

ENTREPRISES DE SERVICE ET BUREAUX D'ÉTUDES

11FOUNDRY
ADRYADA

AETS Afrique
BFCONSULT
BOCS
BUREAU VERITAS
DUBAI WOODSHOW
ETICWOOD
FORÉZIENNE MFLS
FRM INGÉNIERIE
GLOBAL FOREST ENVIRONMENT CONSULTING (GFEC)
GREEN CONSULTTECH
GSEZ
IED INVEST
JMN CONSULTANT
KINOMÉ
MINKADEV
NATURE +
ONF INTERNATIONAL
ORÉADE-BRÈCHE
PREFERRED BY NATURE
SNCF RÉSEAU
SOLICAZ
STRATEMARK
TEREA
TIMBERID

ASSOCIATIONS & SYNDICATS

AEIM
AIMEX
CSFI
ETTF - EUROPEAN TIMBER TRADE FEDERATION
FEDERLEGNOARREDO - FEDECOMLEGNO
FEDUSTRIA
FEP - FÉDÉRATION EUROPÉENNE DE L'INDUSTRIE DU PARQUET
FIB - FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS DU BOIS
GD HOLZ - GESAMTVERBAND DEUTSCHER HOLZHANDEL E.V.
GFBC - GROUPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS DU CAMEROUN
LCB - LE COMMERCE DU BOIS
SPIB - SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDUSTRIELS DE BOIS
SYNEFOR
TTF - TIMBER TRADE FEDERATION
UFIGA - UNION DES FORESTIERS ET INDUSTRIELS DU BOIS DU GABON
UNICONGO (UNION PATRONALE ET INTERPROFESSIONNELLE DU CONGO)

ONG

FSC® INTERNATIONAL
IUCN - UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA

NATURE
PEFC COUNCIL
PRECIOUS FORESTS FOUNDATION
FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO
PROBOS
RAINFORREST ALLIANCE
WCS - WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY
WORLD FOREST ID
WRI - WORLD RESOURCES INSTITUTE
WWF - WORLD WIDE FUND FOR NATURE

CENTRES DE RECHERCHE & FORMATION

CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ENSTIB - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNOLOGIES ET INDUSTRIES DU BOIS
ÉRAIFT - ÉCOLE REGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTÉGRÉS DES FORÊTS
ESB - ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS RIFFEAC
UNIVERSITÉ DE LIÈGE / GEMBOUX AGRO-BIO TECH

EXPERTS - ADHÉRENTS INDIVIDUELS

ALAIN LEMAIGRE - ALCEBOIS
ANTOINE DE LA ROCHEFORDIERE
BAPTISTE MARQUANT
BENOÎT GOMMET - FRANCE TIMBER
CD CONSEILS
CHRISTIAN MORASSO
EDOARDO GIVONE
EMMANUEL GROUTEL - WALE
FRÉDÉRIC ANQUETIL - A.F BOIS
ISIDORO BLANCHI - FERIMEX
JULIE BERTILLE LANDRY
LACERDA PARTNERS
NICOLAS JAMET
NICOLAS PERTHUISOT
OLIVIER BONNEAU - OBBOIS
OLIVIER DEVILLARD
OLIVIER MEGARD
PIERRE-YVES LE FLECHER
RICHARD FAYS - FAYSWOOD
SOTOMAR
VINCENT PELÉ - EKWATO

| TYPOLOGIE DES ADHÉRENTS

En 2024, l'ATIBT a confirmé son attractivité avec une gestion équilibrée du renouvellement de ses membres. L'association a enregistré **7 départs** et accueilli **7 nouveaux membres**, portant à **165 le nombre de membres cotisants** au 31

décembre. Aux côtés des **9 membres honoraires**, l'ATIBT fédère ainsi une communauté de **174 adhérents**, reflet d'un réseau diversifié et engagé au service de ses missions.

| LES MEMBRES QUI NOUS ONT REJOINT EN 2024



La Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), membre de l'ATIBT en 2024, fédère l'ensemble des acteurs de la filière des instruments de musique en France : fabricants, artisans, restaurateurs, distributeurs, exportateurs, revendeurs, ainsi que cinq associations professionnelles et organisations spécialisées comme Europiano France. Elle représente la profession auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et internationales, promouvant le savoir-faire français et la défense des métiers de la facture instrumentale.



Le groupe IED (Innovation Énergie Développement), membre de l'ATIBT depuis 2024 dans la catégorie Entreprises de service et Bureaux d'études, œuvre depuis plus de 30 ans pour l'accès à une électricité durable en Afrique et en Asie. Sa filiale **IED Invest** conçoit et développe des unités de production électrique décentralisées, autonomes et basées sur les énergies renouvelables, principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, où le groupe est solidement implanté



TERRATIMBER, à nouveau membre individuel de l'ATIBT en 2024, est un grossiste et courtier en produits du bois. Actif à l'échelle mondiale, il soutient l'industrie forestière grâce à un vaste réseau de fournisseurs en Amérique, en Asie, en Afrique et en Europe. TERRATIMBER facilite les expéditions directes entre producteurs et utilisateurs professionnels. Sa mission : promouvoir une sylviculture durable grâce au commerce de produits certifiés et traçables.



Minkadev est un bureau d'études membre de l'ATIBT depuis 2024, implanté au Mexique, en Colombie et en Espagne. L'entreprise est spécialisée dans l'élaboration de stratégies commerciales équitables et durables, avec un intérêt particulier pour les acteurs de la filière bois.

Dans le cadre d'un projet porté par l'ATIBT, Minkadev travaille en étroite collaboration avec les forêts communautaires du sud du Mexique. L'objectif est d'accompagner ces communautés dans la commercialisation de leurs bois, en tenant compte des exigences du Règlement de l'Union Européenne sur la déforestation (RDUE), et ce, sur une période de deux ans.



Timber REX, metteur en marché membre de l'ATIBT depuis 2024, est un acteur reconnu du secteur bois avec plus de 15 ans d'expérience. Spécialisée dans la commercialisation de bois tropicaux sciés et transformés, la société propose à ses clients une large gamme de produits de qualité, adaptés aux besoins des marchés internationaux.

Son réseau de fournisseurs est principalement implanté en Amérique du Sud, avec une forte présence au Brésil, qui constitue son principal pays d'approvisionnement.



Jeanicolau de Lacerda

Membre individuel de l'ATIBT en 2024,

Jeanicolau Simone de Lacerda (JSL) est ingénieur forestier avec **37 ans d'expérience** dans la sylviculture et la gestion durable des entreprises forestières. Il a dirigé des équipes dans les domaines de la cartographie, de la biodiversité, du reboisement, des plans de gestion, et des projets liés au carbone et à la durabilité. Il a occupé des postes de direction chez **Brasil Florestas** et **IBIO**, et a été **expert juridique** en matière foncière et environnementale dans l'État de São Paulo. En tant que **consultant**, il a conseillé des acteurs majeurs comme Vale, TNC Brasil, Votorantim, Total Energies, et des fonds d'investissement. Il est également à l'origine de méthodes de **quantification de la biodiversité**. **Aujourd'hui**, il est **président du conseil d'administration de PEFC Brésil**. **Membre producteur de l'ATIBT en 2024,**



STS est une petite entreprise guyanaise en pleine croissance et partenaire proche de **Gilmour & Aitken** (Écosse). Son équipe de forestiers qualifiés intervient sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la récolte à l'exportation. STS collabore étroitement avec la **Commission forestière de Guyane (GFC)** et un réseau de **producteurs forestiers communautaires**. Grâce à ses certifications **FSC™ Chain of Custody, Controlled Wood** et **FSC™ SLIMF**, elle soutient ces petits producteurs pour promouvoir une gestion forestière responsable et garantir un revenu durable.

REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ATIBT DANS LE SECTEUR DU BOIS TROPICAL

Une enquête auprès des membres de l'Association, lancée début 2025 pour recueillir les avis des membres de l'ATIBT sur l'année 2024, a indiqué que l'ATIBT est perçue comme un acteur central et influent de la filière bois tropical, jouant un rôle clé dans son accompagnement stratégique et opérationnel. Elle se distingue par sa capacité à faire avancer les discussions, à impulser des dynamiques collectives et à porter des projets structurants pour

l'avenir du secteur. Grâce à son action, elle contribue à changer en profondeur l'image de la filière, au côté des ONG en tant que garants de la préservation des forêts. L'ATIBT, avec des moyens limités mais un engagement constant, s'impose comme un véritable catalyseur d'idées, d'initiatives et d'alliances, au service d'une gestion durable et responsable des ressources forestières.

NOTRE ÉQUIPE

A l'ATIBT, nous croyons fermement que la collaboration et l'échange de connaissances sont essentiels à notre succès. Chaque membre de notre équipe apporte une expertise unique, créant ainsi un environnement dynamique où l'innovation peut prospérer. Nos locaux sont conçus pour encourager l'interaction et le partage, renforçant ainsi notre cohésion et notre

capacité à relever les défis ensemble. L'équipe de l'ATIBT est bien plus qu'un groupe de professionnels. Engagée et dédiée à la gestion durable des forêts tropicales et à la promotion du bois certifié, l'association veille ainsi au développement des bonnes pratiques et au développement des populations locales.

Françoise VAN DE VEN, *Présidente de l'ATIBT*



La présidente de l'ATIBT est une experte reconnue du secteur forestier tropical, avec une vaste expérience acquise en Afrique centrale, notamment en RDC et au Gabon. Présidente de l'ATIBT depuis 2022, elle œuvre à promouvoir la durabilité, la légalité et la traçabilité dans le commerce international du bois tropical. Engagée dans les instances internationales, elle relie gouvernance, certification et politique forestière pour renforcer une gestion responsable des forêts et soutenir les acteurs de la filière bois. Elle est également fortement impliquée dans les travaux de la task force CITES.

EQUIPE FRANCE



BENOÎT JOBBÉ-DUVAL

Directeur Général

Responsable de la direction de l'organisation. A l'écoute des membres et des partenaires. Le rôle de Benoit est de piloter les activités et les équipes, d'identifier les meilleurs experts de la filière et d'orienter la stratégie de l'ATIBT tout en respectant les orientations du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif. Son leadership et son expertise garantissent que les actions de l'organisation sont alignées avec les meilleures pratiques en gestion des ressources forestières.



Caroline DUHESME

Directrice Innovation et Stratégie

Experte certification et RDUE reconnue sur la scène internationale, son rôle est essentiel dans le développement de stratégies innovantes qui favorisent la foresterie durable. Caroline contribue à renforcer l'impact de l'ATIBT et à promouvoir des pratiques durables au sein de la filière à travers ses prises de paroles et ses actions de sensibilisation et de formation. De plus, elle anime la commission Certification et réglementation et est à l'origine de la création de la commission Carbone et Biodiversité.



Sandra BLIAULT

Responsable administrative et financière

Spécialiste en finance d'entreprise et en contrôle des risques, son rôle est de superviser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Sandra s'assure de l'établissement des budgets, de la gestion de la trésorerie et de la clôture des comptes, tout en mettant en place des procédures de contrôle interne pour garantir la conformité et l'optimisation des processus. Elle contribue à l'efficacité opérationnelle et à la pérennité de l'organisation.



Maylis BORELLI

Création du poste de Responsable conformité des projets

Experte en gestion de projets, son rôle est de garantir l'intégrité et la transparence des opérations de l'ATIBT. Maylis contribue à la bonne mise en œuvre des projets en appuyant les chefs de projet sur le suivi des indicateurs, la conduite des procédures de passation de marchés et la gestion budgétaire. Elle participe également aux négociations et au montage des projets à venir, ainsi qu'au recrutement de l'équipe ATIBT. Elle s'intéresse aux questions de biodiversité et cherche à les intégrer dans les réflexions et actions portées par l'ATIBT.



Nathalie BOUVILLE

Responsable Communication

Spécialiste des questions de communication, son rôle est crucial pour garantir que nos messages atteignent un public plus large. Nathalie joue également un rôle clé dans l'établissement de relations solides avec nos partenaires, en favorisant un dialogue ouvert et constructif. Grâce à ses efforts, nous améliorons notre visibilité et notre impact. De plus, ses qualités en matière de prise de parole et de modération permettent d'animer nos discussions, créant ainsi un environnement propice à l'échange d'idées et à la collaboration. Elle coordonne la commission Marketing pour l'ATIBT.



Jessica DELEKIAN

Assistante Administrative et financière siège

De formation en gestion administrative, Jessica assure l'harmonisation des initiatives administratives, comptables et événementielles tout en cultivant des relations directes avec les membres. Grâce à ses compétences en gestion d'événements, comme le Forum et le CIB, ainsi qu'en appui au développement du site internet MTT, elle contribue à optimiser notre fonctionnement et à favoriser un environnement propice à l'innovation et à l'échange d'idées.



Elise MAZEYRAC

Coordinatrice siège du projet ADEFAC

Elise assure depuis 2020 la coordination du projet ADEFAC au siège. Forte d'une expérience de près de 15 ans dans la gestion de projet de formation pour le secteur forêt-bois-environnement en Afrique centrale, elle appuie les équipes d'ADEFAC sur les aspects ingénierie de formation et gestion du projet. Elise participe volontiers aux réflexions, montage ou déploiement de toutes les activités et projets intégrant des composantes "formation", notamment à travers l'animation de la commission formation de l'ATIBT.



Paul CUVEILLIER

Réfèrent technique en sciences du bois et responsable logistique numérique

De formation technique, Paul appuie le partage des connaissances en sciences du bois tropical et en gestion de projet. Il assure également la logistique numérique de l'ATIBT, en prenant en charge l'actualisation des sites internet, la production de contenus audiovisuels (montages vidéo, photographie d'événements). Il coordonne aussi la commission Bois&Normalisation pour l'ATIBT.



Elise CAMBIER

Assistante de projet en alternance

Élise Cambier a rejoint l'ATIBT dans le cadre d'une alternance de deux ans. En poursuivant un double diplôme Agro-Paris Tech-Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) en Gestion des forêts, elle travaille sur son mémoire, qui porte sur les pratiques d'aménagement forestier des concessionnaires forestiers asiatiques au Gabon.



Alessandra NEGRI

Coordinatrice des actions de promotion du bois

Spécialiste des flux de bois et de la diligence raisonnée au sein de la LCB, Alessandra soutient l'ATIBT dans le cadre d'un partenariat stratégique entre la LCB et l'ATIBT, notamment à travers les projets Dryades et ASP Cameroun. Son expertise contribue à garantir des pratiques durables et responsables dans la gestion des ressources forestières.

EQUIPE BELGIQUE



Franck MONTHE KAMENI

Chef du Programme CITES

Docteur en génétique et écologie des forêts tropicales (Université libre de Bruxelles), Franck met son expertise au service de la gestion durable des forêts en Afrique centrale. Il pilote le programme CITES au sein de l'ATIBT, avec pour objectif de renforcer les liens entre la science, la gouvernance forestière et les enjeux du commerce international du bois tropical. Il accompagne les autorités et les opérateurs dans la mise en œuvre des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) et des obligations liées à la CITES, contribuant ainsi à la régulation durable des essences forestières.



Philippe Joseph NKENNE TIKENG

Assistant CITES

Philippe est étudiant en Master 2 à Gembloux Agro-Bio Tech. Dans le cadre de son travail de fin d'étude il optimise la méthodologie d'analyse du statut de vulnérabilité des espèces exploitées. En 2024, il a été impliqué dans le projet d'accompagnement des pays du bassin du Congo pour l'élaboration de leurs avis de commerces non préjudiciables (ACNP) des espèces d'arbres commerciales inscrites en Annexe II de la CITES.

— EQUIPE RÉPUBLIQUE DU CONGO —



Alain TIOTSOP
Présidente de l'ATIBT

Ingénieur forestier basé à Brazzaville, Alain coordonne le bureau de l'ATIBT en République du Congo. Il pilote la mise en œuvre des projets stratégiques de l'association dans le pays, tels que ASP Congo, ADEFAC et MIB. Fort d'une solide expérience en cartographie, inventaires forestiers, traitement des données, élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement, audit et certification forestière, gestion des projets, il accompagne les acteurs forestiers congolais vers une gestion durable conforme aux exigences nationales et internationales.



Monique NGOMA
Assistante administrative comptable et logistique du bureau de l'ATIBT à Brazzaville

Monique assure le bon fonctionnement quotidien des opérations, en appui à la gestion financière, administrative et logistique des activités de terrain. Rigoureuse, elle joue un rôle important dans le suivi des procédures internes en République du Congo.



Achille MONKA
Chauffeur

Achille assure les déplacements du personnel lors des missions de terrain à travers le pays et joue un rôle clé dans la logistique quotidienne. Il agit également comme coursier pour les livraisons et démarches administratives locales.



Armand Blaise DIAMVINZA
assistant technique principale du projet MIB Congo

EQUIPE CAMEROUN



Germain YENE
Chef de projet ASP PV

Germain est Ingénieur des Eaux et Forêts, avec plus de 20 ans d'expérience dans la gestion forestière et agro-industrielle en Afrique centrale et de l'Ouest. De 2019 à 2023, il a coordonné le projet PAFC pour le Bassin du Congo. À l'ATIBT, il occupe le poste de chef de projet ASP PACTE VERT au Cameroun, dans le cadre du programme PAMFOR. Il œuvre aujourd'hui à renforcer l'implication du secteur privé forestier dans les dynamiques du Pacte Vert et de la gouvernance durable. Il coordonne aussi les relations avec les partenaires ATIBT sur le terrain au Cameroun.



Yanick NKOULOU
Chef de projet UFA-Reforest

Spécialiste des questions de plantations à l'ATIBT, Yanick assure la coordination de la commission agroforesterie plantation et est le chef de projet UFA-Reforest depuis 2022. Dans ce cadre, il pilote le projet soutenu par l'Union européenne visant à renforcer les pratiques de reboisement dans les Unités Forestières d'Aménagement au Cameroun, contribuant à une gestion forestière plus durable et résiliente. Il coordonne les différentes actions des partenaires du projet.



Hortense ELLA-MENYE BATINDEK
Responsable communication et suivi-évaluation du projet ADEFAC

Depuis avril 2020, Hortense est Assistante Technique à l'ATIBT dans le cadre du projet ADEFAC. Elle est depuis juin 2022 Vice-Présidente de la Cameroon Development Evaluation Association (CaDEA). Ses champs de recherche scientifique : éducation et formation, socialisation et dynamiques de genre au travail.

EQUIPE GABON

Jacqueline LARDIT-VAN DE POL

Coordinatrice Projet ADEFAC – Gabon



Experte en gestion technique et administrative de projet multi acteurs, Jacqueline, basée au Gabon, est depuis avril 2020 la responsable du projet de formation professionnelle ADEFAC (Cameroun, le Gabon, la République du Congo et la République Démocratique du Congo). Jacqueline est aussi responsable de la commission forêt industrie pour l'ATIBT et encadre les réflexions sur les plans d'aménagement de seconde génération avec les membres ATIBT.

NOTRE RELAIS EN AMÉRIQUE LATINE

Jeanicolau Simone de Lacerda

Expert forêt-environnement



Jeanicolau est basé à Sao Paulo et constitue depuis 2024 le relais de l'ATIBT pour le Brésil et le Pérou. Jeanicolau suit particulièrement les questions relatives au RDUE et à la CITES.

DÉPARTS 2024

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT NOS ANCIENS COLLABORATEURS

- **Josépha COACHE,**

Communication et appui coordination projets – chargée de mission RSE
Départ en juin 2024

- **Marion VAQUIN,**

Responsable administrative et financière
départ octobre 2024

- **Donation NZALA,**

Expert Gouvernance forestière auprès du projet ASP Congo
départ juillet 2024

- **Ruth Prudence KOUSSINGOUNINA,**

assistante administrative comptable et logistique du bureau
de l'ATIBT à Brazzaville
départ mars 2024

ACCUEIL 2025

Armand Blaise DIAMVINZA

assistant technique principale du projet MIB Congo



Armand a obtenu le diplôme d'Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts à l'École Nationale des Eaux et Forêts du Cap Estérias (Gabon – Université Omar BONGO). Après huit années dans la fonction publique congolaise à différents postes de direction, il poursuit ses études en France où il obtient un DESS Techniques du Bois (1993) et un DEA en Génie des Systèmes Industriels (1994).

Il a travaillé de longues années dans le secteur privé, notamment chez FORALAC puis AFRIWOOD INDUSTRIE, où il a occupé divers postes de direction dans la transformation et l'exploitation forestière.

CITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



© ATIBT



L'ATIBT a son siège au sein de la [Cité du Développement Durable de Paris](#). La Cité est un pôle unique qui regroupe des organisations représentatives de la diversité des acteurs du développement durable et des transitions écologiques : organismes de recherche, de forma-

tion, bureaux d'étude, fonds de dotation, collectifs de concertation, entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.

Ensemble, ces acteurs et leurs partenaires internationaux œuvrent pour la production et une large diffusion des connaissances sur les défis du développement durable et pour le partage de solutions innovantes.

Face à la nécessité d'initier de nouvelles trajectoires de développement liant territoires d'ici et d'ailleurs, qui questionnent nos modes de vie et d'organisation, les membres de la Cité s'engagent à décroquer leurs expertises et leurs recherches pour faire émerger des collaborations inédites.

La commission agroforesterie et plantation de l'ATIBT associe les membres de la cité. L'ATIBT intervient également au niveau du master de l'Institut d'Etudes du Développement de la Sorbonne (IEDES) implanté dans la cité.

VISIBILITÉ DE L'ATIBT ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

LES SITES WEB DE L'ATIBT

Visibilité de l'ATIBT et le partage de l'information.

Le rappel des sites web existants de l'ATIBT



[atibt.org](#)

La plateforme officielle de l'ATIBT regroupe une source d'informations techniques, scientifiques et réglementaires sur les essences, les pratiques de gestion durable, le commerce international, ainsi que sur les enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la filière. Chaque semaine, l'ATIBT publie sa newsletter et actualise les informations relatives aux événements organisés par l'association.



Fair&Precious.org

Le site Fair&Precious est une initiative portée par l'ATIBT pour promouvoir la gestion durable des forêts tropicales certifiées. À travers ses 10 engagements, le programme Fair&Precious s'adresse au grand public, aux professionnels et aux décideurs. Il met en lumière les engagements des entreprises certifiées, fournit des outils de sensibilisation et propose des contenus pédagogiques pour encourager une consommation responsable du bois tropical.



Timber Trade Portal – en cours d'actualisation – l'ATIBT recherche des financements pour actualiser les fiches pays et intégrer les exigences du RDUE.

My Tropical Timber - en cours d'actualisation – Une refonte complète de ce site a démarré en 2024 et sera accessible courant 2025. Le site MTT www.mytropicaltimber.org a pour objectif principal de promouvoir le développement durable et le commerce responsable au sein de la filière forêt-bois tropicaux. Il vise à :

- Cartographier, pays par pays, les principaux acteurs de la chaîne de valeur des

bois tropicaux : syndicats, producteurs, transformateurs, négociants, importateurs, etc.

- Faciliter le commerce des bois tropicaux en connectant les différents acteurs de la filière entre eux.
- Sensibiliser à l'importance de la gestion durable des forêts tropicales, en mettant en avant les acteurs certifiés.
- Informer le public sur les bois tropicaux certifiés, leurs origines et leurs emplois

Alors que la première version du site ciblait le niveau européen, la nouvelle plateforme rassemblera désormais les acteurs de la filière forêt-bois tropicale à l'échelle internationale.

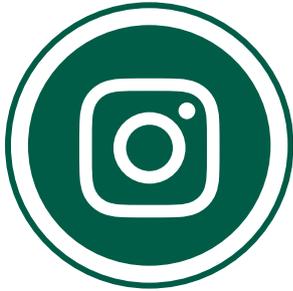


Bois-Congo.org

Lancement en juillet 2024 du site Bois Congo. Dans le cadre du projet Appui au Secteur Privé (ASP) Congo, l'ATIBT a élaboré un site internet dédié à la filière bois Congo. Ce site se positionne comme une plateforme incontournable pour tous les acteurs impliqués dans la gestion, la transformation et le commerce du bois tropical durable congolais.

| LES RÉSEAUX SOCIAUX

LE COMPTE INSTAGRAM



Le programme Fair&Precious dispose d'une page Instagram.

Les chiffres clés

- 4 670 abonnés au 31 décembre 2024
- Comptes touchés en 2024 : 512 596

LES PAGES LINKEDIN



Le nombre d'abonnés et l'audience n'ont cessé de croître sur les deux comptes. La page LinkedIn de l'ATIBT (4 000 abonnés au 31 décembre 2024) et la page Fair&Precious (2180 abonnés au 31 décembre 2024).

Les chiffres clés de la page Fair&Precious :

- 2 180 abonnés au 31 décembre 2024
- 13 420 impressions (audience)
- 264 réactions
- 15,5 % de taux d'engagement

Les chiffres clés de la page ATIBT :

- 4000 abonnés au 31 décembre 2024
- 70 237 impressions (audience)
- 1 761 réactions
- 25,5 % de taux d'engagement

LES NEWSLETTERS DE L'ATIBT



En 2024, 74 newsletters et flash news ont été envoyées. La newsletter hebdomadaire est envoyée chaque vendredi après-midi, complétée en cas d'information urgente par des flash news généralement sur un sujet unique. Ces newsletters et flash news ont ainsi permis de partager largement 173 articles.

Concernant les projets :

- 3 articles ont été dédiés à ASP Cameroun
- 5 articles à UFA Reforest
- 10 articles à ASP Congo
- 12 articles au RDUE
- 15 articles à la CITES
- 2 articles aux projets Thémis et Dryades
- 11 articles sur la formation professionnelle et le projet ADEFAC

LES PUBLICATIONS 2024



En 2024 de nombreux documents ont été publiés sur le site de l'ATIBT :

- [12 nouveaux fascicules](#) portant sur les orientations et recommandations concernant les usages dans le commerce international des bois tropicaux.
- Un nouveau guide intitulé « [Utilisation locale des bois d'Afrique centrale](#) », destiné aux pays producteurs. Ce guide a été réalisé dans le cadre du projet ADEFAC de formation professionnelle, financé par l'AFD. Il fait suite au guide publié en 2017, qui visait l'emploi du bois tropical certifié en Europe.

- Finalisation du [projet EHPVAL](#) (Essences à Haut Potentiel de VALorisation). Dans le cadre de ce projet, l'Université de Liège – Gembloux Agro-Bio-Tech a mobilisé de nombreuses compétences pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises partenaires, en vue de valoriser de nouvelles essences. Le PPECF ainsi que les partenaires industriels, académiques et associatifs sont remerciés par les responsables du projet pour leur investissement.

- Publication des [fiches métiers](#) du projet ADEFAC. À travers ce projet, l'ATIBT valorise la filière bois tropicale en publiant des fiches métiers claires et pédagogiques sur le site internet de l'association.

Toutes ces publications sont disponibles sur le site internet de l'Association, ainsi que tous les autres documents et publications des années précédentes.

2024

LES RENDEZ-VOUS

JANVIER

- **16 janvier** - Commission bois tropicaux LCB
- **18 janvier** - Webinaire sur les impacts du RDUE sur la filière bois américaine
- **19 janvier** - Célébration des 70 ans de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) du Gabon
- **24 janvier** - Webinaire RDUE pour les membres PEFC
- **25 janvier** - Webinaire RDUE de l'ATIBT

FÉVRIER

- **6 – 9 février** - **EUROBOIS** - Le salon du bois, des techniques de transformation et de l'agencement
- **19 février** - Webinaire sur le module réglementation FSC
- **20 février** - Webinaire sur les analyses de risque FSC
- **27 février** - Webinaire PEFC sur le RDUE

MARS

- **6-7 mars** - International Conference on Preserving tropical forests through sustainable management (Kuching, Malaysia)
- **7-8 mars** - World Impact Summit - Bordeaux (France)
- **11-15 mars** - Conférence sur les solutions basées sur la nature - Mosi-Oa-Tunya (Zambie) : Accélérer la gestion durable des forêts en Afrique grâce aux solutions FSC : Marchés et solutions politiques
- **13-15 mars** - Atelier sur la généralisation de la certification au Gabon
- **25 mars** - Think Tank ATIBT 6 : lobbying et finance innovante
- **27 mars** - Webinaire PEFC sur le module de la norme PEFC EUDR DDS

AVRIL

- **4 avril - Conférence :** "Lutte contre la déforestation importée : Les acteurs publics et privés face au nouveau règlement européen pour des produits zéro déforestation"
- **10 avril** - IWPA World of Wood Convention - San Diego
- **24 avril** - Webinaire sur le commerce équitable et la Foresterie Analogue du CST Forêt
- **29 avril au 3 mai** - [Conférence sur la gouvernance et les politiques forestières](#) - WRI

MAI

- **13- 16 mai** - PEFC Week et AG PEFC- Paris
- **17 mai** - Conseil d'Administration
- **24 mai** - 40 ans de la CITES en Belgique - Bruxelles
- **28 - 30 mai** - [l'ATIBT au Carrefour International du Bois](#)
- **29 mai** - Forum affaire France-Gabon - Paris

JUIN

- **3 - 5 juin** - [20e Réunion des Parties du PFBC](#) - Kinshasa (RDC)
- **7 juin** - Assemblée Générale ATIBT
- **12 - 14 juin** - Conférence Africaine sur les éco-matériaux à Libreville
- **14 juin** - Assemblée Générale d'ETTF à Amsterdam
- **14 juin** - AG FEP à Vienne
- **18 juin** - Webinaire RDUE ATIBT / ETIC

JUILLET

- **2 - 5 juillet** - 1^{ère} Conférence sur le Reboisement et l'Afforestation à Brazzaville
- **3 juillet** - FSC Aligned for EUDR
- **8 - 12 juillet** - 27^e session du Comité pour les Plantes de la CITES à Genève
- **22 - 26 juillet** - FAO COFO à Rome

SEPTEMBRE

- **2-6 septembre** - Atelier régional CITES : Renforcement des capacités pour les États de répartition du bois de rose *Pterocarpus erinaceus*
- **11-12 septembre** - Global Legal and Sustainable Timber Forum—GLSTF 2024, Macau
- **11-12 septembre** - Forum mondial 2024 sur le bois de source légale et durable
- **25 septembre** - Réunion membres anglais (LHC / TDUK) à Londres

OCTOBRE

- **2 octobre** - Assemblée Générale de l'ATIBT à Anvers
- **2 octobre** - EUDR Compliance Countdown: How FSC Can Support on October 2nd!
- **3 – 4 octobre** – Forum ATIBT à Anvers
- **7 octobre** – 3^{ème} conférence sur la préservation des forêts, Mairie de Paris
- **16 octobre** - Assemblée générale ETTF à Taormina, Italie avant la « International Softwood Conference »
- **21 octobre** - 1^{er} novembre COP16 biodiversité - Colombie
- **23 octobre - Atelier** : Classification des écosystèmes forestiers et sylvestres et évaluation de leur dégradation dans le cadre de la limitation de la déforestation importée – CST forêt
- **23 octobre** – Webinaire WRI [Bigger and Better in Baku: Scaling Up Climate Finance for Developing Nations](#)
- **29 octobre** – BRMC Forum 2024, Ghana
- **31 octobre** - [FSC Amazon Business Encounter is returning!](#)

NOVEMBRE

- **7 - 8 novembre** - [International Hardwood Conference - Vienne](#)
- **11 - 19 novembre** - [COP 29 à Bakou en Azerbaïdjan](#)
- **16 - 18 novembre** - [COP29 side event: Biodiversity, trade, solidarity and climate change](#)
- **18 novembre** - [COP 29 - Side event - regulation and beyond](#)
- **25 novembre** – [CCMO APV FLEGT, Abidjan](#)
- **28 novembre** - Congrès et AG AIMMP, Luso Portugal
- **28 novembre** - [Cairo Woodshow](#)

DÉCEMBRE

- **1^{er} décembre** - 60^e session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités
- **3 - 5 décembre** – [Conexion Verde, AL Invest, Belem, Brésil](#)
- **5 décembre** – [CA UMB-FFB](#)
- **6 décembre** - Conseil d'Administration de l'ATIBT
- **12 décembre** : Conférence ETIC sur la biodiversité au parlement européen, Bruxelles

A person wearing an orange shirt and a white hard hat is visible in the background, working in a dense, green forest. The person is partially obscured by the foreground foliage. The overall scene is a lush, green environment with many branches and leaves.

2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES TECH- NIQUES DE L'ASSOCIATION

L'ATIBT se doit d'être au plus près des réalités du terrain et des enjeux du secteur. Les actions menées par l'association, principalement au travers des projets, doivent être en adéquation avec les souhaits des membres. C'est ainsi que l'ATIBT compte différents **groupes de travail thématiques**, les commissions de l'ATIBT, qui rassemblent les membres de l'Association qui souhaitent contribuer aux **discussions sur les principaux thèmes auxquels le secteur du bois tropical est confronté**, parfois avec des intervenants extérieurs. Grâce à l'engagement des membres actifs au sein des différentes commissions, l'ATIBT contribue activement aux débats internationaux sur le secteur forestier-bois tropical. Ces efforts collectifs sont essentiels pour maintenir un secteur innovant, respectueux des normes internationales et économiquement viable. Nous saisissons ici l'occasion de remercier les membres qui font vivre nos commissions !

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Espace d'analyse critique et de dialogue technique, le Conseil scientifique de l'ATIBT réunit des chercheurs et experts issus d'institutions du Nord et du Sud. Sa mission est d'assurer la solidité scientifique des positions, outils et projets portés par l'association, en lien avec les grands enjeux de gestion durable des forêts tropicales. Il intervient en soutien aux programmes de l'ATIBT, en apportant un éclairage méthodologique, une veille scientifique et des avis fondés sur les meilleures connaissances disponibles.

En 2024, les membres du Conseil scientifique ont contribué aux échanges sur thématiques importantes pour l'ATIBT :

- Certains ont participé à l'élaboration d'une note conceptuelle sur l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier.
- D'autres ont appuyé la production et la relecture de documents stratégiques liés à la CITES, notamment sur les ACNP et contribué à faire remonter les problématiques techniques rencontrées sur le terrain.
- Beaucoup ont soutenu la participation scientifique de l'ATIBT à la Commission des Plantes de la CITES, en fournis-

sant des éléments d'analyse issus de la recherche et de la pratique forestière.

- Plusieurs membres sont impliqués à l'analyse de la vulnérabilité des essences ligneuses exploitées en Afrique centrale dans le cadre de leur évaluation par l'UICN. Ce travail a permis de mieux comprendre le statut de conservation de certaines espèces commerciales, et d'alimenter les discussions autour de leur inscription éventuelle aux annexes de la CITES.

Défis et perspectives pour 2025 :

- Renforcer l'appui scientifique à la préparation de la CoP20 de la CITES ;
- Finaliser un cadre méthodologique pour l'évaluation des plans d'aménagement en Afrique centrale;
- Consolider les bases scientifiques des évaluations de vulnérabilité des essences forestières dans le cadre de l'UICN ;
- Améliorer la diffusion des résultats scientifiques auprès des opérateurs, décideurs et partenaires techniques.

Contacts :

Président : Jean-Louis Doucet (Université Gembloux Agro-Bio Tech)

Secrétaire : Franck Monthe (franck.monthe@atibt.org), ATIBT.

LES COMMISSIONS

| LA COMMISSION MARKETING & COMMUNICATION

La Commission Marketing & Communication vise à renforcer la visibilité des bois tropicaux durables sur les marchés internationaux. Elle soutient les acteurs de la filière dans leurs efforts de communication, de différenciation commerciale et de conquête de nouveaux débouchés.

Ce qui est abordé concrètement :

- Échanges sur le marché et son environnement
- Tour des activités Marketing
- Des projets en cours
- Présentation des indicateurs (sites internet, Newsletter, Réseaux sociaux)
- Présentation des campagnes de communication
- Discussion sur l'évolution du programme marketing Fair&Precious
- Examen des opportunités et perspectives pour les mois à venir,

Pourquoi y participer ? "Faire bien, c'est une chose. Le faire savoir, c'en est une autre" Les réunions de commission sont l'opportunité pour les membres d'influer sur les décisions relatives aux activités de marketing. Ils apportent leur savoir et expertise pour l'élaboration de campagnes collectives pour défendre les atouts du bois tropical.

Activités suivies en 2024 par cette commission :

- Grands événements (CIB et Forum d'Anvers)
- Nouveau site Internet (bois Congo)
- Suivi de la marque Fair&Precious

Défis et pistes à suivre en 2025 :

En 2025, le temps fort sera l'organisation du Racewood, une nouvelle campagne de visibilité et la relance de Fair&Precious.

Contact : Présidence : A pourvoir
Secrétaire: Nathalie Bouville, ATIBT

| LA COMMISSION CERTIFICATION ET RÉGLEMENTATION ET SES GROUPES DE TRAVAIL



© John Lander - Imagéo

La Commission Certification & Réglementation (et ses sous-groupes) est un espace d'échange stratégique pour accompagner les membres dans leurs démarches de certification et les aider à anticiper les évolutions réglementaires. Elle œuvre à

valoriser les bois tropicaux durables sur les marchés internationaux, en facilitant le dialogue entre entreprises, certificateurs, experts et parties prenantes.

Ce qui est abordé concrètement :

- Suivi des dynamiques de certification dans le bassin du Congo (FSC, PAFC, certification de légalité...)
- Points sur l'évolution des audits, des référentiels et des pratiques de terrain et échange avec les systèmes de certification (FSC et PAFC/PEFC)
- Veille et interprétation des réglementations européennes (RBUE/RDUE, Green Claim, CRCF, etc.) et internationales (CITES, en lien avec la commission forêt-industrie)

- Échanges sur les initiatives connexes : motion FSC 23 sur les IFL, PPECF, projets carbone, Green Claims...
- Présentation des projets de renforcement des capacités et des outils (Tashmetum, toolbox certification...)
- Informations sur l'évolution des acteurs du secteur (organisation de certification, accréditations en cours)
- Positionnement collectif et plaidoyer (RDUE, CITES, certification au Gabon, dialogue IFL...)
- Dialogue technique sur la motion 23 FSC et pilote IFL en République du Congo
- Lancement du portail Tashmetum (boîte à outil de la certification)
- Suivi des évolutions des certifications de légalité, leur adaptation au RDUE
- Engagement dans la révision des standards OLB et du nouveau label « PBN Certification »

Pourquoi y participer ?

“Faire de la certification un outil de gestion, et non une case à cocher”

La Commission permet de partager les difficultés du terrain, de co-construire des réponses adaptées et de mieux anticiper les changements réglementaires. Elle offre aussi un cadre pour faire entendre la voix des entreprises certifiées auprès des systèmes de certification et des institutions.

Ce qui a été lancé en 2024 :

- Suivi et contribution aux discussions sur l'application du RDUE (délais, GPS, systèmes d'information)

Défis et perspectives pour 2025 :

- Anticiper l'entrée en application du RDUE malgré les retards de l'UE
- Consolider la crédibilité des certificats et éviter les dérives opportunistes
- Mener à terme le pilote IFL et proposer des indicateurs locaux adaptés
- Finaliser les révisions normatives (PAFC, FSC, OLB) et accompagner leur mise en œuvre
- Préparer et assister à l'AG FSC en octobre 2025 au Panama.

Contacts :

Président: Nicolas Perthuisot

Secrétaire: Caroline Duhesme, ATIBT

LA COMMISSION FORMATION



© John Lander - Imagéo

La Commission Formation est un réseau d'acteurs professionnels de la filière et/ou de la formation, dont les principaux objectifs sont d'échanger autour des questions d'éducation, de formation, de compétences et de métiers pour la filière forêt-bois tropicaux.

Ce qui est abordé concrètement :

- Les offres et activités de formation des membres de l'ATIBT
- Les besoins en compétences actuels des professionnels et les évolutions à venir
- Les projets en cours ou en construction sur les questions d'éducation ou de formation pour la filière forêt-bois tropicaux
- La visibilité et l'attractivité des métiers de la filière forêt-bois tropicale
- Toute activité qui permet à l'ATIBT de contribuer comme acteur technique et stratégique à l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation pour la filière.

Pourquoi y participer ? La forêt a ses talents, faisons-les pousser.

Ce qui a été lancé en 2024 :

- Échanges autour des formations “classseur bois ATIBT” et du besoin de relance de ces formations ;

Perspectives pour 2025 : reconnaissance par l’ATIBT de formations “classement” déployées en Afrique centrale

et/ou déploiement de formations ATIBT ; communication et valorisation des offres de formation des différents membres de l’ATIBT ; clôture du projet ADEFAC et préparation de la seconde phase du projet.

Contacts :

Président: Arnaud Besserer, ENSTIB

Secrétaire: Elise Mazeyrac, ATIBT

LA COMMISSION MATÉRIAUX BOIS & NORMALISATION



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

L’objectif est de créer un réseau d’experts afin de discuter des évolutions collectives et des stratégies pour établir et répondre aux normes. Le CIRAD apporte un soutien technique à l’ATIBT et à ses membres sur diverses questions liées aux bois tropicaux. Les réunions permettent d’examiner les modifications possibles des documents techniques de l’ATIBT.

Pourquoi y participer ? La présence des membres permet d’identifier les demandes existantes afin d’y répondre ou d’engager des activités sur les sujets concernés. Chaque année, la commission traite des thématiques liées aux analyses scientifiques et techniques, aux propriétés, aux usages, à la durabilité, aux pathologies, à la fabrication ainsi qu’aux réglementations.

En 2024, l’équipe Bois tropicaux du CIRAD est intervenue sur les actions de coopération définies dans la convention de partenariat signée avec l’ATIBT pour l’année en cours :

1. Publication de documents techniques élaborés dans le cadre de la Commission Technique

- * Finalisation des versions françaises et anglaises des 12 fascicules de l’étude Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux).
- * Fiche Synthèse sur les Acajous et les espèces du genre Khaya d’Afrique continentale
- * Rédaction du Guide de performances & d’exigences fonctionnelles des ouvrages en bois tropicaux africains dans projet issu du PPECF (finalisé en Janvier 2025)

2. Autres actions réalisées ou en cours (2024) :

- Participation au webinaire ATIBT / IWPA (International Wood Products Association) : "African lumber, a world of opportunities for the US market".
- Stand ATIBT au Carrefour International du Bois à Nantes
- Forum ATIBT à Anvers : participation à la table ronde *Évolution des plans d'aménagement : de la récolte à la sylviculture et la place des LKTS*
- *Le collage appliqué aux bois massifs : un levier technologique au service des bois tropicaux africains* Valorisation des

LKTS, des co-produits de la chaîne de production-transformation et amélioration des rendements matière : étude en cours (dans le cadre du projet ASP Cameroun)

La première réunion de l'année a eu lieu le 24 mars 2025, et la deuxième se tiendra à la mi-octobre 2025.

Les contacts:

- Président : Emmanuel Groutel, Wale
- Secrétariat : Jean Gérard, Cirad
- Coordination : Paul Cuveillier, ATIBT

| LA COMMISSION FORÊT & INDUSTRIE



Espace stratégique d'échange, la Commission Forêt & Industrie connecte les membres (entreprises forestières, entreprises industrielles, bureaux d'études, associations professionnelles, entreprises importatrices) autour des grandes questions allant de la gestion forestière à l'industrie. Depuis 2024 les Directeurs Forêts des Ministères en charge des forêts dans les pays producteurs ont systématiquement été invités aux réunions de la commission.

Les membres y partagent leurs visions des enjeux clés, un lien direct avec les évolutions réglementaires, des retours terrain concrets et la possibilité de co-construire des outils utiles à tous.

En 2024, la commission s'est réunie deux fois et de nombreuses activités et autres réunions ont eu lieu au sujet de la CITES.

- Chaque réunion faisait le point sur

la CITES : partage de documents, problèmes rencontrés par les administrations et par les entreprises, solutions proposées, agenda des ateliers et réunions CITES ;

- La note conceptuelle pour l'évaluation de mise en œuvre des plans d'aménagement a été approfondie grâce à l'appui d'Elise CAMBIER qui avait rejoint l'ATIBT comme stagiaire. Les parties environnementale et sociale ont été plus développées et une liste de critères à évaluer et de parties prenantes à consulter a été élaborée. Plusieurs pistes de financement d'une telle évaluation ont également été identifiées mais sans résultats concrets pour le moment.

Défis et pistes à suivre en 2025 :

- Mobilisation des pays producteurs pour la tenue de la CoP20 CITES ;
- Échéance du premier plan d'aménagement au Gabon ;
- Financement de l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement en Afrique Centrale.

Contact:

Président : Nicolas BAYOL, FRMi
Secrétariat : Jacqueline LARDIT, ATIBT

| LA COMMISSION CARBONE & BIODIVERSITÉ



© John Lander - Imagéo - Congo - Fair&Precious

La Commission Carbone & Biodiversité (CC&B) constitue un espace stratégique de réflexion, d'intermédiation et d'influence visant à relier les opérateurs forestiers aux opportunités et enjeux liés aux marchés du carbone, à la finance climatique et à la biodiversité. Elle agit comme un trait d'union entre terrain, recherche, finance et politiques internationales, dans le but de faire reconnaître la gestion durable des forêts tropicales comme levier essentiel pour le climat, la biodiversité et le développement local.

Ce qui est abordé concrètement :

- **Veille et information** sur les actualités liées au climat, au carbone, à la biodiversité et aux politiques publiques (COP et autres événements internationaux, initiatives de financement (Country Packages), actualités des standards comme VERRA ou OBC, etc.)
- **Participation aux événements internationaux**, en représentant la filière forêt-bois tropicale dans des forums souvent dominés par les approches technologiques, où les solutions fondées sur la nature sont minoritaires alors qu'essentielles et où la filière est encore trop peu

représentée (COP28 et 29 et prochainement 30 sur le Climat, COP16 à Cali sur la biodiversité).

- **Dialogue avec les acteurs du financement climatique et de la biodiversité :** identification des dispositifs pertinents (REDD+, IFM, ARR, certificats biodiversité, green bonds, fonds publics et privés...), clarification des exigences, partage des retours d'expérience.
- **Soutien à l'émergence de projets pilotes** (ex : crédits biodiversité au Gabon, valorisation d'aires certifiées) et accompagnement des opérateurs forestiers pour construire des projets crédibles, robustes d'un point de vue méthodologique, et finançables.
- **Réflexion sur les normes adaptées au Bassin du Congo**, en particulier pour montrer l'additionnalité des pratiques durables existantes (RIL-C, certification, préservation de la biodiversité).
- **Plaidoyer pour une meilleure représentation du Bassin du Congo** dans les événements internationaux et les dispositifs de financement.

Pourquoi y participer ?

“ Valoriser la gestion forestière durable face aux enjeux climatiques et de biodiversité.”

La Commission permet à ses membres de mieux comprendre un écosystème complexe (finance carbone et biodiversité, standards, contraintes politiques, mécanismes émergents), de faire entendre leur voix sur la scène internationale, et d'accéder aux opportunités économiques associées à la gestion durable. Elle favorise également la coordination entre acteurs privés, publics et société civile.

Ce qui a été lancé en 2024 :

- **Organisation de la session "finance innovante" du Think Tank VI** à Nogent-sur-Marne, réunissant bailleurs publics (CAFI, AFD/FFEM, Green Climate Fund...), investisseurs privés (Livelihoods, aDryada, WWF...) et entreprises forestières. Objectif : éclairer les possibilités de financements alternatifs au produit bois, identifier les freins et construire un agenda commun.
- Participation à la session "Lobbying pour le secteur forêt bois tropical" **du Think Tank VI** à Nogent-sur-Marne avec des retours d'expériences des participations de la commission aux COPs.
- **Participation au forum ATIBT à Anvers, et organisation des sessions dédiées à la finance innovante** pour la filière forêt-bois : Table ronde 3.1 - la gestion durable des forêts comme vecteur de préservation de la biodiversité dans les forêts tropicales du Bassin du Congo et Table ronde 3.2 - Point de situation des Projets Carbone forestiers en Afrique Centrale
- **Organisation d'une réunion de Commission en fin d'année**, pour fournir aux membres un "retour d'expérience" des COP16 biodiversité et COP29 climat.
- **Participation aux COPs :**
 - COP16 Biodiversité à Cali : échanges sur le rôle des populations autochtones, structuration des crédits biodiversité, lancement du Fonds Cali, émergence des "Country Packages" (Gabon, Congo, RDC...). (qui y a participé ?)
 - COP29 Climat à Bakou : échanges sur la réforme de l'Article 6 de l'Accord de Paris, opportunités pour les marchés carbone volontaires/réglementés, méthodologie IFM, importance du rôle du secteur privé forestier.
- **Lancement du groupe "Forêt Tropicale" de l'OBC (Organization for Biodiversity Certificates)** pour structurer l'offre de crédits biodiversité spécifiques aux écosystèmes tropicaux et surtout.
- **Dialogue avec les forestiers** du Bassin du Congo pour mieux identifier les besoins et définir une feuille de route commune. Proposition de projet pilote et réflexion sur les indicateurs d'additionnalité (ex : biodiversité).

Défis et perspectives pour 2025 :

- **Structurer une offre crédible** de projets carbone et biodiversité adaptés au contexte du Bassin du Congo (notamment pour les entreprises certifiées gestion durable).
- **Faire avancer le groupe OBC sur la forêt tropicale**, avec l'identification des pratiques à impact positif sur la biodiversité, et le lancement de projets pilote (Cameroun, Gabon) dans le cadre d'un projet FFEM en cours d'instruction.
- **Appuyer la participation de la filière à la COP30 Climat** au Brésil, en s'y préparant suffisamment tôt et en assurant une communication proactive et organiser des side event sur place.

- **Définir une stratégie d'argumentaire et de narration** ("storytelling") sur les bénéfices multiples de la gestion forestière durable (climat, social, biodiversité), à destination des investisseurs et bailleurs.
- **Encourager une meilleure implication des États africains** pour soutenir les projets issus de la filière durable dans les dispositifs internationaux (fonds, mécanismes, financements).

Contacts :

Présidence : COMIFAC

Secrétariat : Coline Seyller et Pierre Schueller, secrétariat assuré par TEREA

Coordination ATIBT : Caroline Duhesme

LA RECHERCHE DE MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS

Certificats biodiversité OBC : les travaux sont lancés !

En 2024, l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC) a franchi une étape décisive dans la construction d'une approche marché pour les certificats de biodiversité. Cet outil vise à mobiliser des financements privés pour la restauration et la préservation des écosystèmes, en particulier forestiers, tout en assurant la rigueur scientifique et l'impact réel sur la biodiversité. L'ATIBT s'est engagée très tôt dans cette initiative (en 2022), avec la volonté forte de faire reconnaître et valoriser la **gestion durable des forêts tropicales** comme levier clé de contribution à la biodiversité mondiale.

Face aux critiques croissantes sur les mécanismes classiques de **compensation** – accusés de permettre aux entreprises de continuer à dégrader ici en prétendant restaurer ailleurs – l'OBC défend une approche alternative, centrée sur la **contribution volontaire**. Il ne s'agit plus de "compenser une perte", mais de **soutenir activement des pratiques positives pour la biodiversité**, qu'elles soient

forestières, agricoles ou territoriales. Cette vision, partagée par l'ATIBT, place l'action sur le terrain et l'intégrité écologique au cœur du dispositif.

Notre engagement se matérialise à travers la participation active au projet « zone tropicale » de l'OBC, lancé en 2024, dont l'objectif est d'identifier les pratiques de gestion forestière les plus bénéfiques pour la biodiversité dans les forêts d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'ambition est claire : définir une grille d'actions à impact mesurable, accompagner le déploiement de chaînes de valeur autour de projets forestiers pilotes, et renforcer la reconnaissance des démarches de gestion durable dans les politiques internationales de biodiversité.

L'ATIBT y voit une formidable opportunité pour valoriser concrètement les pratiques de gestion durable dans les concessions forestières tropicales, souvent pionnières en matière de certification et de préservation de la biodiversité. À travers l'OBC, ces efforts peuvent être mieux reconnus, soutenus financièrement, et intégrés dans les trajectoires nationales et internationales de contribution aux objectifs de Kunming.

L'année 2024 a aussi marqué une étape politique importante avec la **présence de l'OBC à la COP16** à Cali (Colombie), où l'approche contributive et territoriale de l'OBC a été mise en lumière, notamment lors d'une table ronde aux côtés de l'IAPB (International Advisory Panel on Biodiversity Credits). Cette reconnaissance internationale confirme la pertinence du projet, fondé sur la rigueur scientifique, l'inclusivité et le pragmatisme.

En 2025, l'ATIBT prendra la coordination du groupe de travail « forêts tropicales » de l'OBC, consolidant ainsi son rôle moteur dans les discussions méthodologiques et stratégiques pour le développement des certificats dans ces régions. C'est aussi une manière de défendre une vision contributive, ancrée dans les réalités du terrain, face aux approches parfois trop axées sur la compensation.

En soutenant une approche de **contribution alignée avec les objectifs de Kunming**, l'ATIBT affirme que les forêts tropicales ne doivent pas être vues uniquement comme des puits de carbone ou des sanctuaires à compenser, mais comme des **territoires vivants à soutenir**. Cette dynamique est une réelle opportunité pour nos membres, et un levier concret pour réconcilier économie, climat et biodiversité.

LETTRE OUVERTE AUX INSTANCES EUROPÉENNES SUR LE PROJET DE CADRE DE CERTIFICATION POUR L'ÉLIMINATION DU CARBONE (CRCF)

Le **CRCF** (Carbon Removal Certification Framework), projet de cadre européen pour certifier les suppressions de carbone, accorde une place prépondérante aux **technologies de capture et stockage du carbone**, au détriment des **solutions fondées sur la nature (NBS)**, notamment les **projets forestiers**. Ces derniers sont jugés moins fiables en raison du risque de non-permanence, malgré leurs **cobénéfices environnementaux et sociaux**.

Face à cette orientation, **l'ATIBT**, via sa **commission Carbone & Biodiversité**, a rejoint la **NBS Coalition**, qui rassemble des acteurs engagés dans des projets carbone forestier. Ensemble, ils alertent les autorités européennes sur les risques d'exclusion des projets NBS, en particulier dans les pays du Sud, et appellent à une **reconnaissance équitable** de leur contribution au climat, à la biodiversité et au développement local.

Une **lettre ouverte** et un **mémo dédié aux zones tropicales** ont été transmis à la Commission Européenne et à l'UICN France, tandis qu'un dialogue continu est engagé à Bruxelles. L'ATIBT s'engage ainsi activement pour **défendre la place des forêts dans la régulation carbone européenne**.

Le 6^e Think Tank de l'ATIBT – Une double réflexion pour l'avenir de la filière forêt-bois tropicale, Nogent, 24-25 mars 2024.

Les 25 et 26 mars 2024, l'ATIBT a organisé son sixième Think Tank au Jardin d'Agro-nomie Tropicale à Nogent-sur-Marne, réunissant une trentaine de participants en présentiel et une quarantaine en distanciel chaque jour. Véritable espace de débat et de prospective, cette rencontre a permis d'ouvrir des discussions stratégiques sur deux thématiques majeures : le **lobbying pour une gestion durable des forêts tropicales et la finance innovante au service de la filière**.

Journée 1 : Réaffirmer la place de la filière dans les débats internationaux

La première journée a été consacrée aux enjeux de visibilité politique et médiatique du secteur forêt-bois tropical. Trop souvent marginalisé dans les discussions de haut niveau (COP Climat, CITES, RDUE), ce secteur joue pourtant un rôle crucial dans la lutte contre la déforestation et la préservation de la biodiversité. À travers la session « Le lobbying, cela se passe où ? Les COP ? Les médias ? », la commission Carbone et Biodiversité, représentée par Pierre Schueller et Coline Seyller (Terea), a partagé ses expériences sur les difficultés et les leviers d'action à mobiliser pour améliorer la représentation du Bassin du Congo, encore trop peu visible dans les grands forums internationaux.

Les discussions ont mis en lumière l'écart de présence entre les bassins forestiers tropicaux, avec un Bassin Amazonien surreprésenté face à un Bassin du Congo quasi invisible. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la participation de la filière aux événements internationaux, à travers une meilleure anticipation, une communication accrue et un soutien politique et financier renforcé.

LA COMMISSION AGROFORESTERIE & PLANTATIONS



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

La Commission Agroforesterie et Plantations vise à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires.

Ce qui est abordé concrètement :

- Des réflexions sur des partenariats planteurs/exploitants forestiers afin de donner une opportunité de diversification des revenus, écologiquement acceptable et socialement très positive dans les séries agricoles des concessions forestières ;

- Des réflexions sur des partenariats innovants entre entreprises ;
- Des partages d'expériences acquises par les membres de l'ATIBT ;
- Des réflexions sur des méthodes et techniques innovantes.

Contact :

Président : Eric PENOT (CIRAD)

Secrétariat : Crispin ILUNGA-MULALA
MUSHAGALUSA (Gembloux)

Coordination ATIBT : Yanick Nkoulou

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

3

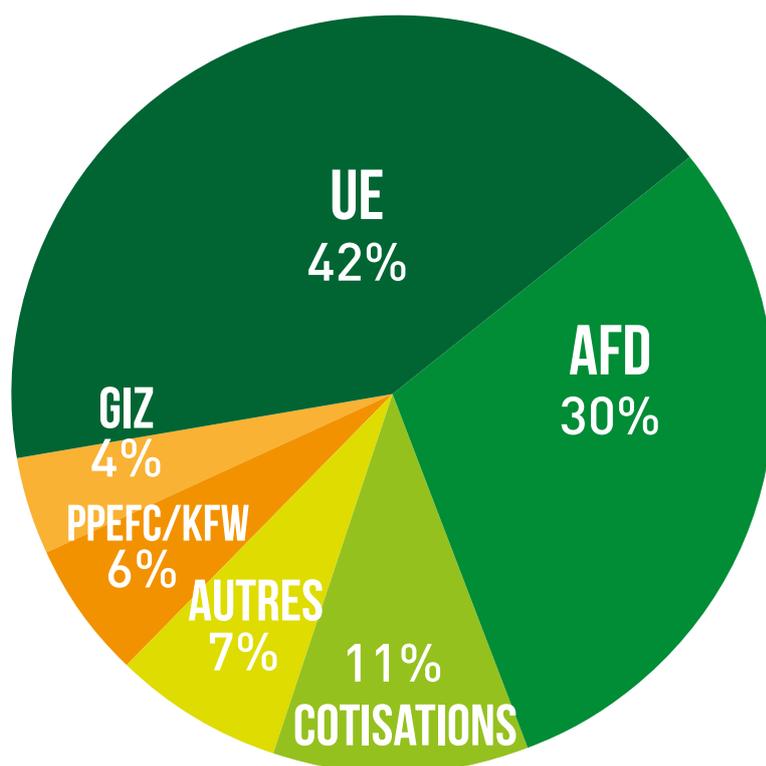


ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT POUR L'ANNÉE 2024

Le budget de l'ATIBT s'établit à 2 542 K€ pour l'année 2024, ce qui représente une augmentation significative de 1 067 K€ par rapport à 2023. Cette hausse comprend une progression de 6 % des cotisations annuelles, qui s'élèvent désormais à 284 K€, témoignant de l'engagement croissant des membres. De plus, des cotisations exceptionnelles ont été apportées pour faciliter l'organisation de deux événements majeurs, à savoir le CIB et le FORUM.

En ce qui concerne les subventions, nous avons atteint un total de 1999 K€. Ce montant est le résultat de l'avancement de plusieurs projets en cours, ce qui nous a permis de solliciter de nouvelles tranches de financement. De plus, le lancement de nouveaux projets, tel que le MIB Congo financé par l'Union Européenne, s'inscrit également dans cette dynamique.

Ressources en K€	2024	2023	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés	284	268	16	6%
Subventions projets	1999	1207	792	66%
Contributions exceptionnelles	259	0	259	-
TOTAL	2542	1475	1067	72%



À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ?

© John Lander - Imagéo



La part des cotisations représente habituellement un cinquième de notre budget, cette proportion est cependant légèrement diluée cette année au profit d'une part de subventions plus conséquente. Les cotisations constituent une source de revenus régulière et stable, ce qui procure une sécurité appréciable à nos partenaires financiers. Grâce au soutien de ses membres, l'ATIBT peut répondre efficacement à ses besoins en fonds de roulement en couvrant une partie de ses dépenses opérationnelles, telles que les loyers, les assurances, les abonnements, ainsi que les honoraires des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Ces contributions sont également essentielles pour financer certains services, notamment la convention signée avec le CIRAD, qui fournit un appui technique sur les thématiques liées à la « technique bois », un des engagements historiques de l'ATIBT envers ses membres.

De plus, les cotisations permettent d'animer les Commissions de l'ATIBT, véritables plateformes de rencontre pour tous les membres, autour de sujets cruciaux tels que la normalisation, la connaissance du bois, la certification, la formation, l'agroforesterie et les plantations, le marketing, l'industrie forestière, ainsi que

les enjeux liés au carbone et à la biodiversité, sans oublier le Conseil Scientifique de l'ATIBT.

Ces cotisations représentent un soutien indispensable pour l'instruction des projets, qui, par la suite, donnent lieu à des actions concrètes sur le terrain ou à des initiatives institutionnelles significatives. Bien que les actions soient souvent financées par des bailleurs, la phase préparatoire, qui peut s'étendre sur plusieurs mois, est entièrement à notre charge. De plus, le cofinancement requis pour certaines actions, pouvant atteindre 15 à 20 %, est également assuré par ces cotisations, tout comme certains plaidoyers spécifiques. Enfin, les cotisations couvrent des sujets récurrents dont l'ATIBT a la responsabilité, tels que la nomenclature des bois tropicaux, la cartographie des projets, le suivi des surfaces certifiées, les newsletters, ainsi que la maintenance des sites internet.

Les cotisations exceptionnelles jouent également un rôle essentiel. Elles permettent de financer des initiatives spécifiques qui peuvent nécessiter des ressources supplémentaires, contribuant ainsi à la visibilité et à l'impact des projets de l'association. Grâce à ces contributions, l'ATIBT est en mesure d'organiser des rencontres, des séminaires et d'autres événements qui encouragent l'échange d'idées et sensibilisent à des thématiques spécifiques. A ce titre, nous tenons à exprimer notre gratitude pour la mobilisation exceptionnelle de cette année, notamment pour le CIB et le FORUM. Ces événements n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos partenaires, et nous les remercions chaleureusement pour leur précieuse contribution.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ATIBT FIN 2024

L'année 2024 a été particulièrement riche en activités, avec de nombreuses missions et une représentation dynamique. Cette intensité d'engagement, tant sur le terrain qu'au sein de nos fonctions support, a été remarquable. Nous sommes ravis de constater que ces efforts collectifs portent leurs fruits. L'ATIBT clôture avec un résultat supérieur à 40K€ une belle performance financière qui lui permet de renforcer ses fonds propres et ainsi sa stabilité financière.



© John Lander - Imagéo

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIÈRE DANS LE BASSIN DU CONGO ET DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo et de la Côte d'Ivoire. Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA	Guinée Equatoriale	Côte d'Ivoire
Forêt et exploitation							
Surface de forêt dense humide	20,3 millions ha ⁽¹⁾ 19,8 millions ha (OFAC 2023)	23,5 millions ha ⁽¹⁾ 23 millions ha (OFAC 2023)	21,9 millions ha ⁽¹⁾ 24 millions ha (OFAC 2020)	126,1 millions ha ⁽¹⁾ 155 millions ha (OFAC 2023)	22,3 millions ha ⁽¹⁾ 22,3 millions ha (OFAC 2022)	2,45 millions ha ⁽¹⁾ 2,45 millions ha (OFAC 2022)	2,97 M ha (MEF 2022)
Surface attribuée à l'exploitation industrielle, hors forêts communales⁽²⁾	9,4 millions ha (OFAC 2023)	19,55 millions ha (OFAC 2022)	14,8 millions ha (OFAC 2020)	15,4 millions ha ⁽²⁾ 14,98 millions ha (OFAC 2022)	3,7 millions ha (OFAC 2022)	0,82 millions ha (OFAC 2022)	1,7 M ha (MEF 2022)
Surfaces certifiées⁽³⁾ totales dont	2,918 millions ha (ATIBT 2025)	4,737 millions ha (ATIBT 2025)	4,598 millions ha (ATIBT 2025)	0,264 million ha (ATIBT 2025)	0 ha (ATIBT 2025)	0 ha (ATIBT 2025)	1,773 millions d'ha (ATIBT 2025)
Gestion durable [FSC FM, PAFC/PEFC] ⁽⁴⁾	0,844 million ha	2,923 millions ha	3,082 millions ha	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Légalité+ [OLB, LS, TLV] ⁽⁴⁾	2,6 millions ha	2,069 millions ha	2,676 millions ha	0,264 millions ha	0 ha	0 ha	1,773 millions d'ha
Nombre d'entreprises titulaires de concessions	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Une vingtaine (dont 6 sont en arrêt d'activité)	Une dizaine	Un dizaine	119 (MEF 2022)
Production formelle de grumes [m ³] ⁽⁵⁾	2,9 millions (2022)	4,037 millions (OFAC 2023)	1,7 millions (2020)	0,25 million (OFAC 2022)	0,64 million (OFAC 2022)	0,09 million (OFAC 2024)	1,4 millions m ³ (MEF 2023)
Dont FSC [m ³]	176 000 (7%)	707 000 (23%)	517 000 (30%)	0	0	0	
Part des 4 premiers producteurs sur la production grumes ⁽⁶⁾	46,6% [13] [part d'exportation 2022]	36% (OFAC 2023)	58% (2018)	81,4% (OFAC 2022)	77% (OFAC 2022)	69% (OFAC 2024)	
Production artisanale informelle estimée (en équivalent grumes) ⁽⁷⁾	2,4 millions	0,3 million	0,3 million	3,4 millions	0,1 million		
Principales essences exploitées par l'industrie	Ayous, Sapelli, Tali, Limba, Okan, Azobé, Iroko, Ilomba, Dabéma, Padouk	Okoumé (Env. 50%), Awoura (4%) Azobé (2%), Okan (2%)	Sapelli, Okoumé, Okan, Tali, Kosipo, Padouk, Wenge, Iroko	Wenge, Afrormosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Ayous, Mukulungu, Iroko, Doussié, Padouk, Tali, Sipo, Nieuuk	Okoume (82%), Padouk, Tali	Acajou, Iroko, Fraké, Framiré, Tiama, Sipo, Sapelli, Azobé
Part des 3 premières essences sur la production ⁽⁸⁾	48,6% (OFAC 2023)	56% (OFAC 2023)	57% (2018)	37% (2020)	66,7% (OFAC 2022)	89,2 (OFAC 2022)	
Essences exploitées artisanalement⁽⁷⁾	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izoombé	Okoumé, Limba (Sud), Sapelli, Sipo (Nord)	Afrormosia, Wenge, Sapelli	Ayous (90%) et Sapelli (10%)		Ayous, Makoré, Niangon, Bété
Exportations de grumes ⁽⁹⁾ en m ³	366 806 (OFAC 2022)	0	325 630 (OFAC 2023)	131 986 (2021)	277 872,92 (OFAC 2022)	56 164 (OFAC 2022)	0 (MEF 2022)
Exportations de grumes vers la Chine ⁽⁹⁾ en m ³	215 408 (OFAC 2022)	890 668,81 Vers l'Asie (OFAC 2023)	298 209 (2023)	41% (Office congolais de Contrôle, 2021)	Un peu moins de 40% (CIFOR, 2021 ⁽¹⁰⁾)		0 (MEF 2022)
Contribution du secteur forêt-bois au PIB ⁽¹¹⁾	4,9% (OFAC 2022)	3,9% (2023)	4,9% (2014)	0,15% (2016)	2,7% (2020)	0,29 (OFAC 2022)	< 1 % (DEIF)
Transformation du bois							
Nombre d'usines de transformation industrielle (1 ^{ère} à 3 ^{ème} transformation) ⁽¹²⁾	227 (2021)	180 (OFAC 2023)	29 (2018)	5 (2018)	5 (2018)		221 (MEF 2022)
Productions (m³)⁽¹³⁾		(OFAC 2023)	(MEF, 2020)	ND	(OFAC 2022)		0,9 M m ³ (MEF 2022)
• de sciages	984 412 (2021)	666 547	320 000		63 427		
• de contreplaqués	121 024 (2017)	1 235 119	7 000		0	698	
• de placages	8 000 (2017)	568 572	15 500		0		
Exportations (m³)⁽¹⁴⁾	OFAC 2022	(OFAC 2023)	(2019)	(2021)	(OFAC 2022)		0,23 M m ³ (MEF 2022)
• de sciages	644 712	666 547	254 838	26 943	33 232		
• de contreplaqués	10 917	1 235 119	ND	0	0		
• de placages	77 406	568 572	25 893	0	0		
Exportations sciages Chine ⁽¹⁵⁾ en m ³	87 613 (2021)	524 700 (2018)	38 600 (2018)	41% (Office congolais de Contrôle, 2021)	Un peu plus de 20% en 2021 (CIFOR, 2021 ⁽¹⁶⁾)		
Transformation artisanale (sciages) ⁽¹⁷⁾	715 000 m ³ (2010)	50 000 m ³ (2010)	Env. 100 000 m ³ (2011)	Env. 1 million m ³ (2014)	33 à 34 000 m ³ consommés par an sur Bangui et près de 5 000 m ³ exportés au Tchad (CIFOR, 2014)		
Autre information	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se concrétiser	ZES de Nkok Plus de 50 UTB Plus d'1 million m ³ grumes transformées/an (2022) ⁽¹⁸⁾	ZES PIC créée à Pointe Noire, une première usine de déroulage d'Eucalyptus installée, discussions en cours sur le mécanisme de partage de production	ZES de Maluku dans laquelle 1 UTB est installé. ZES de Kin Malebo en cours de développement		-	Marché intérieur du bois en fort développement

Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND	-	ND
Données socio-économiques						
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	Environ 15 000 ^[19] (9 000 dans l'exploitation et 6 000 dans l'industrie de transformation)	13 182 emplois dans les industries du bois ^[20]	7 500 (4 250 dans l'exploitation forestière et 3 250 dans l'industrie de transformation)	4 523 ^[21]	8000 en 2010 (CIFOR, 2014) ^[22]	Environ 50.000 emplois directs
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	1000 ^[23]	2 000	9 000 à 15 000 ^[24] mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	1600 emplois réguliers autour de Bangui et 420 sur les marchés urbains (CIFOR, 2014)	
Emplois indirects	150 000	Entre 2 000 et 5 000 ^[14]	500 016	ND	ND	
Associations professionnelles de la filière forêt-bois	<p>GFBC (11 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>SYNEFOR (5 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>FECAPROBOIS (200 PME et artisans)</p> <p>ANCOVA (450 PME et artisans à Yaoundé) Intersyndicale relancé en 2024 avec de l'appui du projet ASP (ATIBT)</p>	<p>UFIGA (15 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>SIAG (6 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>UFIAG (11 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>UAMEES (25 PME et artisans à Libreville)</p> <p>CAMMA (20 PME et artisans à Franceville)</p> <p>KOUMU (18 artisans à Lastoursville et Koulamoutou)</p> <p>L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale</p>	<p>UNICONGO (6 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité)</p> <p>ACM (environ 100 PME et artisans dont 15 en activité)</p> <p>AMC (500 PME et artisans, dont 300 à Pointe Noire)</p> <p>FBET (17 PME et artisans)</p>	<p>FIB (8 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>CEFA (1400 PME et artisans)</p> <p>Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB et l'ACEFA</p>		<p>SPIB - Syndicat Ivoirien des Producteurs de Bois</p> <p>SENBCI - Syndicat des Exportateurs et Négociants en Bois de Côte d'Ivoire</p>
Engagement dans le FLEGT	<p>APV signé en 2010 discussions en cours entre CMR et UE pour mettre fin à l'APV et le remplacer par le partenariat pour les forêts.</p> <p>Déploiement du SIGIF II en cours et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours</p>	<p>APV non signé</p> <p>Système national de traçabilité en cours de déploiement</p> <p>Le Gabon s'est engagé à une obligation de certification pour les entreprises forestières à partir de 2024</p>	<p>APV signé en 2010</p> <p>En cours de préparation à la mise en œuvre</p> <p>Déploiement du SIVL en cours</p>	<p>Négotiation d'APV en arrêt</p>	<p>APV signé le 28 novembre 2011</p> <p>Mise en œuvre au ralenti depuis 2012</p>	<p>2024 : APV signé entre l'UE et la Côte d'Ivoire.</p> <p>2028 : Année objectif pour l'accord entre l'UE et la Côte d'Ivoire régime d'autorisation FLEGT*</p>

[1] FAO, Global Forest Resources Assessment 2020.
[2] Cameroun : MINFOF 2021 ; Gabon : MEFMEPCPAT Sept 2020; RDC : BD FRMi
[3] Les surfaces avec double certification (exemple légalité+ et gestion durable) sont comptées une fois
[4] Les surfaces avec double certification (FSC FM et PAFC/PEFC ou TLV, OLB) sont comptées une fois
[5] Congo : MEF ; Cameroun : MINFOF ; Gabon : Tableau Bord Économie, 2021 ; RDC : MEFDD ; RCA : CDF
[6] Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun, RDC et RCA : OFAC 2023
[7] Divers rapports du CIFOR
[8] OFAC sauf RCA : CDF et RDC : Office Congolais du Contrôle
[9] Cameroun : MINFOF 2021, Gabon et Congo : Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.
[10] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021) : <https://fleg-tpafacility.org/wp-content/uploads/2022/07/Rapport-Etat-du-secteur-foret-bois-en-Republique-Centrafricaine-2021.pdf>

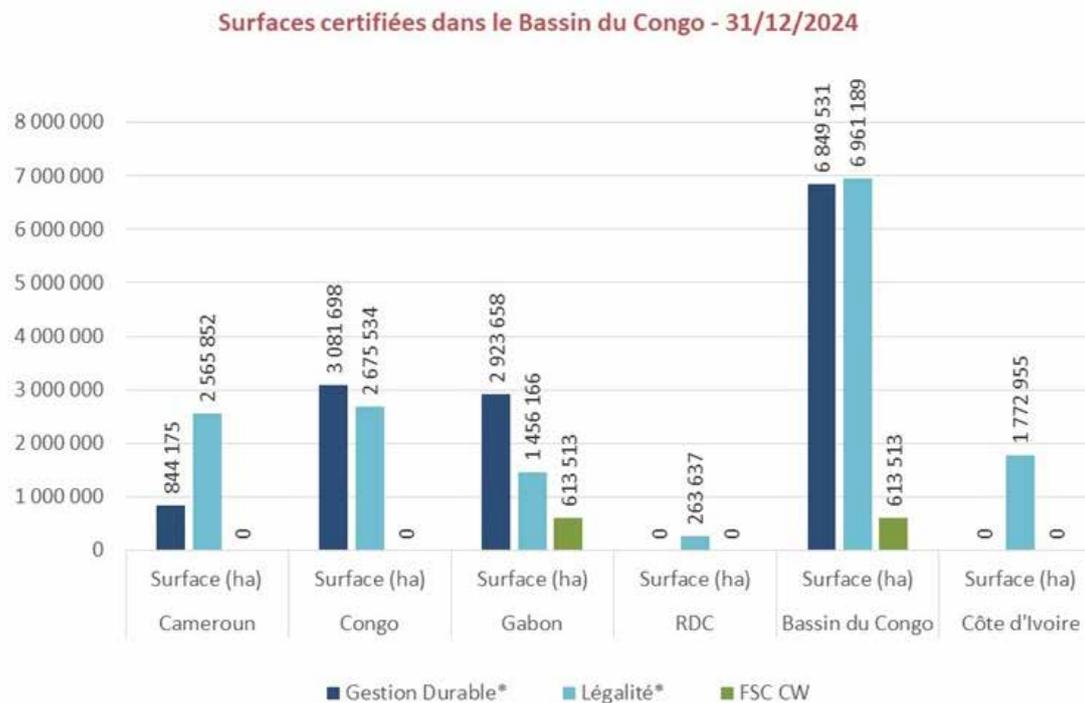
[11] Données OFAC, sauf RCA : CIFOR et al., 2021 (Etat du secteur forêt-bois en RCA)
[12] Données OFAC (MINFOF, Annuaire Stat 2021 pour le Cameroun), pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1^{ère} transformation
[13] Données OFAC
[14] Données OFAC – RCA : CDF
[15] Données CTWPDA 2018
[16] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021)
[17] Divers rapports CIFOR
[18] Rapport d'activité annuel 2022 Tracer Nkok
[19] BAD 2018
[20] Tableau de bord de l'Économie 2019, Ministère de l'Économie et de la Relance
[21] Source : FIB
[22] Le marché domestique du sciage artisanal en RCA (CIFOR, 2014)
[23] CIFOR, 2011
[24] Nguingui et al., 2006

SUIVI DES DONNÉES SUR LA CERTIFICATION DANS LE BASSIN DU CONGO ET EN CÔTE D'IVOIRE

DES SURFACES CERTIFIÉES STABLES EN 2024

Fin 2024, on compte **12 517 120 ha de forêts certifiées** gestion durable¹ (FSC, PAFC/PEFC), légalité (OLB, TLV, LS/PBN certification) et ou autre (FSC CW)¹ dans le **Bassin du Congo**, représentant une surface additionnelle de plus de 1,2 millions d'ha soit une augmentation de 11%.

En **Côte d'Ivoire**, la surface totale certifiée est de **1 772 955 ha**, exclusivement légale (OLB et TLV), avec une progression récente de plus de 50% de cette surface certifiée.



Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo (et en Côte d'Ivoire) en hectare, par type de certification, en 2024

La certification de **gestion durable** dans le Bassin du Congo (FSC et/ou PAFC) est, fin 2024, de **6,85 millions d'ha** en 2024¹, soit une augmentation nette* de 629229 ha en 1 an, soit une hausse de 10%. Plusieurs entreprises ont obtenu de nouveaux certificats de gestion durable : IFO (Congo) déjà certifié FSC, SEEF (Cameroun) et SFIK (Gabon) ont obtenu un certificat PAFC, portant la surface PAFC Bassin du Congo à plus de 2,3 millions d'ha. EGG (Gabon) a obtenu une certification FSC.

Les certifications de légalité (OLB, Legal Source et TLV) dans le Bassin du Congo représentent près de **7 millions d'ha**¹, soit une augmentation nette* de 8% (0,5 millions d'ha) depuis 2023, malgré des suspensions de certificats. Il y a eu deux nouveaux certificats de légalité en 2025 (TTIB en OLB ainsi que la SNBG (GSEZ) et Mokabi (Rougier) selon la certification PBN), ce qui marque un regain de dynamisme pour ces certifications. A noter que système Legal Source de Preferred by Nature à été remplacé par la certification PBN, développé pour répondre entre autres aux exigences du RDUE.

[1] les surface certifiées doublement (ex.FSC FM + PAFC BC ou OLB + TLV) ne sont comptabilisées qu'une seule fois dans le total global, afin d'éviter tout double comptage.

Enfin, notons la présence de 4 certificats FSC Controlled Wood (FSC CW forêt), tous présents au Gabon, que nous ne considérons pas comme autre type de certification.

En termes de répartition par pays, le Gabon et le Congo se partagent à part quasiment égale 6 millions d'ha, tandis que le Cameroun représente 0,8 million d'ha certifiés, ce qui s'explique notamment par une taille moyenne par concession inférieure à ses voisins.

Type de Certification	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat	Surface (ha)	Nb certificat
Gestion durable												
FSC FM	695 096	2	3 081 698	5	2 497 734	8	0	0	6 274 528	15	0	0
PAFC BC	149 079	1	1 159 643	1	1 022 746	3	0	0	2 331 468	5	0	0
Gestion Durable*	844 175	3	3 081 698	6	2 923 658	11	0	0	6 849 531	20	0	0
Certification légalité												
OLB	2 565 852	10	929 561	2	636 593	2	0	0	4 132 006	14	1 129 506	3
LS	0	0	0	0	128 000	1	263 637	1	391 637	2	0	0
TLV	0	0	1 159 643	1	329 930	2	0	0	1 489 573	3	643 449	1
Légalité*	2 565 852	10	2 675 534	3	1 456 166	5	263 637	1	6 961 189	19	1 772 955	4
Autre certification												
FSC CW	0	0	0	0	613 513	4	0	0	613 513	4	0	0
Total global*, **	2 919 240	13	4 597 589	9	4 123 141	20	263 637	1	11 903 607	43	1 772 955	4
<i>Total avec FSC CW</i>	<i>2 919 240</i>	<i>13</i>	<i>4 597 589</i>	<i>9</i>	<i>4 736 654</i>	<i>24</i>	<i>263 637</i>	<i>1</i>	<i>12 517 120</i>	<i>47</i>	<i>1 772 955</i>	<i>4</i>

*Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo (et en Côte d'Ivoire)
en hectare, par type de certification, en 2024*

**à noter qu'une augmentation ou réduction nette prend en compte les nouveaux certificats et les extensions ainsi que les retraits et suspension de certificats.*

Pour rappel, les certifications de gestion forestière durable présentes en Afrique Centrale et de l'Ouest sont les certifications FSC et PAFC Bassin du Congo (reconnu par le PEFC).

Les certifications de légalité sont :

- OLB (Origine et Légalité des bois), proposé par Bureau Veritas ;
- Legal Source : proposé par Preferred by Nature, et remplacé fin 2024 par la nouvelle certification PBN.
- TLV (Timber Legality Verification) proposé par Control Union.

LE MARCHÉ DU BOIS TROPICAL EN 2024

TENDANCES DU MARCHÉ MONDIAL AU LONG DE L'ANNÉE 2024



© John Lander - Imagéo

Les rapports du Global Timber Index (GTI) pour 2024 révèlent une année de reprise progressive au milieu de défis persistants sur le marché des bois tropicaux. Au cours des deux premiers mois de 2024, les indicateurs clés de performance des principaux marchés tels que la Chine ont indiqué une contraction continue, marquée par une faible demande, une réduction de la production et des difficultés opérationnelles persistantes.

À mi-parcours de l'année 2024, un tournant a été atteint, car tous les pays suivis par l'index GTI[1] ont signalé des améliorations - la Thaïlande et l'Indonésie ayant particulièrement stimulé la production, et les commandes à l'exportation, tandis que la récupération de la Chine a été tempérée par la réduction de la demande et l'augmentation des coûts d'expédition. Les performances sont restées relativement faibles dans l'ensemble, mais certaines

tendances positives ont été observées, notamment une augmentation de production en Indonésie, mais par contre un ralentissement des exportations en Malaisie. En août, les marchés indonésien et thaïlandais ont commencé à se stabiliser, bien que la contraction ait persisté dans d'autres régions ; entre-temps, les entreprises ont cherché des produits innovants et de nouveaux canaux de vente dans un contexte de préoccupations monétaires, et les régulateurs africains ont pris des mesures pour améliorer la traçabilité et contrôler l'exploitation forestière.

La fin de l'année 2024 a présenté une tendance globale légèrement positive - le Ghana et la Thaïlande affichant de nettes améliorations.

Cependant, le Gabon a enregistré une baisse continue de la production en 2024, laquelle s'explique par une demande en berne sur certains marchés internationaux depuis le début de l'année 2024, particulièrement en Chine, et une forte augmentation de coupures d'électricité en fin d'année 2024. Des perturbations logistiques depuis plusieurs années, notamment au sujet de transport de grumes, contribuent à fragiliser la situation économique des entreprises forestières et industrielles.

Par ailleurs, les efforts de durabilité ont progressé en Afrique grâce à des initiatives telles que la préparation du Ghana et de la Côte d'Ivoire à l'exportation vers l'UE de bois sous licence FLEGT, mais aussi aux efforts de certaines sociétés forestières d'aller vers la certification, dont les surfaces ont augmenté significativement. Le mois de décembre a été marqué par

une baisse de la production de grumes due à la faiblesse de la demande en général.

Aux USA, en 2024, le marché des bois tropicaux aux États-Unis est marqué par trois évolutions concrètes dont (1) le renforcement de l'application du Lacey Act, les autorités américaines ayant accru les inspections douanières et les enquêtes sur la traçabilité, notamment pour les bois originaires d'Afrique centrale et d'Asie du Sud-Est. Plusieurs cargaisons ont été bloquées au premier semestre 2024, incitant les importateurs à privilégier les filières certifiées ou à documentation robuste. Il y a eu aussi (2) des tensions logistiques persistantes avec des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, notamment dans le golfe de Guinée, cela ayant favorisé une demande accrue

pour les bois tropicaux d'Amérique latine, jugés plus accessibles et (3) la croissance des essences moins connues et certifiées : en réponse à la pression des distributeurs et de certaines chaînes de grande distribution comme Home Depot, on observe un repositionnement des importateurs vers des bois tropicaux certifiés FSC et PAFC, et une ouverture vers des essences secondaires (ex. : tali, garapa). Cela répond à la fois à des enjeux réglementaires et à des critères ESG imposés par les donneurs d'ordres.

Enfin, l'International Wood Products Association (IWPA) a intensifié en 2024 ses activités de lobbying et de formation pour accompagner ses membres face à ces exigences.

SOURCE :

<https://www.itto.int/gti/>
Diverses sources

LE MARCHÉ EUROPÉEN DES BOIS TROPICAUX EN 2024

En 2024, comme en 2023, le marché européen des bois tropicaux a connu une volatilité et une contraction, en particulier au niveau de la consommation et des importations dans les principaux pays utilisateurs. Cette tendance est largement due à la faiblesse du secteur de la construction, à l'incertitude économique et aux pressions réglementaires telles que le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (EUDR). La plupart des pays européens font état d'une baisse des importations et de la consommation de bois tropical, avec quelques légères reprises ou stabilisations attendues en 2025.

Ainsi, les importations européennes de bois tropicaux (comprenant les grumes, le contreplaqué, les sciages et les placages) ont connu une baisse de -10% en termes de valeur monétaire, atteignant un total d'environ 1,7 milliard de dollars à la fin de 2024 (données préliminaires, figure 1). Les importations de grumes tropicales ont connu la plus forte baisse comparative (-55% par rapport à 2023), suivies par les sciages (-12% par rapport à 2023), le contreplaqué (-7% par rapport à 2023) et le placage (-5% par rapport à 2023) (figure 2).

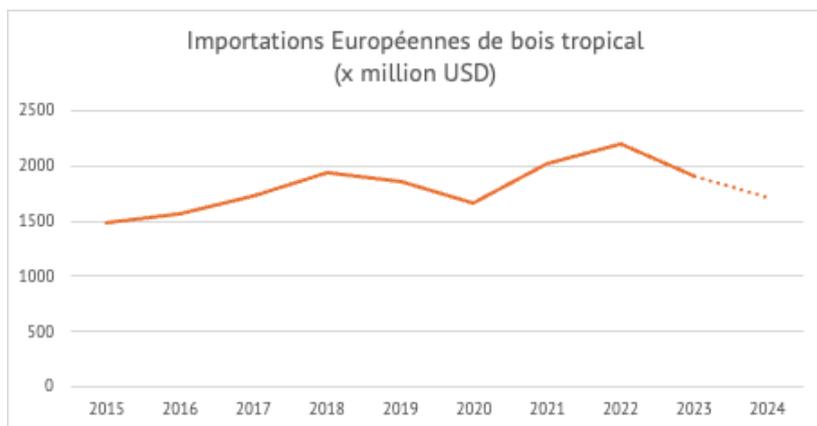


Figure 1. Valeur monétaire (USD)^[2] des importations de bois feuillus tropicaux (grumes, contreplaqués, sciages et placages), agrégées pour tous les pays européens. Les données de 2024 ont été extrapolées en utilisant les données disponibles de janvier 2024 à novembre 2024 (Source : Sustainable Timber Information Exchange, édité par Probos).

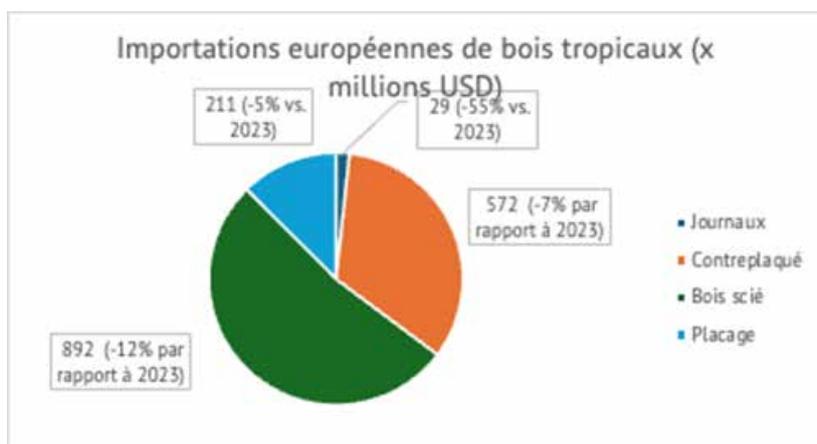


Figure 2. Valeur monétaire (USD)² des importations par groupe de produits, agrégée pour tous les pays européens. Les données de 2024 ont été extrapolées en utilisant les données disponibles de janvier 2024 à novembre 2024 (Source : Sustainable Timber Information Exchange, édité par Probos).

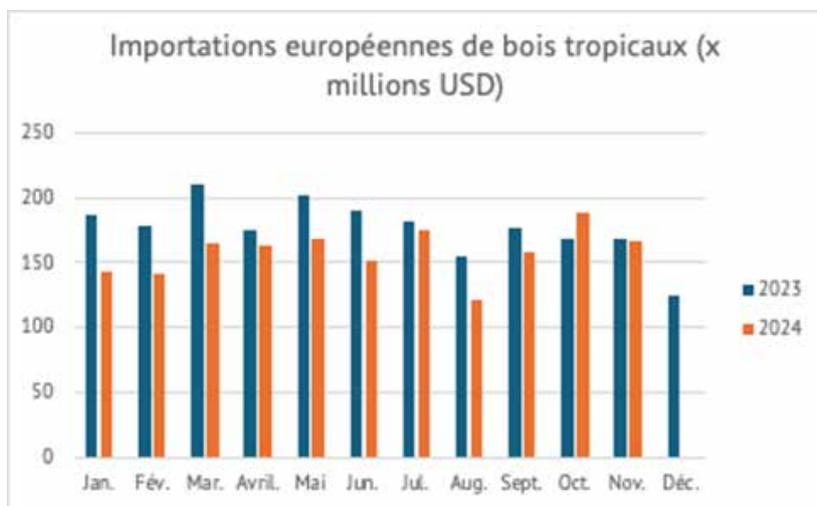


Figure 3. Valeur monétaire (USD)² des importations de bois feuillus tropicaux (grumes, contreplaqués, sciages et placages), agrégées pour tous les pays européens par mois (source : Sustainable Timber Information Exchange).

En Belgique, les importations de grumes de bois feuillus tropicaux ont légèrement diminué de 9 % entre 2023 et 2024 (de 55 000 m³ à 50 000 m³). Les sciages de feuillus tropicaux sont restés relativement élevés, passant de 213 000 m³ à 210 000 m³ (-1%). Néanmoins, la demande diminue en raison de la baisse d'activité dans le secteur de la construction et de l'industrie[]. D'après l'enquête Probos Thémis sur le marché

du bois menée auprès des membres importateurs de la fédération commerciale Fedustria, on observe une légère tendance à l'augmentation de la part des bois tropicaux durables et des contreplaqués tropicaux certifiés (FSC/PEFC). Les derniers chiffres de l'enquête pour 2023 sont d'environ 32 % de bois tropicaux certifiés durables et d'un peu plus de 80 % de contreplaqués tropicaux. La part globale

de bois certifié durable, y compris le bois de résineux, augmente d'année en année et se situe actuellement autour de 72 %.

Aux Pays-Bas, les importations de sciages de feuillus tropicaux ont diminué de 10 % entre 2023 et 2024 (de 172 000 m³ à 155 000 m³). Ces dernières années, plusieurs scieries tropicales ont cessé leurs activités aux Pays-Bas, de sorte que les importations de grumes de bois feuillus tropicaux sont devenues marginales. La consommation de bois feuillus tropicaux a continué à diminuer, reflétant une contraction plus large de l'industrie. Toutefois, le marché néerlandais des bois durs (tropicaux) est optimiste quant à l'évolution du marché à moyen terme. La productivité dans le secteur de la construction se rétablit et affiche une tendance à la hausse. Cela entraîne une augmentation de la demande. L'enquête Probos Thémis sur le marché du bois réalisée auprès des membres importateurs de l'Association néerlandaise du commerce du bois révèle une légère tendance à l'augmentation de la part des bois tropicaux durables et des contreplaqués tropicaux certifiés (FSC/PEFC). Les derniers chiffres de l'enquête pour 2023 sont d'environ 66% pour le bois tropical et d'environ 94% pour le contreplaqué tropical. La part globale de bois certifié durable, y compris le bois de résineux, a légèrement diminué au cours des dernières années et se situe actuellement autour de 89 %. En outre, sur la base de la mesure de marché Probos concernant le bois certifié durable sur l'ensemble du marché néerlandais, environ 70 % du bois tropical était certifié durable en 2023. Une légère augmentation par rapport aux derniers chiffres de 2017.^[3]

En Italie, les importations de grumes de bois feuillus tropicaux ont diminué de 64% entre 2023 et 2024 (de 11 000 m³ à 4 000 m³). Les sciages de feuillus tropicaux ont diminué de 154 000 m³ à 111 000 m³ (-28%). En 2024, le secteur de la construction s'est fortement contracté, ce qui a contribué à la

baisse des importations.^[4]

En Espagne, les importations de grumes de bois feuillus tropicaux ont légèrement augmenté de 1% entre 2023 et 2024 (de 73 000 m³ à 74 000 m³). Les importations de sciages de feuillus tropicaux sont restées stables à 6 000 m³.

En Allemagne, les importations de grumes de bois feuillus tropicaux ont diminué de 40 % entre 2023 et 2024 (de 5 000 m³ à 3 000 m³). Les sciages de feuillus tropicaux ont diminué de 56 000 m³ à 43 000 m³. La demande a été déprimée par les coûts élevés et la faiblesse des ventes à l'étranger. L'EUDR et les conflits mondiaux ont fortement influencé la structure des échanges.

Au Danemark, les importations de grumes de bois feuillus tropicaux ont diminué de 29 % entre 2023 et 2024 (de 7 000 m³ à 5 000 m³). Les sciages de bois tropicaux ont diminué de 48 000 m³ à 39 000 m³ (-19%). La demande de bois feuillus dans l'industrie du meuble et de la cuisine a chuté d'au moins 40 %, principalement en raison des stocks élevés des fabricants et de la baisse de la demande des consommateurs. Parallèlement, la demande de bois feuillus dans l'industrie des fenêtres reste stable. En revanche, la demande de bois feuillus utilisés pour les terrasses, les façades et les projets de construction est modérément stable, avec de légers signes de croissance. Le marché des particuliers et des bricoleurs () a été modéré, mais avec la baisse attendue des taux d'intérêt, on s'attend à une lente reprise. Les derniers chiffres de l'étude Probos Thémis 2023 sur le marché du bois auprès des membres importateurs de l'Association danoise du commerce du bois montrent une part globale de bois durable certifié (FSC/PEFC) de 97%, y compris pour le bois de résineux. Les bois tropicaux certifiés durables se situent à environ 70 % et le contreplaqué tropical à 100 % en 2023.

En Autriche, les volumes sont très faibles. Les importations de grumes de bois feuillus tropicaux et de bois feuillus tropicaux sciés sont restées stables entre 2023 et 2024 (1 000 m³ et 4 000 m³, respectivement).

En France, le marché des bois tropicaux est resté marqué par une conjoncture complexe, entre transition réglementaire, pressions environnementales et évolution de la demande. Comme dans les autres pays, l'entrée en vigueur prochaine du Règlement Européen contre la déforestation importée (RDUE) incite les importateurs à renforcer la traçabilité et la conformité de leurs approvisionnements, ce qui accroît les exigences vis-à-vis des pays producteurs. Certains importateurs ont anticipé l'entrée en vigueur du RDUE en précédant à des achats de bois certifié.

La demande française reste assez faible en comparaison avec les années antérieures, mais stable dans certains segments, notamment la construction et l'aménagement extérieur (terrasses, bardages, menuiserie), où les qualités techniques des bois tropicaux — durabilité naturelle, stabilité — sont particulièrement appréciées. Cependant, la concurrence des bois tempérés et des matériaux alternatifs, souvent perçus comme plus durables ou locaux, influence les arbitrages des prescripteurs. Les opérateurs anticipent

également un renforcement du rôle de la commande publique, qui pourrait devenir un levier pour la valorisation du bois tropical durable.

D'après l'enquête Probos Thémis sur le marché du bois réalisée auprès des membres importateurs de la fédération Le Commerce du Bois, on observe une tendance à la hausse de la part des bois tropicaux et des contreplaqués tropicaux durables certifiés (FSC/PEFC). Les derniers chiffres de l'enquête pour 2023 sont d'environ 40 % pour le bois tropical et de plus de 90 % pour le contreplaqué tropical. La part globale de bois certifié durable, y compris le bois de résineux, augmente d'année en année et avoisine actuellement les 90 %.

Conclusion sur le marché européen

Si le potentiel à long terme du marché européen des bois tropicaux reste prometteur, grâce aux politiques environnementales et à la reprise du secteur de la construction, les perspectives à court terme sont fragiles. L'incertitude réglementaire autour de l'EUDR, associée à la stagnation économique et aux contraintes d'approvisionnement, sont des obstacles majeurs. Les initiatives nationales (telles que les initiatives en faveur de l'économie verte et les campagnes de sensibilisation) pourraient contribuer à stimuler la demande de bois tropicaux certifiés durables.

SOURCE :

<https://ihc2024.at/downloads/presentations/market-report-2024-web.pdf>

<https://www.stix.global/>

Thémis, l'enquête sur le marché du bois

[1] Indonésie, Malaisie, République démocratique du Congo, Gabon, Brésil, Mexique, Chine et Thaïlande.

[2] La valeur monétaire est indiquée afin de maintenir la cohérence des unités entre les différents groupes de produits. Il est donc important de noter que la dynamique des valeurs à l'importation ne peut être attribuée uniquement aux fluctuations de volume, mais aussi aux prix unitaires, par exemple

[3] <https://www.probos.nl/en/publications/reports/284-reports-2025/3813-market-measurement-sustainably-produced-timber-on-the-dutch-market-2023>

[4] <https://www.federlegnoarredo.it/it/associazioni/fedecomlegno/approfondimenti-news>

RETOUR SUR LA FILIÈRE PAR PAYS EN 2024



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Cadre légal et réglementaire

Après plusieurs années de consultations et concertations avec l'ensemble des parties prenantes, une nouvelle loi forestière (loi 33-2020, du 08 juillet 2020 portant code forestier) a été adoptée et promulguée le 08 juillet 2020. Parmi les réformes phares de cette loi, nous pouvons citer : i) Arrêt d'exportation des Grumes, avec exception faite aux espèces de bois durs et lourds dont l'usinage fait appel à une technologie spécifique (article 97) ; ii) Création des forêts communautaires (articles 15 - 21) ; iii) Régime de partage de production (article 104) ; iv) Permis d'exploitation domestique (Articles 139-142). Une note de service portant interdiction d'exportation des bois sous forme de grumes a été prise par madame la ministre de l'Économie Forestière au mois d'août 2023. Un Groupe de Travail Multi-Acteurs (GTMA) chargé d'examiner les projets de textes réglementaires a été mis en place par madame la Ministre de l'Économie Forestière. Toutefois, la lenteur observée dans le processus d'élaboration puis la publication des textes d'application a considérablement limité la mise en œuvre effective de ces réformes.

État d'esprit des entreprises dans la filière bois

Depuis 2014, l'ATIBT accompagne les représentations syndicales et les entreprises forestières en République du Congo à travers divers projets axés sur la gestion

durable des ressources forestières, en lien notamment avec le processus FLEGT. En 2024, cette dynamique a été renforcée grâce à un appui aux échanges intersyndicaux, tout en associant également des entreprises non affiliées, conformément aux objectifs des projets.

Malgré un contexte difficile, les entreprises certifiées ou en voie de certification maintiennent globalement leur engagement envers la gestion durable. Toutefois, plusieurs contraintes freinent leur progression, notamment : i) l'évolution du cadre réglementaire, les retards dans le processus d'élaboration des textes d'application de la loi forestière ; ii) L'interdiction d'exportation des bois sous forme de grumes : en effet, bien qu'annoncée comme une mesure incitative à la transformation locale, cette mesure a eu des effets négatifs sur la liquidité des entreprises et leur capacité d'investissement ; iii) les retards dans la mise en place du SIVL (Système informatisé de vérification de la légalité) : Jusqu'à la fin de l'année 2024, aucun certificat de légalité FLEGT n'avait encore été délivré et les formations sur le module traçabilité n'avaient pas encore démarrées ; Tous ces retards ont contribué à ralentir la conduite de certaines actions prioritaires du projet Appui Secteur Privé (plaidoyer relatif à l'évolution du cadre réglementaire, appui à la conversion des CTI, coaching légalité et traçabilité des entreprises, appui à la révision de la grille de légalité, etc.).

Certaines entreprises expriment des inquiétudes quant à leur capacité à investir durablement, en raison d'un environnement économique peu favorable.

Fiscalité

La fiscalité forestière en République du Congo demeure un point de tension pour les opérateurs. Les entreprises expriment des préoccupations récurrentes sur l'évolution et l'imprévisibilité du système fiscal, souvent perçu comme un frein à la compétitivité et à la formalisation du secteur, à cause de l'augmentation progressive des taxes forestières. À cela s'ajoutent des difficultés d'accès au crédit et un environnement bancaire peu adapté au financement du secteur forestier, en particulier pour les PME.

Marché intérieur du bois (MIB)

Le développement du marché intérieur du bois est désormais reconnu comme un levier stratégique pour la filière. En ce sens, l'ATIBT, en partenariat avec la DUE, a lancé courant second semestre 2024 le projet **ASP-MIB** (Appui Secteur Privé – Marché Intérieur du Bois). Ce projet vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de la filière bois domestique, avec un accent particulier sur le soutien aux petites et moyennes entreprises. Il prévoit notamment le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs du MIB, ainsi que l'amélioration des mécanismes de gestion durable à ce niveau.

CITES et RDUE

Comme dans d'autres pays de la sous-région, les exigences de la CITES et du

Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) restent au cœur des préoccupations des opérateurs forestiers en République du Congo. Ces réglementations conditionnent fortement l'accès aux marchés internationaux et nécessitent des investissements importants en matière de traçabilité, de gestion des données et de conformité légale. Leur application effective demeure complexe, notamment en raison des incertitudes réglementaires et du manque de clarté sur certains processus nationaux.

Programmes d'appui à la filière bois

En 2024, plusieurs initiatives d'appui à la filière bois ont été mises en œuvre ou sont en cours de lancement en République du Congo.

L'ATIBT Congo à travers le projet Appui Secteur Privé (ASP) a poursuivi ses actions d'appui technique aux entreprises forestières, via les fédérations de la filière forêt bois, pour leurs implications dans le processus APV-FLEGT, contribuant ainsi à l'amélioration de la gouvernance forestière (gestion inclusive et transparente des ressources forestières).

En plus du projet **ASP-MIB** cité plus haut, l'ATIBT poursuit ses efforts d'animation et de soutien aux organisations professionnelles (à travers le projet ADEFAC). Ces programmes visent à renforcer la structuration du secteur, améliorer la gestion durable des forêts et faciliter l'accès aux marchés. Toutefois, leur impact reste dépendant de l'engagement politique et institutionnel à faire avancer les réformes nécessaires, notamment au niveau réglementaire.



GABON - INFORMATIONS DE L'UFIGA

Etat d'esprit dans la filière

La filière forêt-bois gabonaise connaît des difficultés aussi bien structurelles que conjoncturelles. L'évolution technologique ainsi que la particularité démographique ont une incidence sur la production, la chaîne de valeur et les habitudes de consommation. Les producteurs doivent, plus qu'avant, proposer des biens de consommation qui mêlent attractivité, compétitivité, accessibilité, rentabilité, efficacité économique, légalité, durabilité, efficacité, etc. Plusieurs facteurs influencent la production. Celle du Gabon aura été impactée par l'effondrement du marché asiatique, une inflation du coût du gasoil industriel, l'attractivité des produits d'ingénierie issus des bois de plantation ou des procédés de valorisation innovants. Dans ce contexte, le travail associatif est essentiel. Deux sociétés importantes sont venues renforcer l'UFIGA, et le syndicat maintient une position essentielle dans le dialogue avec les institutions. Son Délégué Général a le souci de préserver cette dynamique de groupe mais surtout de disposer des meilleures expertises pour affronter la complexité des problématiques nouvelles.

Plusieurs dossiers traités par l'UFIGA ont débouché sur des résultats probants, notamment concernant le carburant industriel dont la structure des prix du mois de juillet 2024. Le traitement du dossier des créances de TVA a abouti à des approvisionnements du compte du RPI uniquement durant le 1^{er} semestre 2024 ; passée cette période, le RPI n'a plus été en mesure de rembourser les créances de TVA estimées aujourd'hui à près de 11 milliards XAF. Au niveau logistique, les multiples plaidoyers des années antérieures, loin d'être l'exclusive des

forestiers, ont eu un écho favorable. Un programme de remise en état des routes a été mis en œuvre récemment par le Gouvernement.

Cadre légal et réglementaire

En 2024, le secteur a réussi à matérialiser les dispositions de l'article 106 du Code Forestier avec la délivrance du 1^{er} décret d'attribution d'une CFAD en République Gabonaise. Le passage en 2^{ème} rotation des UFA et donc des permis est à présent une priorité, encore non aboutie.

Fiscalité

Une partie du tissu économique fragilisée par une TVA sur le matériau bois peu favorable à l'équilibre entre TVA collectée et TVA déductible générant ainsi des créances dont les mécanismes de remboursement sont peu efficaces, au point d'absorber la trésorerie des entreprises voire de les asphyxier. À la TVA s'ajoute les APE sur le contreplaqué exporté en Europe ;

Le remboursement des créances de TVA est donc un sujet extrêmement préoccupant. Cette dette s'accroît un peu plus chaque mois et est devenue une source de grande inquiétude pour les entreprises.

Le marché

Après avoir culminé à 4.3 millions de m³ en 2022, en 2023 et 2024, la production forestière gabonaise est en baisse. La filière forêt-bois au Gabon a rencontré de multiples difficultés au courant de l'année 2024. Son principal marché, le marché de construction en Chine, qui représente 60 à 70% des exportations de bois transformé, s'est effondré et ne s'est pas rétabli. Plusieurs entreprises, notamment dans la ZES de Nkok et à l'intérieur du pays, ont connus des périodes de fermeture temporaire.

CITES et RDUE.

Le secteur vit difficilement les problèmes d'obtention de permis d'importation CITES en Europe, même pour du bois certifié FSC et/ou PEFC/PAFC, et malgré des ACNP et permis d'exports produits par l'administration forestière. Cela a fragilisé encore plus la situation économique des entreprises.

Comme dans d'autres pays, la certification est considérée comme un moyen essentiel pour surmonter la mise en place du RDUE, début 2026.

Programmes d'appui à la filière bois

Trop peu de programmes d'appui à la filière bois gabonaise existent. Au plan structurel, la décision d'interdire l'exportation des grumes au profit du développement d'un tissu industriel local fut probablement une nécessité. Cependant, le diagnostic du fonctionnement de la filière forêt-bois gabonaise révèle de nombreux freins à son dynamisme. On peut notamment énumérer :

- Le déficit en énergie – le principal des entreprises du secteur génère l'énergie utile à l'exécution de leurs activités ;
- L'état du réseau routier national ou du rail dont la vétusté et le manque d'entretien sont un risque pour l'activité en général et impactent considérablement les délais de production, d'évacuation et de commercialisation effective d'autre part ;

- Le nombre d'intervenants administratifs et de procédures administratives rattachés aux activités de la filière impactent le dynamisme économique dans son ensemble et expose les usagers à la subjectivité si l'objectivité n'est pas garantie dans le traitement ;
- Un tissu économique emprunt de soupçon de favoritisme lorsque l'on s'intéresse aux exonérations et autres avantages consentis aux opérateurs des ZIS qui, in fine, commercialisent leurs produits sur les mêmes marchés que ce qui sont à l'extérieur des ZIS ;
- Une filière pas loin d'être en souffrance du fait de l'inadéquation entre potentiel ligneux annuellement valorisable et capacité de transformation installée dans le pays ;
- Des problématiques nouvelles telles que Certification, RDUE, CITES, Carbone, Biodiversité, Services écosystémiques qui ont une incidence financière et modifiant nécessairement le paramétrage de la rentabilité tout comme interroge sur le modèle de foresterie d'avenir ;
- L'insécurité née l'inapplication dans la forme et le fond de la réglementation.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - INFORMATIONS DE LA FIB

Etat d'esprit dans la filière

Le secteur forestier formel en RDC traverse une période très tumultueuse liée surtout à l'attitude de l'actuelle ministre de l'Environnement et Développement Durable qui accorde l'importance à la conservation au détriment de la production des bois d'œuvre. Cette atti-

tude se caractérise par une indifférence et un manque d'attention aux problèmes liés au secteur forestier de production des bois d'œuvre qui, aujourd'hui est confronté aux difficultés et défis de tout genre. Le secteur est aussi victime de manque de leadership à la tête du ministère.

Dans ce contexte, la Fédération des Industriels du Bois qui comptait à sa création, en 2006, 17 membres, n'en compte plus que 7.

Cadre légal et réglementaire

La politique forestière est en cours d'élaboration. Le draft 1 ayant été produit, il faut maintenant entamer la phase de consultation des différentes parties prenantes au niveau national et des provinces.

Pour le secteur forestier, il faut impérativement mettre sur place un cadre de concertation de tous les acteurs (exploitants des produits forestiers, conservateurs, touristes, chasseurs, bio prospection, biodiversité, etc..) en vue d'échanger sur des orientations nouvelles de la politique forestière.

Par ailleurs, le secteur forestier connaît de sérieux problèmes quant au paiement de certaines taxes notamment de la taxe sur l'incitation à la transformation locale du bois, de la taxe de chargement et de déchargement du bois, de la redevance de superficie concédée et de la taxe de superficie sur concession forestière.

Fiscalité

A propos des taxes sur l'incitation à la transformation locale du bois et de chargement et de déchargement du bois, des actions de plaidoyer doivent être envisagées auprès des autorités au niveau provincial à défaut de saisir la justice quant à ce.

Au sujet de la redevance de superficie concédée et de la taxe de superficie sur concession forestière, les sociétés forestières sont exposées à un double paiement, ce qui est contraire à la législation. Quand bien même les actes générateurs de l'une ou l'autre sont différents (exploitation de bois et contrat de concession), les deux portent sur la même assiette à savoir l'hectare. D'où un double paiement.

Les actions de plaidoyer menées jusqu'à présent auprès des autorités compétentes n'ont pas encore abouti, et les entreprises continuent d'en subir les conséquences.

Une clarification et une harmonisation du régime fiscal applicable à la superficie forestière est nécessaire.

Contexte et enjeux

Le secteur de l'exploitation industrielle du bois en RDC est confronté depuis plusieurs années à des litiges récurrents relatifs à la fiscalité de la superficie forestière. En effet, deux cadres juridiques semblent se contredire :

- Le **code forestier** prévoit l'application d'une redevance sur la superficie forestière, sans en attribuer clairement la destination entre le gouvernement central et les provinces.
- La **loi sur la libre administration des provinces** inscrit, quant à elle, la taxe sur la superficie forestière dans les ressources propres des provinces.

En 2018, les ordonnances-lois n°003 et n°004 ont respectivement instauré, pour le compte du pouvoir central, une redevance et, pour le compte des provinces, une taxe sur la superficie forestière. Bien que ces textes différencient les faits générateurs, la pratique montre que la base de calcul commune à ces deux prélèvements entraîne pour les concessionnaires forestiers une situation de double imposition déguisée.

Situation actuelle

Face à la montée des conflits entre les administrations centrale et provinciale notamment avec des entreprises qui se retrouvent à être réclamées par les deux instances, l'administration a, par le biais de la loi des finances de l'exercice 2025, adopté une répartition de paiement de la redevance sur la superficie forestière en trois volets:

- **60%** pour le pouvoir central,
- **25%** pour les provinces,
- **15%** pour les entités décentralisées (du reste sans régie financière).

Toutefois, cette mesure ne fait pas mention de la "**taxe**" sur la superficie forestière, ce qui conduit les provinces à considérer que cette dernière demeure applicable en sus de leur quote-part de 25 % issue de la redevance.

Recommandations du secteur privé forestier

Au vu de la confusion juridique et des conséquences économiques négatives pour le secteur, il est recommandé :

o Harmonisation du cadre juridique

Il est essentiel de procéder à une révision du cadre légal afin d'éliminer l'ambiguïté entre la redevance et la taxe sur la superficie forestière. Une clarification des compétences respectives du pouvoir central et des provinces permettrait d'éviter la double imposition et d'instaurer une sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs du secteur.

o Concertation et dialogue

Organiser une table ronde réunissant les représentants des administrations centrale et provinciale, ainsi que les acteurs du secteur forestier, afin de discuter des modalités de fiscalité à appliquer et d'identifier des solutions adaptées aux réalités économiques et opérationnelles du secteur.

o Impact économique et compétitivité

La persistance d'un double mécanisme fiscal impacte négativement la compétitivité ducteur et freine les investissements dans un domaine essentiel pour le développement économique et la gestion durable des ressources forestières.

o Demande d'intervention gouvernementale

Le secteur privé sollicite l'intervention du Chef du Gouvernement pour qu'une révision urgente de la réglementation permette d'harmoniser le traitement fiscal de la superficie forestière. Une telle mesure contribuerait à rétablir la confiance des investisseurs et à garantir une exploitation responsable et économiquement viable des ressources forestières.

Le marché

Le marché export du bois tropical présente toujours un potentiel considérable en raison de la vaste superficie forestière du pays, mais reste assez limité. La RDC exporte principalement des grumes et des sciages, essentiellement vers la Chine, l'Europe et certains pays africains. Cependant, ce marché reste confronté à de nombreux défis, notamment l'insuffisance des infrastructures, la faiblesse du cadre de gouvernance forestière et les pratiques illégales. La valeur ajoutée locale reste faible, car peu d'opérateurs transforment le bois sur place. L'exportation reste pourtant une source de devises importante, mais elle nécessite des réformes pour garantir durabilité, traçabilité et compétitivité.

CITES, RDUE, et certification.

La tendance à vouloir inscrire plus d'essences dans les annexes de CITES impacte négativement sur la trésorerie (élaboration des ACNP, système de quota d'exportation qui limite les capacités des entreprises, incidences sur les clauses sociales du cahier des charges avec risque de conflits entre les concessionnaires et les communautés locales, etc.).

La question liée au taux de reconstitution selon les exigences de l'UE demeure préoccupante malgré les travaux fournis par l'ATIBT dans ce cadre.

Le dossier CITES exige également des frais supplémentaires aux entreprises. Des appuis nécessaires sont donc importants pour permettre à la Coordination nationale CITES de faire face aux frais.

Dans ce contexte d'approche du RDUE, la certification forestière nécessite un renforcement des capacités dans le domaine de la sensibilisation, formation et information. Pour les sociétés qui sont déjà dans le processus, un encadrement en termes d'accompagnement et de renforcement s'impose.

Par ailleurs, il convient aussi d'intéresser les entreprises chinoises opérant en RDC dans la certification et la FIB compte beaucoup sur l'opérationnalisation du projet TTT.

La FIB, comme par le passé, s'engage à assurer la promotion de la certification forestière en RDC et souligne la nécessité de mettre en place le Forum National PAFC/RDC.

Programmes d'appui à la filière bois

En 2024, la RDC comptait 43 Titres ou Contrats de concession forestière représentant 8.783.864 Ha.



CAMEROUN

Etat d'esprit des entreprises dans la filière bois

Les entreprises membres et certaines entreprises travaillant avec l'ATIBT dans le cadre de projets sont globalement restées sur l'engagement pour la certification en obtenant leur certificat de gestion durable ou en passant des pré-audits de certification de gestion durable ou encore, en s'engageant dans les premières étapes du processus de la certification de gestion durable. Malgré un contexte fiscal difficile, malgré le ralentissement observé dans la filière par une baisse d'activités ou l'arrêt de certaines entreprises (difficultés

On observe un engouement du pays vers la conservation. Les concessionnaires détenteurs des concessions forestières de production des bois d'œuvre migrent vers les activités de conservation en convertissant leurs concessions en concessions de conservation. Ceci a pour conséquence la réduction très sensible de la superficie totale concédée à l'exploitation forestière des bois d'œuvre et l'augmentation des coupes illégales de bois par les artisans. Des dossiers sont en cours au Cabinet du ministre de l'Environnement et Développement Durable pour de nouveaux changements d'affectation de vocation des concessions. Il est fort probable que des nouvelles conversions s'opèrent ; ce qui va diminuer encore la superficie concédée.

Pour revenir à la situation de la FIB, les cotisations des membres étant calculées sur base des superficies détenues, il est donc logique qu'avec le processus de mutation vers la conservation, les membres ne soient plus en mesure d'assurer un bon fonctionnement du syndicat.

d'accès à la ressource, coût de revient en augmentation...), quelques entreprises non certifiées GDF maintiennent l'envie de continuer à progresser vers la gestion durable. C'est aussi le cas d'autres entreprises de la filière.

Par ailleurs, nombre d'entreprises estiment que l'environnement global aux niveaux national et international (fiscalité, carence en énergie, banques pas adaptés pour l'investissement et le financement de l'exploitation forestière durable, marchés...) n'est pas favorable à la réalisation de nouveaux investissements dans la filière.

Cadre légal et réglementaire

Après plusieurs années de concertations et de consultations, la loi portant régime des forêts a été votée par l'Assemblée nationale et promulguée par le chef de l'Etat en juillet 2024. Cette nouvelle loi apporte quelques innovations notamment l'arrêt de toutes exportations des bois en grumes, l'obligation de transformer toute la matière pour les unités de transformation, l'instauration de forêts régionales, d'aires protégées communautaires... Le décret d'application reste attendu mais le travail d'élaboration de ce décret d'application se poursuivait jusqu'en fin d'année 2024.

Fiscalité

Malgré un statu quo global observé en ce qui concerne la fiscalité forestière en 2024, il y a eu une augmentation de 15% sur les droits de sorties pour l'exportation des bois en grumes (basée sur la valeur FOB de chaque essence), passant de 60% en 2023 à 75% en 2024. La fiscalité dans la filière bois en 2024 est restée un poste de dépenses assez important pour les entreprises. Elle reste la plus élevée de la zone CEMAC selon diverses données issues d'études et reprises dans **la note de conjoncture** présentée par les associations de la filière bois à divers responsables des institutions concernées (Direction générales des impôts, direction générale des douanes, Primature) avec les appuis du projet ASP PV.

Le marché

Concernant le marché intérieur (MIB), la tendance haussière de la demande en bois semble se maintenir. Mais cette hausse reste globalement alimentée par

des bois issus de processus de production dont la légalité n'est pas toujours avérée. La concurrence entre marché export et marché domestique sur les essences dites traditionnelles, demeure. Mais, les échanges avec les entreprises et autres acteurs du MIB (fabricants meubles, portes, MINFOF...) indiquent que cette préoccupation est de plus en plus présente dans leurs projections. Dans le cadre de l'activité sur les LKTS, le projet ASP PV, en collaboration avec les principales parties prenantes, a initié la réflexion sur l'identification d'actions visant la promotion et la commercialisation des LKTS sur le MIB.

CITES et RDUE

Tout au long de l'année 2024, la CITES et le RDUE sont restés parmi les préoccupations majeures des entreprises et autres acteurs de la filière bois au Cameroun. Ces deux réglementations ont été au cœur de l'essentiel des échanges en rapport la filière bois.

Programmes d'appui à la filière bois

En 2024, de nouvelles initiatives d'appui à la filière bois ont été lancées au Cameroun. Il s'agit notamment du programme TTT de la GIZ, et dans une moindre mesure l'initiative Broad Recognition Market Coalition (BRMC) financée par la Grande Bretagne dans sa phase en cours. Deux autres programmes d'appui à la filière bois sont soit en cours de lancement (programme de la banque mondiale), soit en phase de finalisation des montages pour lancement de la mise en œuvre (programme de l'UE). Par ailleurs, le programme PPECF s'est poursuivi dans sa phase 3 qui se terminera en 2025.



CÔTE D'IVOIRE

Etat d'esprit dans la filière

Quoiqu'en déclin, la filière bois de Côte d'Ivoire demeure un gros pourvoyeur d'emplois avec plusieurs dizaines de milliers de postes de travail.

Si les surfaces forestières ne totalisent officiellement que 2,97 Mha dont moins de 0,1Mha sont des reboisements, l'industrie de la transformation du bois reste un atout pour l'avenir.

Les déclarations de production de bois d'œuvre entrant dans les unités de transformation totalisaient 1.4 million de m³ en 2023, ce qui a résulté en 0.9 million de m³ des produits de bois issues de la première transformation et 0.23 million de m³ exportés. Les 119 exploitants et exploitantes, les 221 ateliers de transformation et les 68 exportateurs des produits forestiers formellement enregistrés en 2023 démontrent que le secteur forestier reste vivace.

Cadre légal et réglementaire

Le lundi 19 février 2024, à la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, le ministre des Eaux et Forêts Monsieur Laurent TCHAGBA, l'Ambassadeur représentant la présidence du Conseil de l'UE Monsieur Willem van de VOORDE et la Commissaire européenne chargée des Partenariats Internationaux Madame Jutta URPILAINEN ont signé l'Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application des Règlements Forestières, la Gouvernance et le Commerce du bois et des produits dérivés (APV-FLEGT). La mise en œuvre de l'APV est destinée à éradiquer de leurs échanges commerciaux, tout bois ou produit bois illégal et à améliorer la gouvernance du secteur

forêt-bois. Des réformes juridiques doivent plus largement compléter le cadre réglementaire Ivoirien, en particulier en ce qui concerne des mesures plus incitatives à la reconstitution du couvert forestier, ainsi que relatives à l'exportation, importation et marché domestique

Fiscalité

Outre certains ajustements fiscaux nécessaires, notamment sur la taxation des bois non séchés car techniquement nous soumis à cette exigence, des réformes relatives à la fiscalité sont attendues.

Concernant le séchage des bois hydrauliques, une justification concernant la non-nécessité d'imposer le séchage de certains types de bois, notamment le bois d'azobé (*Lophira alata*), mais aussi le badi (*Nauclea diderrichii*) et le tali (*Erythrophleum ivorense*), pour diverses raisons. Tout d'abord, il est crucial de reconnaître que ces bois, qui font partie des bois dits « hydrauliques » car souvent employés dans des ouvrages maritimes, sont réputés pour leurs densités et résistances naturelles. En effet, ces essences de bois sont largement utilisées dans la construction d'ouvrages maritimes, de ponts, de traverses de chemin de fer (surtout le cas de l'azobé) de pieux, et d'autres structures nécessitant une durabilité exceptionnelle face aux conditions environnementales rigoureuses. En raison de cette résistance naturelle, outre le fait que ce séchage est extrêmement difficile, le processus de séchage d'azobé devient superflu dans de nombreuses applications. Contrairement à d'autres types de bois plus sensibles à l'humidité et à la déformation, l'azobé conserve par exemple ses propriétés mécaniques et dimensionnelles sans

nécessiter un traitement préalable de séchage. En fait, imposer un tel processus pourrait même altérer les qualités intrinsèques du bois et entraîner des pertes de résistance et de durabilité (fentes, gerces, déformations).

Le tali et le badi partagent des caractéristiques similaires en termes de densité, de résistance et de durabilité naturelles.

Des textes réglementaires permettent de vérifier que d'autres pays produisant ces mêmes essences, ont pris ce type de disposition.

- Le décret 0449 du 5 septembre 2016 du président de la République Gabonaise.
- L'arrêté 156 du 18 juillet 2017 de la Ministre des Forêts du Gabon.

Le marché

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire exporte principalement des produits semi-finis et finis, comme le bois scié, les placages et contreplaqués, principalement vers l'Europe, l'Asie et les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. L'APV va bien sûr avoir comme objectif de délivrer des autorisations FLEGT pour les exportations de bois vers l'UE d'abord. La croissance du pays et l'activité intense dans le secteur de la construction ont par ailleurs rendu attractif le marché domestique.

CITES et RDUE.

La Côte d'Ivoire fait face à des défis importants pour se conformer aux exigences de la CITES et du RDUE. Concernant les essences inscrites à l'annexe II, le manque

de capacités techniques complique l'établissement des autorisations d'exportation. Parallèlement, le RDUE impose une traçabilité rigoureuse jusqu'à la parcelle, difficile à garantir dans un contexte de gouvernance foncière complexe.

La documentation de la légalité et de la non-déforestation constitue un autre défi majeur, notamment pour les petites entreprises locales. Le pays doit aussi renforcer la lutte contre le commerce illégal et améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement. Des réformes structurelles et un appui technique sont nécessaires pour répondre à ces exigences tout en maintenant l'accès au marché européen.

Programmes d'appui à la filière bois

Le projet PASSAD-Forêts, en cours de préparation, associera le SPIB, l'ATIBT et le secteur privé ivoirien. Le développement d'une stratégie genre pour le secteur forestier, le renforcement institutionnel des structures nationales de mise en œuvre, le développement du Système National de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité des bois (SNVLT) et les projets pilotes de reconstitution du couvert forestier par des associations des femmes en seront des éléments clés.

Le renforcement de la participation directe dans le processus des entreprises du secteur privé qui exportent des bois et produits dérivés vers l'UE de façon régulière est prévu. Cette approche permettra de développer et appliquer le SVL et de délivrer des autorisations FLEGT avec comme objectif pour 2028.

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2024

4

LE MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS LÉGAL DANS LES PAYS PRODUCTEURS

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION PAR LE MINFOF AU CAMEROUN

© John Lander - Imagéo



L'action d'accompagnement du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) pour l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement du Marché Intérieur du Bois (MIB), à travers le projet ASP PV Cameroun, s'est poursuivi en 2024 avec des activités portant sur cinq sujets à savoir : la mise en place du site MIB physique de bois de Ngaoundéré, la formation en gestion des sites MIB physique, la chaîne de valeur charbon de bois des rebuts de scierie, l'actualisation et le fonctionnement d'une plateforme web pour le MIB et la promotion et la commercialisation des essences pas ou peu connues (LKTS).

Concernant la mise en place du site MIB physique de bois de Ngaoundéré, l'actualisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) ont été faites et validées par le Ministère des Travaux Publics (MINTP, ingénieur du MINFOF) et le MINFOF. L'étude d'impact environnemental a été lancée et le rapport devrait être livré en février 2025 et ouvrir la voie au début des travaux de construction des infrastructures retenues dans le cadre de l'appui du projet ASP PV.

Relativement à la formation en gestion des sites MIB physique, une formation des

gestionnaires des sites MIB physique des régions du sud et de l'est a été faite par une équipe des cadres de la Direction de la Promotion et la Transformation des bois et produits forestiers non-ligneux (DPT) sur la base des prescriptions des textes réglementaires en la matière.

Concernant la chaîne de valeur charbon de bois des rebuts de scierie, une étude d'état des lieux pour établir la situation dans le chaîne de valeur charbon de bois a été réalisée dans les régions du sud, du littoral et du centre en collaboration avec la GIZ et la facilitation du MINFOF (DPT). La validation Le rapport d'étude est validé avec une perspective d'élaboration d'une stratégie nationale charbon de bois.

Concernant la plateforme web pour le MIB, l'actualisation de l'application dédiée à la commercialisation du bois sur le MIB créée il y a quelques années (mais non opérationnelle à ce jour) a été lancée par la tenue de séances de travail avec les organes concernés du MINFOF. La cellule informatique du MINFOF a été chargée d'élaborer/actualiser le TdR y relatif.

Relativement à l'activité portant sur la promotion et la commercialisation des LKTS, une réflexion sur la promotion et la commercialisation sur le marché domestique a été initiée avec l'organisation d'un atelier de réflexion sur la promotion et la commercialisation des LKTS sur le marché domestique réunissant les principaux acteurs concernés localement. Au terme de cet atelier, des actions à mettre en œuvre ont été identifiées et les possibilités de leur mise en œuvre examinées.

LANCEMENT AU CONGO DU PROJET “MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS”, OU MIB-CONGO



© John Lander - Imagéo

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a inauguré une initiative majeure pour le secteur forestier congolais avec le lancement du projet "Appui au Secteur Privé du Marché Intérieur du Bois" (ASP MIB Congo) courant quatrième trimestre 2024, marquant le début d'un programme ambitieux de quatre ans. Doté d'un financement de 2 millions d'euros accordé par la Délégation de l'Union Euro-

péenne, ce projet répond à un défi crucial : la structuration et la professionnalisation de la filière bois domestique, actuellement caractérisée par une forte informalité qui compromet la durabilité des ressources forestières et les revenus de l'État.

Le projet s'articule autour de deux axes stratégiques majeurs : i) L'amélioration des mécanismes de gestion durable de la filière bois et ii) Le renforcement des capacités techniques et financières des acteurs locaux.

Deux actions principales ont été menées en fin d'année 2024 : i) Recrutement de l'Assistant technique principal et ii) élaboration du plan d'opérationnalisation qui décline les activités en sous activités, livrables, indicateurs et responsables.

LA PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU RDUE

ÉVOLUTION DU RDUE EN 2024 : REPORT, CLARIFICATIONS ET PRÉPARATION DES ACTEURS

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives concernant le Règlement (UE) 2023/1115, dit RDUE, visant à interdire la mise sur le marché européen de produits issus de la déforestation ou de la dégradation des forêts. Initialement prévue pour le 30 décembre 2024, son entrée en application a été reportée au 30 décembre 2025 pour les grandes entreprises, et au 30 juin 2026 pour les micro et petites entreprises, suite à une proposition de la Commission européenne approuvée par le Conseil et le Parlement européens en décembre 2024.

Ce report a été motivé par les préoccupations exprimées par plusieurs États membres de l'UE et pays partenaires,

notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, concernant la complexité de la mise en œuvre du règlement et la nécessité de disposer de délais supplémentaires pour se conformer aux nouvelles exigences, mais également par le retard pris par la Commission européenne pour développer les outils et dispositifs nécessaires à l'application du RDUE (système d'information délivré tardivement, résultat de l'évaluation des risques pays, documents d'interprétation). Ce report a été globalement bien accueilli par les acteurs de la filière forêt-bois. Ce délai supplémentaire est perçu comme une opportunité pour renforcer les systèmes de diligence raisonnée et intégrer

les outils numériques proposés par la Commission européenne, tels que le système d'information dédié.

Toutefois, les opérateurs de bois tropicaux certifiés, notamment en Afrique, étaient déjà bien préparés à répondre aux exigences du RDUE. Leur expérience en matière de certification forestière, de traçabilité avancée et de conformité aux cadres réglementaires nationaux leur confère une position favorable pour se conformer aux nouvelles obligations.

Parallèlement, la Commission européenne a publié en novembre 2024 une troisième version de sa foire aux questions (FAQ) et un document d'orientation, apportant des clarifications sur des aspects clés du règlement, tels que la diligence raisonnée, la gestion des produits en vrac

et composites, ainsi que les implications pour les filiales et groupes d'entreprises. En octobre 2024, un cadre stratégique de coopération a été publié, mettant en avant les principes et les modalités d'actions à l'international pour accompagner et soutenir la lutte contre la déforestation dans les pays tiers dans le contexte du RDUE.

Enfin, la Commission européenne a annoncé que l'évaluation des risques pays, initialement prévue pour décembre 2024, serait publiée au plus tard le 30 juin 2025, afin de permettre aux opérateurs de mieux anticiper leurs obligations en matière de diligence raisonnée. Ce classement permettra une diligence raisonnée simplifiée si les approvisionnements viennent de pays à bas risque.

ACTIONS DE L'ATIBT POUR ACCOMPAGNER LA FILIÈRE DANS LA MISE EN PLACE DU RDUE

En 2024, l'ATIBT s'est fortement mobilisée pour accompagner ses membres et partenaires dans la compréhension et l'anticipation de l'entrée en vigueur du Règlement européen contre la déforestation (RDUE). Dès janvier, un webinar d'information ouvert à tous a été organisé le 25 janvier 2024 pour expliquer les contours du règlement, ses implications pratiques, ainsi que les responsabilités nouvelles des opérateurs et commerçants de la filière bois. Tout au long de l'année, de nombreux webinaires et sessions techniques ont été proposés à destination des membres et partenaires de l'ATIBT, dans une optique de pédagogie et de montée en compétences. L'ATIBT a aussi représenté activement la filière lors de grands événements internationaux : la Convention de l'IWPA, le forum de Macao, ainsi que les assemblées générales de fédérations telles que la FEP, l'UMB ou la FFB. Lors de ces interventions, l'ATIBT a mis en lumière la capacité du bois tropical certifié à répondre pleinement aux exigences du RDUE. L'association a rappelé que la gestion durable des

forêts tropicales, excluant toute conversion à d'autres usages et reposant sur des prélèvements très faibles (1 à 3 arbres par hectare tous les 25 à 30 ans), est en soi une solution concrète contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Elle a aussi souligné que les cadres réglementaires nationaux des pays producteurs sont complets, et que leur application est renforcée par les audits réguliers des systèmes de certification. De plus, les systèmes de traçabilité du bois tropical certifié sont aujourd'hui parmi les plus performants au monde, capables de remonter précisément jusqu'à la souche de chaque arbre abattu.

Par ailleurs, l'ATIBT a multiplié les échanges directs avec les représentants de la Commission européenne et des parlementaires européens, afin de porter les réalités du terrain, d'alerter sur les effets potentiellement contreproductifs du RDUE s'il est mal compris ou appliqué, et de plaider pour une reconnaissance claire et favorable de la certification forestière dans les mécanismes de conformité.

LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS CITES : APPUI AUX ÉTATS ET AU SECTEUR PRIVÉ EN 2024

En 2024, l'ATIBT a poursuivi son engagement en faveur d'un commerce légal, durable et scientifiquement encadré des bois tropicaux, à travers plusieurs axes d'intervention clés dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

TECHNIQUE DES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE DANS L'ÉLABORATION DES ACNP



© John Lander - Imagéo

Dans le cadre du projet « ACNP » soutenu par le PPECF, l'ATIBT a poursuivi en 2024 son appui technique aux pays d'Afrique centrale et aux entreprises certifiées pour la mise en œuvre des exigences de la CITES. Cet accompagnement porte sur l'élaboration des Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP), la définition des quotas d'exportation, et la délivrance des permis indispensables à l'exportation légale des essences inscrites à l'Annexe II de la Convention. L'objectif est de renforcer les capacités nationales pour garantir une gestion durable et conforme aux standards internationaux.

Toutefois, malgré ces efforts, de nombreux blocages persistent à l'importation vers l'Union européenne, en raison

d'un manque de transparence sur les critères d'évaluation utilisés par les autorités scientifiques des États membres. Pour répondre à ces difficultés, l'ATIBT a coordonné une réponse collective en mobilisant la Commission Forêt & Industrie, le Conseil scientifique et plusieurs experts indépendants. Cette concertation a abouti à la rédaction d'une note de position sur les critères de durabilité appliqués par l'UE et à un courrier officiel des entreprises certifiées, dénonçant les contraintes rencontrées lors du processus d'importation.

En parallèle, l'ATIBT a travaillé au développement d'outils techniques visant à faciliter l'élaboration des ACNP et à harmoniser les pratiques entre pays producteurs. Ces outils incluent un canevas type d'ACNP, un outil de calcul des taux de reconstitution intégrant les méthodologies nationales et européennes, une synthèse des réglementations nationales, ainsi qu'un système de suivi simplifié des quotas. Un atelier régional destiné à présenter et discuter ces outils avec les parties prenantes des pays concernés se tiendra à Douala du 17 au 20 mars 2025.

ACCOMPAGNEMENT DES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE DANS LA RÉPONSE À LA CONSULTATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR L'INSCRIPTION DE NOUVELLES ESSENCES À LA CITES



En novembre 2024, dans le cadre des préparatifs de la 20^e Conférence des Parties (CoP20) de la CITES, l'ATIBT a apporté son appui aux pays d'Afrique centrale pour répondre à la consultation officielle lancée par l'Union européenne. Celle-ci portait sur la possible inscription à l'Annexe II de la CITES des espèces du genre *Entandrophragma spp.* ainsi que de l'Okoumé. L'objectif de cet accompagnement était de permettre aux pays producteurs de défendre une position cohérente, techniquement argumentée et alignée avec leurs réalités de gestion forestière. Pour ce faire, l'ATIBT a mobilisé un large réseau d'experts : autorités scientifiques et organes de gestion CITES, partenaires institutionnels et bureaux d'études spécialisés. Les arguments développés reposaient notamment sur les données

de terrain disponibles, les volumes exploités, les dispositifs de traçabilité, ainsi que les engagements existants en matière de durabilité, de certification et d'aménagement forestier.

Cette mobilisation collective a permis aux pays concernés de faire entendre leur voix, en défendant une approche équilibrée de la régulation du commerce international des essences tropicales majeures pour leurs économies forestières. À l'issue de cette consultation, l'Union européenne a informé ses délégations dans les pays d'Afrique centrale à la suite des réunions du Groupe d'experts scientifiques (SRG) (3-4 décembre 2024) et du Groupe des organes de gestion CITES (5 décembre 2024) de sa décision **de ne pas soumettre de proposition formelle d'inscription de ces taxons à la CoP20**. Toutefois, **aucune communication officielle de la DG Environnement n'a, à ce jour, été publiée**.

L'année 2024 a également été marquée par une forte mobilisation sur la scène internationale, notamment à travers la participation active aux instances de la CITES (voir partie Les grandes rencontres de l'ATIBT en 2024 – Une année de visibilité internationale).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2024, la formation professionnelle a été essentiellement traitée au travers de deux projets : le projet ADEFAC, dont la maîtrise d'ouvrage est partagée avec le RIFFEAC, qui a pour objectif de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales en accompagnant le déploiement d'une offre de formation professionnelle continue, et le Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois (PAFFB) au Gabon.

Dans le cadre du PAFFB, 60 agents des Eaux et Forêts et des Douanes du Gabon ont été formés à l'identification de sciages de plus d'une trentaine d'essences forestières et au cubage et classement des sciages. Ces sessions de formation ont été animées par Jean Gérard et Patrick Langbour du CIRAD, Lambert Ondo et Sylvie Obame de l'ENEF du Cap Esterias au Gabon.

En 2024, parmi les activités et résultats phares du projet ADEFAC, on peut citer :

- 3 webinaires d'1h pour les chefs d'entreprises et responsable ressources humaines : 1) la GPEEC comme technique de pilotage des effectifs ; 2) vers une organisation du travail optimisée ; et 3) des compétences au service de la performance.
- Dernière session de formation de formateurs à Brazzaville portant à 198 le nombre de formateurs en formation professionnelle continue formés par le projet (dont 31 femmes).
- Réunion régionale des Groupes de Travail Thématique formation professionnelle continue à Brazzaville et co-construction d'un "guide de labellisation" des modules de formation professionnelle continue.
- 10 formations-actions organisées pour 125 apprentis-formateurs sur les thématiques suivantes : maintenance, cubage et classement, menuiserie (2), méthode 5S/Kaizen, botanique forestière, sciage et séchage artisanal, aménagement forestier, finitions (2).
- 10 modules de formation professionnelle continue déployés par des centres/institutions de formation partenaires :
 - ENEF de Mbalmayo – Cameroun 3 modules : "négociation des clauses sociales" ; "cartographie forestière appliquée aux inventaires d'exploitation géoréférencés" ; "utilisation des outils de la Méthode Active de Recherche et de Planification Participative"
 - ISEA de Tshéla - RDC 1 module : "gestion des conflits fonciers forestiers"
 - Artisans au féminin - Cameroun 3 modules : "conduite responsable de l'entreprises" ; "gestion d'entreprise" ; "digitalisation des activités de transformation du bois"
 - Don Bosco Ebolowa – Cameroun 1 module : "valorisation des rebuts d'exploitation forestière et de scieries au Cameroun"
 - CFEP Bois-BTP – Gabon 1 module : "méthode 5S/Kaizen"
 - Cluster Brazzabois – Congo 1 module : "séchage artificiel du bois".
- Publication du "Guide d'utilisation locale des bois d'Afrique centrale"
- Participation à plusieurs évènements nationaux et internationaux : réunion TTT de la GlZ à Guangzhou en Chine en mars ; atelier « entreprenariat féminin en forêt : challenges et opportunités » de la FAO à Rome en mars ; ateliers TRAFFIC pour la construction de modules en mai à Dschang, Mbalmayo, Brazzaville et Douala ; Salon du Mobilier « Made In Cameroon » du 22 juin au 02 juillet 2024 à Yaoundé ; réunion des parties du PFBC à Kinshasa début juin 2024; 42e compétition des métiers – Worldskills Lyon 2024 – France en septembre 2024, avec des membres des GTT ; Forum de l'ATIBT – Anvers – Belgique – 3 et 4 octobre 2024 ; Caravane du projet MOSALA (Pointe Noire et Ouessou, au Congo) en novembre 2024, etc.

2025 sera l'année de clôture du projet ADEFAC. D'ici la fin du mois de juin 2025, plus de 20 modules de formation professionnelle continue devraient être déployés par les partenaires du projet.

Le RACEWOOD 2025 à Pointe-Noire et la première édition du Grand Prix d'Ebénisterie d'Afrique centrale seront les temps forts de l'année. 2025 sera également l'année de la préparation de la phase 2 de projet qui devrait démarrer dès 2026, toujours avec l'appui et la confiance de l'Agence Française de Développement (AFD).

L'APPUI À LA CERTIFICATION DE GESTION DURABLE

PROJET ASP-PACTE VERT CAMEROUN, UN RENFORT POUR LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES

La mise en œuvre des activités du projet « Appui au Secteur Privé forestier et à la filière du bois au Cameroun pour le Pacte Vert (ASP CAM PV) » démarrée en 2023 s'est poursuivie en 2024.

En rappel, ce projet vise globalement à contribuer au développement d'une économie verte, source d'emplois locaux et résiliente au changement climatique. Cet appui multiforme cible les entreprises de la filière bois dans son ensemble, les associations professionnelles de la filière bois ainsi que des appuis spécifiques aux entreprises certifiées dans le but de promouvoir et encourager la gestion durable et la certification forestière. Cet appui va aussi à l'endroit du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le cadre de ses actions sur le Marché Intérieur du Bois (MIB) et certaines de ses actions en rapport avec l'exploitation, l'aménagement forestier et la mise en œuvre des décisions de la CITES.

Les principales actions menées en 2024 ont porté sur :

- L'appui à la certification de certaines entreprises par la formation des personnels aux normes de certification et schéma PAFC ainsi que le financement d'un pré-audit PAFC;
- L'appui au plaidoyer du secteur privé avec la contribution à l'élaboration de la note de conjoncture 2024 et la présentation de ladite de conjoncture aux autorités et administrations concernées;
- La commercialisation des LKTS sur les marchés européens avec l'élaboration d'une première liste restreinte de LKTS pour des tests et autres mises à jour d'informations les concernant ainsi qu'une étude portant sur les colles utilisées pour la confection des produits bois ;
- Le développement du marché intérieur du bois avec des appuis au MINFOF, la commercialisation des LKTS sur le MIB, une meilleure connaissance de la chaîne de valeur charbon de bois;
- l'appui aux organes CITES (organe de gestion et autorité scientifique) à travers le renforcement des capacités et surtout la facilitation des échanges entre les organes CITES des pays de la COMIFAC, l'accompagnement desdits pays dans le plaidoyer lors des événements organisés par la CITES, les échanges avec le SRG et les autorités scientifiques de certains pays de l'UE ;
- L'accompagnement de la filière dans le cadre du RDUE, avec l'organisation de webinaires, production de documentation sur le RDUE, actions de plaidoyer auprès d'organisations de l'UE et la préparation d'une étude d'impact du RDUE sur la filière bois ;
- La promotion des bois du Cameroun sur les marchés européens à l'appui aux entreprises pour participer au CIB 2024, la facilitation des échanges entre producteurs et importateurs, l'organisation de voyages d'affaires des importateurs au Cameroun et la participation au World of Wood aux Etats-Unis.

| FSC : MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION 23

LANCEMENT DES PROJETS PILOTES POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES FORESTIERS INTACTS (IFL)

Depuis l'Assemblée Générale du FSC en 2022, la mise en œuvre de la Motion 23/2022 a franchi une étape décisive avec le développement d'une nouvelle procédure (FSC-PRO-60-004) et d'un guide d'accompagnement (FSC-GUI-60-004a). Cette motion vise à promouvoir des approches de gestion à l'échelle du paysage, adaptées aux contextes locaux, pour mieux protéger les paysages forestiers intacts (IFL) tout en renforçant le rôle des Groupes nationaux d'élaboration des normes (SDG).

Avec l'appui du Focus Forest Advisory Group (FFAG), auquel l'ATIBT participe activement, ces documents ont été conçus comme base de référence pour les projets pilotes, permettant aux SDG de développer des indicateurs spécifiques à la protection des IFL dans leurs contextes nationaux. Le 28 mars 2024, cinq des six membres du FFAG ont validé le lancement de la phase pilote. Un point de discussion subsiste concernant l'absence de "barrières de sécurité" explicites sur les seuils de protection, mais un consensus

a été trouvé autour de leur intégration contextuelle, au cas par cas, selon les réalités paysagères locales.

Les Groupes nationaux du FSC — notamment ceux du Brésil, du Pérou et du Bassin du Congo — ont manifesté un vif intérêt pour cette démarche. Le guide testé a été co-développé par un consortium de recherche dirigé par le professeur Claude Garcia (Université des sciences appliquées de Berne), en collaboration avec le personnel FSC, en s'inspirant d'initiatives telles que The Forest Dialogue.

Un webinaire organisé le 11 juillet 2024 a permis de présenter en détail le cadre des projets pilotes, d'explicitier les modalités de mise en œuvre de la procédure FSC-PRO-60-004 et du guide FSC-GUI-60-004a, et de répondre aux interrogations des parties prenantes. Ce rendez-vous a contribué à renforcer l'adhésion du réseau FSC autour de cette initiative et à clarifier les prochaines étapes pour les SDG souhaitant s'engager dans la démarche.

PROJET PILOTE AU CONGO : PROPOSITION D'INDICATEURS À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE

Dans ce contexte, un projet pilote est en cours de mise en place en République du Congo, avec un dialogue initial prévu pour janvier 2025. Ce processus s'appuie sur une mobilisation locale des parties prenantes et vise à adapter les indicateurs

au contexte forestier congolais, en tenant compte des spécificités des paysages intacts de la région. L'ATIBT est fortement impliquée dans la coordination de ce projet, en lien avec les acteurs forestiers et les représentants du FSC.

>> Plus d'informations sur ce lancement : [Lien ATIBT - Motion 23 au Congo](#)

DÉVELOPPEMENTS DU PAFC EN 2024 : UNE ANNÉE D'EXPANSION ET DE CONSOLIDATION

L'année 2024 a marqué une étape décisive pour le développement du schéma de certification PAFC Bassin du Congo, avec des avancées significatives tant sur le plan de la certification que de la structuration régionale.



CROISSANCE DE LA CERTIFICATION DANS LES TROIS PAYS



© John Lander - Imagéo

Trois entreprises majeures ont obtenu la certification PAFC en 2024, renforçant ainsi la présence du schéma dans la sous-région :

- La Société d'Exploitation des Établissements Fombelle (SEEF) est devenue la première entreprise certifiée PAFC au Cameroun, couvrant 149 079 hectares de forêts et deux usines de transformation.
- La Société Forestière et Industrielle de la Komo (SFIK) a obtenu la certification au Gabon.
- Industrie Forestière de Ouessou (IFO), filiale du groupe Interholco, a été certifiée en République du Congo, devenant ainsi la première entreprise du pays à obtenir la certification PAFC Bassin du Congo.

Ces certifications portent la superficie totale certifiée à plus de 2,5 millions d'hectares, avec sept certificats de chaîne de contrôle (CoC) délivrés.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'AUDIT

En février 2024, Control Union a obtenu l'accréditation de l'organisme tunisien TUNAC pour réaliser des audits de certification forestière PAFC dans le Bassin du Congo, couvrant le Gabon, le Cameroun et la République du Congo. Cette accréditation vient s'ajouter à celle de Bureau Veritas Cameroun, offrant ainsi aux entreprises une alternative dans le choix de leur organisme de certification.



© John Lander - Imagéo

OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT ÉLABORÉS PAR L'ATIBT

Afin de faciliter la compréhension et l'appropriation des exigences de la certification PAFC Bassin du Congo, l'ATIBT a élaboré plusieurs outils destinés aux entreprises et aux auditeurs :

- Guide d'interprétation détaillée : Ce guide fournit une explication exigence par exigence de la norme de gestion durable des forêts PAFC, offrant ainsi une aide précieuse pour la mise en œuvre concrète des critères de certification.

- Guide de convergence PAFC BC / FSC : Ce document compare les exigences des schémas PAFC Bassin du Congo et FSC, permettant aux entreprises déjà certifiées FSC ou envisageant une double certification de mieux appréhender les points communs et les différences entre les deux systèmes.

Ces outils visent à accompagner les entreprises dans leur démarche de certification, en leur fournissant des ressources claires et opérationnelles pour répondre aux exigences du schéma PAFC Bassin du Congo.

REINFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE



© John Lander - Imagéo

[L'ouverture du bureau de coordination régional du PAFC Bassin du Congo](#) à Libreville fin 2024, avec l'arrivée de Lucas Millet en tant que coordinateur régional, a renforcé la dynamique de coopération entre les pays membres.

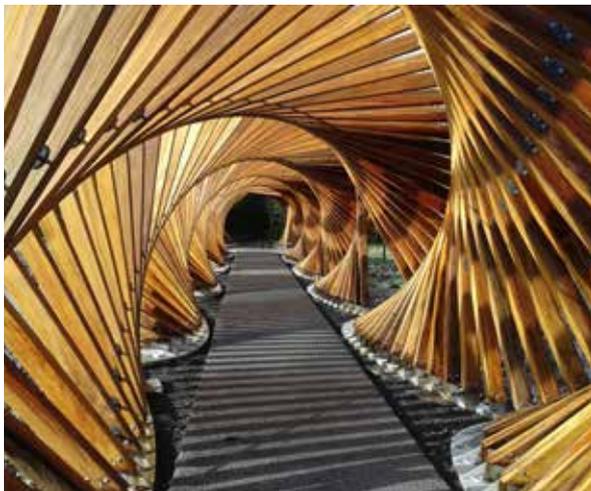
En décembre 2024, des ateliers ont été organisés à Brazzaville, Douala et Libreville, réunissant les parties prenantes

locales pour échanger sur les actualités du PAFC et approfondir les connaissances sur les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gestion.

L'année 2024 a ainsi été une année charnière, posant les bases d'une expansion durable et d'une reconnaissance accrue du schéma PAFC Bassin du Congo sur la scène internationale.

LE SOUTIEN AU MARCHÉ DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ

| ANALYSES ET RÉSULTATS POUR LE CYCLE DE VIE



Après la publication des analyses de cycle de vie et des FDES en 2023, financées par la profession et le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), le maintien d'un conseil aux entreprises a été assuré. Ce conseil sera ensuite disponible sur 2025.

L'enjeu actuel reste de rassurer les utilisateurs quant aux qualités environnementales des bois tropicaux certifiés, et leur compétitivité, dans le cadre de la mise en route des réglementations environnementales européennes, comme la RE 2020 en France.

| THÉMIS (TIMBER MARKET SURVEY)

Le projet Thémis a été piloté par l'institut néerlandais PROBOS et financé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et la fondation « IDH the Sustainable Trade Initiative ». Le projet a consisté à développer un outil de collecte de données sur les achats de bois des entreprises membres des fédérations européennes. Cet outil prend la forme d'un portail en ligne, sur lequel les entreprises sont invitées à renseigner leurs données une fois par an.

Trois fédérations sont associées au projet, Fedustria en Belgique, LCB en France et l'ATIBT au plan européen. D'autres fédérations européennes ont également exprimé leur intérêt pour la plateforme. Une fois par an, depuis 2021, les entreprises membres des fédérations européennes sont en effet invitées (donc actuellement de manière volontaire) à renseigner leurs données sur le portail Thémis.

L'ATIBT suit de près les évolutions de l'utilisation du portail par LCB, qui s'en sert désormais comme outil dans sa nouvelle charte environnementale.

L'enquête demande aux entreprises de renseigner :

- La certification de leur chaîne de contrôle
- Les groupes de produits achetés/importés
- Les volumes totaux achetés/importés
- Les catégories de bois achetés/importés (non-tropical, tropical)
- Les volumes certifiés achetés/importés, avec quel(s) certificat(s)
- Les pays d'origine (production et transformation)

Le portail prend en compte les systèmes de certification et de réglementations suivants :

- Certification CoC : FSC, PEFC, Legal-

Source, OLB, LegalTrace, LegalHarvest Verification, TLV, STIP et Keurhout (avec la possibilité de renseigner un autre schéma)

- Certification du bois : FSC, PEFC, licences FLEGT, SourceUp, autorisations CITES, FSC CW, LegalHarvest, LegalSource, TLV, LegalTrace, OLB, et PEFC Controlled Sources.

| FAIR&PRECIOUS



Le programme Fair & Precious dont les membres/opérateurs sont Pallisco CIFM, Rougier Gabon, Precious Woods, CIB Olam, IFO Interholco, Mil Madeiras Preciosas, Maderacre, Alpicam) n'a pas reçu d'autre financement en 2024 que celui issu des cotisations des entreprises du collectif et les ressources internes de l'ATIBT. Un travail a été poursuivi notamment au travers de posts sur les réseaux sociaux sur LinkedIn (2185 abonnés) et Instagram (4531 abonnés). Nous avons poursuivi notre travail de promotion de la certification et maintenu un contact permanent avec les partenaires du Programme. Le site Fair&Precious est mis à jour. En interne nous avons organisé des séances de « brainstorming » pour réfléchir à la relance du programme dans le cadre des nouveaux financements à venir.

Les outils de communication de la marque ont été utilisés par différents membres.

En 2024, 6 entreprises membres de l'ATIBT ont répondu à l'enquête (sur une trentaine de membres concernés), basées en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Italie et en Suisse. Comme chaque année, un webinaire a été organisé conjointement avec LCB début 2024 pour lancer la collecte, et un atelier de restitution des résultats a réuni les membres volontaires de l'ATIBT et de LCB fin septembre.

Il faut noter, en 2024, l'arrivée dans notre association de Nathalie Bouville, professionnelle de la communication connaissant bien notre secteur, et ayant œuvré pour de nombreuses organisations (FSC, WFID, EIA, etc.)

La marque ayant prouvé au fil des années sa pertinence, il est essentiel qu'elle retrouve un second souffle au cours des prochaines années.

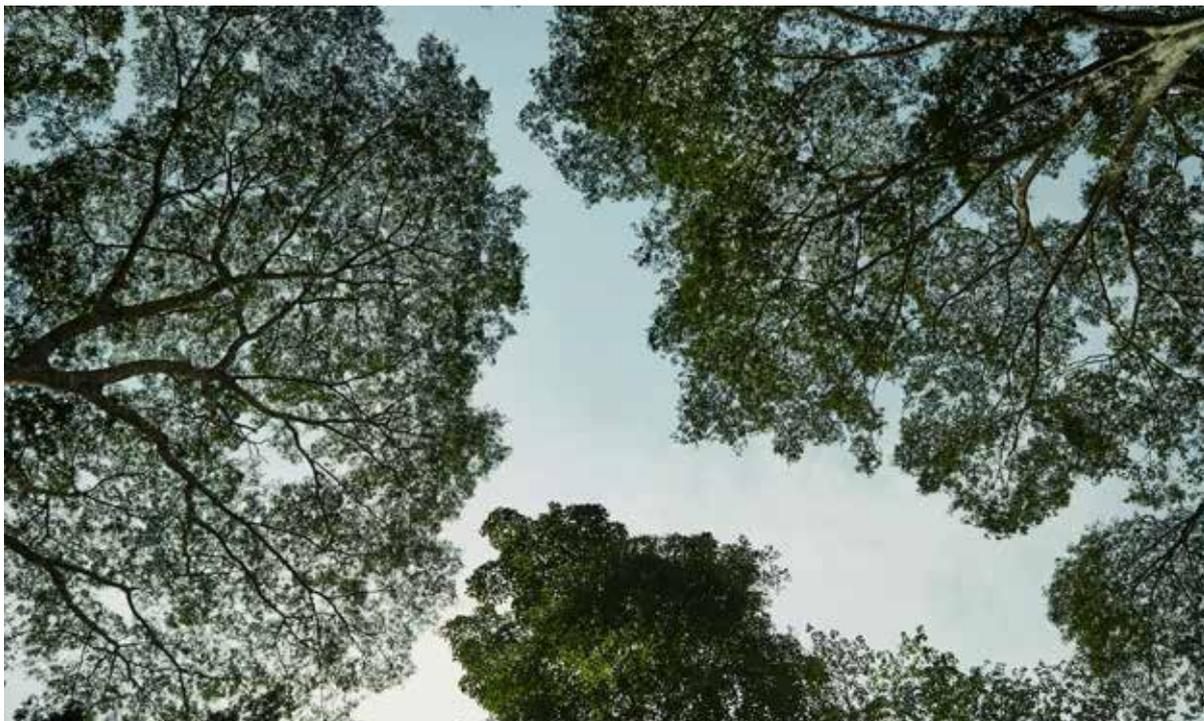
Certains points sont à considérer.

Clarifier la proposition de valeur de Fair&Precious

- Réaffirmer ce que Fair&Precious représente : une garantie de gestion forestière durable, de traçabilité, de respect des droits humains et de lutte contre la déforestation.
- Mettre en avant les engagements mesurables des membres (certification, impacts sociaux, biodiversité...).

Actualiser l'identité narrative

- Rafraîchir les éléments de langage pour mieux toucher un public professionnel mais aussi institutionnel et citoyen.
- Adapter les messages aux nouvelles préoccupations environnementales et réglementaires (EUDR, CITES, neutralité carbone, etc.).



© John Lander - Imagéo

Renforcer la visibilité digitale

- Revoir le site web : UX, référencement, multilinguisme (notamment français, anglais, mandarin).
- Déployer une stratégie de contenu sur LinkedIn, YouTube, etc. : portraits d'entreprises engagées, vidéos pédagogiques, infographies. Il convient de noter la préparation d'une campagne de communication contre les idées reçues prévue pour un lancement en 2025.
- Créer un mini-label numérique (badge) que les membres peuvent utiliser sur leurs propres supports.

Mobiliser les membres et partenaires

- Mise en place d'un prescripteur Fair&Precious, œuvrant pour le collectif. Ce point a été envisagée et discutée avec certains membres du collectif.
- Organiser une campagne de réengagement des entreprises adhérentes (partenaires et opérateurs) autour d'un pacte 2025-2026

- Intégrer Fair&Precious dans les actions de plaidoyer, de communication institutionnelle et de participation à des salons (ex : Carrefour du Bois, Interzum, Congrès FSC/PEFC, etc.).

Aligner Fair&Precious avec les enjeux de la réglementation internationale

- Positionner la marque comme un outil de conformité volontaire renforcée, en soutien aux exigences de l'EUDR, Lacey Act, etc.
- Développer des fiches de correspondance entre engagements F&P et exigences réglementaires.

Travailler la reconnaissance externe

- Engager un dialogue avec les acheteurs publics, ONG, bailleurs, fédérations professionnelles (ex. ETTF, CEI-Bois).
- Envisager une reconnaissance officielle de la marque comme référentiel sectoriel.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE



Comme les années précédentes, les activités de recherche scientifique ont constitué un pilier central des actions menées par l'ATIBT en 2024.

Dans le cadre du projet **UFA-REFOREST**, une évaluation des performances des plantations forestières est en cours, selon trois modalités : trouées, plantations en parcs et plantations en plein (parcelles). Une première synthèse, basée sur 45 études couvrant plus de 89 espèces, met en évidence que la croissance en hauteur et en diamètre dépend à la fois des méthodes de plantation et des groupes fonctionnels d'espèces. Les espèces pionnières, les héliophiles non-pionnières et les sciaphiles présentent des croissances diamétrique plus importantes lorsqu'elles sont plantées dans des zones dégradées ou issues de coupes à blanc. Les espèces pionnières, en particulier, affichent des taux de croissance nettement supérieurs dans des conditions de forte luminosité. Ces résultats soulignent l'importance stratégique de considérer le couple *espèce/type d'ouverture* pour optimiser les interventions d'enrichissement sylvicole en milieu forestier.

Le volet scientifique du projet a par ailleurs été consolidé par plusieurs initiatives complémentaires :

- Deux projets financés par le programme RESSAC, axés sur les aspects écologiques : le premier vise à approfondir la compréhension de la dynamique de croissance et de l'écologie des semis des principales essences commerciales dans les forêts de production du Cameroun ; le second est dédié à l'évaluation du bilan carbone des enrichissements sylvicoles dans ces mêmes forêts.
 - Le projet ARM+, soutenu par le PPECF, vise à renforcer la production de semences de qualité pour les programmes de reforestation en Afrique centrale. Il contribue à l'approvisionnement des pépinières en matériel végétal performant en étudiant, d'une part, les capacités de bouturage des essences forestières en vue de l'établissement de vergers à graines, et d'autre part, les conditions optimales de conservation des semences.
- (i) Une autre initiative de recherche sur les aspects socio-économiques, également soutenue par le programme **RESSAC**, porte sur **l'évaluation des impacts économiques et sociaux de la réglementation du commerce international du bois en Afrique centrale, le cas des espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES au Cameroun et au Gabon.**

LE SOUTIEN À L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE



© Azobe-Marek-Kubica-Kastrup-Sjobad

Dans une perspective d'un soutien à l'évolution technologique, l'ATIBT, avec l'appui du CIRAD et de sa Commission Matériau Bois & Normalisation, accompagne de nombreuses avancées. Dans un contexte où les pays du bassin du Congo se dirigent plus que jamais vers un arrêt des exportations de grumes, les produits de seconde transformation tendent à être de plus en plus commercialisés depuis ces pays. La transformation du bois demande alors une meilleure gestion de la ressource et donc d'améliorer les rendements en usine et en forêt.

La valorisation des bois, notamment des essences peu commercialisées ou peu connues (LKTS), à travers des techniques de reconstitution par collage, constitue l'une des pistes explorées. Avec le soutien du CIRAD et de l'entreprise WALE, et dans le cadre du projet ASP- Pacte Vert Cameroun, l'ATIBT conduit une étude sur le collage appliqué aux bois massifs tropicaux. Cette étude vise à dresser un état des lieux des connaissances actuelles (terminologie, types de colles, classifications et normes, marques de qualité et certifications) et à identifier les opportunités offertes par ces techniques pour les bois tropicaux africains.

Ensuite avec le soutien de l'OIBT, la publication des 12 fascicules *Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux*, fournissent dans ce sens des repères techniques et normatifs utiles aux opérateurs de la filière.

Enfin, la rédaction d'un guide sur les performances et les exigences fonctionnelles des ouvrages en bois tropicaux africains a démarré mi 2024 dans le but de soutenir l'intégration des essences de bois tropicales dans les marchés publics. La création de ce Guide fait suite à une demande des maîtres d'ouvrage, principalement des architectes, qui souhaitent utiliser les bois tropicaux dans les marchés publics du fait des performances particulières de ces bois, et qui peuvent être confrontés à certaines difficultés de rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CTP). Cet ouvrage a été réalisé par le CIRAD (Jean Gérard) avec l'appui financier du PPECF (Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts). Il a bénéficié également des contributions de LCB (Le Commerce du Bois).

LA RECHERCHE DE MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANT

| CERTIFICATS BIODIVERSITÉ OBC : LES TRAVAUX SONT LANCÉS !



En 2024, l'Organization for Biodiversity Certificates (OBC) a franchi une étape décisive dans la construction d'une approche marché pour les certificats de biodiversité. Cet outil vise à mobiliser des financements privés pour la restauration et la préservation des écosystèmes, en particulier forestiers, tout en assurant la rigueur scientifique et l'impact réel sur la biodiversité. L'ATIBT s'est engagée très tôt dans cette initiative (en 2022), avec la volonté forte de faire reconnaître et valoriser la **gestion durable des forêts tropicales** comme levier clé de contribution à la biodiversité mondiale.

Face aux critiques croissantes sur les mécanismes classiques de **compensation** – accusés de permettre aux entreprises de continuer à dégrader ici en prétendant restaurer ailleurs – l'OBC défend une approche alternative, centrée sur la **contribution volontaire**. Il ne s'agit plus de "compenser une perte", mais de **soutenir activement des pratiques positives pour la biodiversité**, qu'elles soient forestières, agricoles ou territoriales. Cette vision, partagée par l'ATIBT, place l'action sur le terrain et l'intégrité écologique au cœur du dispositif.

Notre engagement se matérialise à travers la participation active au projet « zone tropicale » de l'OBC, lancé en 2024, dont l'objectif est d'identifier les pratiques de gestion forestière les plus bénéfiques pour

la biodiversité dans les forêts d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'ambition est claire : définir une grille d'actions à impact mesurable, accompagner le déploiement de chaînes de valeur autour de projets forestiers pilotes, et renforcer la reconnaissance des démarches de gestion durable dans les politiques internationales de biodiversité.

L'ATIBT y voit une formidable opportunité pour valoriser concrètement les pratiques de gestion durable dans les concessions forestières tropicales, souvent pionnières en matière de certification et de préservation de la biodiversité. À travers l'OBC, ces efforts peuvent être mieux reconnus, soutenus financièrement, et intégrés dans les trajectoires nationales et internationales de contribution aux objectifs de Kunming.

L'année 2024 a aussi marqué une étape politique importante avec la **présence de l'OBC à la COP16** à Cali (Colombie), où l'approche contributive et territoriale de l'OBC a été mise en lumière, notamment lors d'une table ronde aux côtés de l'IAPB (International Advisory Panel on Biodiversity Credits). Cette reconnaissance internationale confirme la pertinence du projet, fondé sur la rigueur scientifique, l'inclusivité et le pragmatisme.

En 2025, l'ATIBT prendra la coordination du groupe de travail « forêts tropicales » de l'OBC, consolidant ainsi son rôle moteur dans les discussions méthodologiques et stratégiques pour le développement des certificats dans ces régions. C'est aussi une manière de défendre une vision contributive, ancrée dans les réalités du terrain, face aux approches parfois trop axées sur la compensation.

En soutenant une approche de **contribution alignée avec les objectifs de Kunming**, l'ATIBT affirme que les forêts tropicales ne doivent pas être vues uniquement comme des puits de carbone ou des sanctuaires à

compenser, mais comme des **territoires vivants à soutenir**. Cette dynamique est une réelle opportunité pour nos membres, et un levier concret pour réconcilier économie, climat et biodiversité.

| LETTRE OUVERTE AUX INSTANCES EUROPÉENNES SUR LE PROJET DE CADRE DE CERTIFICATION POUR L'ÉLIMINATION DU CARBONE (CRCF)



© John Lander - Imagéo

Le **CRCF** (Carbon Removal Certification Framework), projet de cadre européen pour certifier les suppressions de carbone, accorde une place prépondérante aux **technologies de capture et stockage du carbone**, au détriment des **solutions fondées sur la nature (NBS)**, notamment les **projets forestiers**. Ces derniers sont jugés moins fiables en raison du risque de non-permanence, malgré leurs **cobénéfices environnementaux et sociaux**.

Face à cette orientation, l'ATIBT, via sa **commission Carbone & Biodiversité**, a rejoint la **NBS Coalition**, qui rassemble des acteurs engagés dans des projets

carbone forestier. Ensemble, ils alertent les autorités européennes sur les **risques d'exclusion des projets NBS**, en particulier dans les pays du Sud, et appellent à une **reconnaissance équitable** de leur contribution au climat, à la biodiversité et au développement local.

Une **lettre ouverte** et un **mémo dédié aux zones tropicales** ont été transmis à la Commission Européenne et à l'UICN France, tandis qu'un dialogue continu est engagé à Bruxelles. L'ATIBT s'engage ainsi activement pour **défendre la place des forêts dans la régulation carbone européenne**.

L'APPUI À LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET À L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE DIALOGUE SECTORIEL

| SUITE ET FIN PROJET APPUI SECTEUR PRIVÉ (ASP) CONGO



© ATIBT

L'ATIBT Congo au travers le projet Appui Secteur Privé (ASP) a poursuivi ses actions d'appui technique aux entreprises forestières, via les fédérations de la filière bois, pour leurs implications dans le processus APV-FLEGT, contribuant ainsi à la gestion inclusive et transparente des ressources forestières. Comme résultats phares de ce projet, nous pouvons citer : i) Elaboration et Mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication sur l'ensemble de la filière forêt-bois ; ii) Mise à jour de la veille légale et informationnelle ; iii) Actions de plaider sur les projets de textes réglementaires et documents de l'APV-FLEGT, iv) Actions de sensibilisations et coaching des entreprises pour leur mise à niveau sur les modules « légalité » et « traçabilité » en amont du SIVL. Pour des raisons évoquées plus haut, certains résultats de ce projet n'ont pas pu être entièrement atteints, notamment les actions de plaider et de coaching des entreprises. Ce projet a pris fin au mois de juillet 2024, après avoir obtenu une prolongation de trois mois.

L'ATIBT a procédé le mercredi 24 avril 2024 à la réunion de clôture du projet d'Appui au Secteur Privé (ASP) en République du Congo. Une réunion qui a connu la présence d'une vingtaine d'acteurs et partenaires (entreprises forestières, représentants des associations professionnelles de la filière bois, de la DUE, de la société civile, et du Ministère de l'Économie Forestière) qui ont saisi l'occasion pour émettre les vœux du lancement d'une phase II.

Ce projet, mis sur pieds dans l'objectif de contribuer efficacement à l'amélioration de la gouvernance forestière dans le pays à travers le renforcement des capacités des entreprises forestières pour une gestion durable inclusive et transparente des ressources forestières, se clôture ainsi. Il aura permis de mener d'intenses activités dans le cadre du processus d'évolution du cadre réglementaire en République du Congo avec en vitrine les réformes phares de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier et le processus APV-FLEGT.

Sur ce point, M. Alain Bertin TIOTSOP, représentant de l'ATIBT Congo, s'est réjoui des actions de coaching des entreprises forestières permettant d'accroître leurs capacités à s'impliquer dans la mise en œuvre du processus FLEGT, notamment le respect des exigences de légalité et de traçabilité forestière.

« Il est important pour l'ATIBT d'accompagner les entreprises forestières dans le processus de collecte et de préparation des documents vérificateurs qui seront intégrés plus tard dans le système informatisé de vérification de la légalité et qui permettront aux entreprises de bénéficier des certificats de légalité FLEGT » a déclaré le représentant de l'ATIBT.

Au cours de cette réunion qui a connu la présence active de la délégation de l'Union Européenne, le facilitateur APV-FLEGT, le Ministère de l'Economie Forestière, les partenaires de la fédération forêt-UNICONGO, UNIBOIS, les entreprises non affiliées et la société civile, l'ATIBT a présenté les autres principaux résultats du projet, les difficultés majeures rencontrées ainsi

que ses perspectives parmi lesquelles :

- La poursuite de la réalisation des webinaires sur quelques thématiques transversales à la filière forêt-bois ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et plan de communication ;
- L'intensification de l'accompagnement des partenaires (UNICONGO et UNIBOIS) à s'approprier le site internet « FILIERE BOIS CONGO » ;
- La contribution à la vulgarisation du « Guide de renseignements des moyens de vérification de la grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles dans le SIVL » ;
- La poursuite du coaching des entreprises à la légalité et la traçabilité en amont du SIVL ;
- La contribution à l'amélioration des quelques textes d'application avec le redémarrage du GTMA.

| L'IMPLICATION DE L'ATIBT DANS LE PFBC

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation, de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

L'ATIBT a animé au cours des 10 dernières années le collège secteur privé du PFBC. Ce collège est l'un des sept collèges du PFBC. Il offre une tribune pour les questions et les préoccupations d'intérêt commun à exprimer et à discuter au

Conseil Directeur et/ou à la Réunion des Parties du PFBC.

Le collège contribue à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du PFBC. Cette stratégie est déclinée à travers une feuille de route et inclut les priorités du collège et les actions à mener pour les atteindre.

La stratégie d'intervention et la feuille de route associée sont le fruit des recommandations formulées par les membres du PFBC lors des Réunions des Parties.

Le collège est redevable vis-à-vis des membres du PFBC des modalités de mise en œuvre de ces recommandations et du suivi de leur réalisation.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DES ESSENCES FORESTIÈRES DANS LES UNITÉS FORESTIÈRES D'AMÉNAGEMENT - UFA-REFOREST



© John Lander - Imagéo

L'année 2024 correspond à la troisième année de mise en œuvre du projet UFA-REFOREST. Les activités de maintien de l'équilibre des essences forestières dans les UFA ont continué, notamment au niveau de la production des plants en pépinière et l'installation des plantations de manière participative et inclusive. De manière générale, la capacité totale des pépinières des quatre sociétés impliquées dans le projet reste inchangée depuis 2023, soit 170.000 plants. La production annuelle obtenue en 2024 est d'environ 130.000 plants appartenant à 37 essences locales. Au cours de cette année, 31,74 ha ont été reboisés dans les plantations en plein et 341,85 ha de forêt ont été enrichis à travers des plantations dans les trouées d'abattage et les parcs. Au total, ce sont 84.437 arbres qui ont été plantés.

De façon cumulée sur les trois premières années du projet, 75,31 ha de forêt dégradée ont été enrichis soit 75,3% de l'objectif global. Au total, une surface équivalente à 890,67 ha de forêt a été enrichie grâce aux plantations en trouées d'abattage et en parcs. Un total de 16.308 trouées et parcs ont été enrichi soit 76,5% de l'objectif global du projet. Le nombre cumulé des arbres plantés au cours des trois premières années du projet et dans l'ensemble des UFA des sociétés impliquées dans le projet est de 194.765 arbres soit 80,7% de l'objectif global. Le taux de réalisation moyen des objectifs de plantation au terme de la troisième année du projet est de 78%. Pour mener à bien ces activités de reboisement, 27 communautés riveraines aux concessions forestières ont participé aux travaux de terrain. Ces

communautés se sont mobilisées dans la récolte des graines, durant les travaux en pépinière et lors de la plantation. Le recrutement dans les équipes tient compte des femmes et des peuples autochtones.

Dans l'optique d'harmoniser le suivi des plantations, le système de monitoring des enrichissements mis en place dans les sociétés est fréquemment mis à jour et les bases de données sont régulièrement actualisées et archivées. Un chercheur de Gembloux Agro-BioTech, financé par le projet, travaille sur l'évaluation des performances des plantations dans les différentes modalités : trouées, parcs, et plantation en plein (ou parcelles). Dans le cadre du suivi du projet, une session du DICOSE s'est tenue sur le site industriel de la société forestière PALLISCO. Cette session a été couplée à une visite de terrain. Il a été question de visiter les réalisations du projet (pépinières et plantations) et de mener les réflexions sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ont pu être abordées.

Des réflexions sur la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des actions

de reforestation à l'échelle nationale sont en cours. A cet effet, deux ateliers de réflexion en faveur de la reforestation au Cameroun ont été organisés. Le secteur forestier privé a activement participé à ces réflexions.

Malgré ces belles avancées, l'action a toutefois rencontré plusieurs difficultés. En premier lieu, l'approvisionnement des pépinières en graines reste un problème fondamental auquel les projets conjoints ARM+ et RESSAC tentent de répondre. La mise à disposition des engins pour la préparation des parcelles est également une préoccupation majeure vu le coût engendré pour les sociétés partenaires, elle est souvent remplacée par une préparation manuelle des parcelles (cette modalité moins efficace a néanmoins des aspects positifs puisqu'elle mobilise plus de main d'œuvre). Finalement, le manque de moyen logistique pour le transport des équipes et des plants sur le terrain est une préoccupation à laquelle l'action participe à résoudre grâce à l'achat de matériel adapté et à la mise en place d'une organisation pertinente.



© John Lander - Imagéo

5

LES GRANDES RENCONTRES DE L'ATIBT EN 2024 UNE ANNÉE DE VISIBILITÉ INTERNATIONALE



En 2024, l'ATIBT a intensifié sa participation à de nombreux événements internationaux, affirmant son rôle de porte-voix de la filière bois tropical responsable. Ces rencontres ont permis de valoriser les projets phares, de renforcer les alliances stratégiques, et de s'engager activement dans les réflexions sur les politiques forestières mondiales. Voici un retour sur les temps forts de l'année.

LE 6^E THINK TANK DE L'ATIBT UNE DOUBLE RÉFLEXION POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS TROPICALE, NOGENT, 24-25 MARS 2024

Les 25 et 26 mars 2024, l'ATIBT a organisé son sixième Think Tank au Jardin d'Agro-nomie Tropicale à Nogent-sur-Marne, réunissant une trentaine de participants en présentiel et une quarantaine en distanciel chaque jour. Véritable espace de

débat et de prospective, cette rencontre a permis d'ouvrir des discussions stratégiques sur deux thématiques majeures : **le lobbying pour une gestion durable des forêts tropicales et la finance innovante au service de la filière.**

| JOURNÉE 1 : RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA FILIÈRE DANS LES DÉBATS INTERNATIONAUX

La première journée a été consacrée aux enjeux de visibilité politique et médiatique du secteur forêt-bois tropical. Trop souvent marginalisé dans les discussions de haut niveau (COP Climat, CITES, RDUE), ce secteur joue pourtant un rôle crucial dans la lutte contre la déforestation et la préservation de la biodiversité. À travers la session « Le lobbying, cela se passe où ? Les COP ? Les médias ? », la commission Carbone et Biodiversité, représentée par Pierre Schueller et Coline Seyller (Terea), a partagé ses expériences sur les difficultés et les leviers d'action à mobiliser pour améliorer la représentation du Bassin du Congo, encore trop peu visible dans les grands forums internationaux.

Les discussions ont mis en lumière l'écart de présence entre les bassins forestiers tropicaux, avec un Amazonien surreprésenté face à un Bassin du Congo quasi invisible. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la participation de

la filière aux événements internationaux, à travers une meilleure anticipation, une communication accrue et un soutien politique et financier renforcé.

Actions recommandées :

- Élaborer un **plan de lobbying stratégique** ciblant les grandes rencontres internationales (COP29, COP16, etc.).
- **Renforcer les alliances avec les États et les réseaux africains** pour construire des représentations collectives.
- Mettre en œuvre une **campagne de communication dédiée au Bassin du Congo**, valorisant ses spécificités et ses contributions aux objectifs climatiques mondiaux.
- **Mobiliser des financements institutionnels** pour garantir la présence de la filière sur les forums internationaux.

| JOURNÉE 2 : EXPLORER LA FINANCE INNOVANTE COMME LEVIER DE DURABILITÉ

La deuxième journée a été dédiée à la finance innovante, avec un panel d'intervenants allant d'investisseurs privés à des bailleurs publics, en passant par des ONG et entreprises forestières. Les débats ont révélé une forte attente d'investissements dans des projets à impacts multiples – environnementaux, sociaux, économiques – notamment dans des zones sensibles comme le Bassin du Congo. Pourtant, malgré un fort potentiel, les freins sont nombreux : complexité des instruments financiers, défi du risque pays, exigences de rentabilité.

Ce Think Tank a permis de poser les bases d'une réflexion collective sur les solutions basées sur la nature et les marchés carbone. Il a également mis en évidence le besoin d'harmoniser les attentes de la filière et des investisseurs, d'élaborer une typologie claire des instruments disponibles, et de renforcer la voix du secteur via un plaidoyer commun, notamment à travers les country packages portés par la France et d'autres bailleurs.

Actions recommandées :

- Produire une typologie des financements accessibles aux opérateurs forestiers du

Bassin du Congo, au-delà du carbone.

- Lancer une étude prospective sur la valeur des forêts naturelles de la région, pour mieux sensibiliser les décideurs et bailleurs.
- Créer un cadre de référence sur les indicateurs d'additionnalité (biodiversité, social, climat).
- Identifier une entreprise pilote pour un projet carbone sur concession certifiée, afin de démontrer la faisabilité opérationnelle et attirer des financements.
- Renforcer la coordination entre concessionnaires pour bâtir une feuille de route commune et crédible vis-à-vis des investisseurs.

Ce Think Tank a confirmé le rôle stratégique de l'ATIBT comme catalyseur de réflexion, de dialogue et d'actions concrètes en faveur d'une filière forêt-bois tropicale forte, visible, et durablement financée. Il s'agit désormais de capitaliser sur cette dynamique et d'ancrer ces recommandations dans les démarches à venir, en lien avec les instances internationales et les partenaires régionaux.

CONFÉRENCE APF POUR LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION IMPORTÉE : L'ATIBT AUX CÔTÉS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS EUROPÉENS — PARIS, 4 AVRIL 2024.

Le **4 avril 2024**, l'ATIBT, représentée par **Caroline Duhesme**, Directrice de l'Innovation et de la Stratégie, a participé à une conférence et à des ateliers organisés au **siège de la Région Île-de-France** par **l'Alliance pour la Préservation des Forêts (APF)**. Cette rencontre avait pour thème : « *Les acteurs publics et privés face au nouveau règlement européen pour des produits zéro déforestation (RDUE)* ».

UNE ALERTE MONDIALE SUR LA DÉFORESTATION

© John Lander - Imagéo



Cet événement coïncidait avec la publication des chiffres 2023 de **Global Forest Watch** et du **World Resources Institute**, signalant une **hausse générale de la déforestation**. Toutefois, des progrès notables au **Brésil** et en **Colombie** ont illustré l'impact des **politiques publiques volontaristes**, comme l'a souligné **Claude Garcia (ETH Zurich)**.

UN APPEL AU DIALOGUE ET À L'ACTION COLLECTIVE

Les échanges ont rassemblé **décideurs politiques, chercheurs, entreprises, ONG et institutions**, appelés à s'unir pour renforcer l'application du **RDUE**, tout en restant à l'écoute des réalités du terrain. Le président de l'Alliance, **Guillaume Reveilhac**, a insisté sur l'importance de soutenir la Commission européenne dans la mise en œuvre de ce règlement, en vue d'un cadre plus juste, inclusif et évolutif.

TROIS ATELIERS PARTICIPATIFS POUR PENSER À LA MISE EN ŒUVRE DU RDUE

Atelier 1 - Animé par **Laure Grégoire** (Alliance) et **Lucile da Costa** (Audencia) – Les défis du RDUE : Cinq obstacles majeurs ont été identifiés : les tensions avec les pays producteurs, le manque de partage d'information, la complexité de la traçabilité, l'hétérogénéité des contrôles, et l'insuffisance des financements. Une fiscalité différenciée a été évoquée comme piste d'appui.

Atelier 2 – Modéré par **Élise Rebut** (Conservation Internationale) et **Isaline Masson** (Audencia) – Les solutions possibles : Les échanges ont permis d'identifier des leviers d'action : renforcer la connaissance des contextes locaux, améliorer l'évaluation des risques, proposer des outils de traçabilité adaptés, et structurer la collaboration avec les fournisseurs.

Atelier 3 – Dirigé par **Claude Garcia** (ETH Zurich) et **Matteo Courpotin** (Audencia) – Anticiper les dérives : Quatre scénarios de dérive ont été envisagés : affaiblissement du règlement, isolement européen, création

d'une économie à deux vitesses, et exclusion des petits producteurs. Le consensus a souligné la nécessité de mesures d'accompagnement et d'un dialogue constructif pour éviter ces risques.

RBUE | RDUE

ON VOUS EN DIT PLUS !

RBUE	RDUE
Règlement Bois de l'Union européenne	Règlement Déforestation de l'Union européenne

Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) no 995/2010

Nous vous proposons ces éléments de décryptage et de comparaison avec le RBUE permettant d'appréhender les évolutions et de se préparer à celles-ci.

RBUE : 10 ans déjà

Depuis 2013, les opérateurs qui mettent sur le marché ou importent du bois et des produits dérivés sont tenus de respecter le RBUE, un (illégalité à l'éradication de la déforestation et la dégradation des forêts.

Si le RBUE ne concernait que le bois, le RDUE porte lui sur la viande bovine, l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, le caoutchouc et le bois auxquels il y a lieu d'ajouter certains de leurs dérivés.

Par Emmanuel Groutel, Wale et Caroline Duhesme, Secrétaire de la Commission certification ATIBT

WORLD OF WOOD CONVENTION

SAN DIEGO, 10 AU 12 AVRIL 2024



© ATIBT

L'ATIBT a participé à la **68^e édition de la World of Wood Convention**, organisée par **l'International Wood Products Association (IWPA)** à San Diego (États-Unis), en la personne de Caroline Duhesme, Directrice de l'Innovation et de la Stratégie, et **Nathalie Bouville**, Représentante de l'ATIBT pour les États-Unis.

| UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE POUR L'INDUSTRIE BOIS NORD-AMÉRICAINE

Cet événement annuel, réunissant plus de 200 acteurs internationaux de la filière bois (producteurs, distributeurs, représentants gouvernementaux, courtiers,

consultants, etc.), est un carrefour stratégique pour l'information, la formation et le réseautage autour des enjeux du commerce légal et durable du bois.



| RENFORCEMENT DES RELATIONS TRANSATLANTIQUES

La participation de l'ATIBT a consolidé ses **liens stratégiques avec l'IWPA**, notamment sur des thématiques communes telles que :

- Le **règlement européen sur la déforestation (RDUE)**,
- La **CITES** et ses implications commerciales.

Des rencontres informelles fructueuses ont eu lieu avec des membres de l'ATIBT basés aux États-Unis (Adentra, Baillie Lumber, ETT Fine Woods), ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux (Bozovich, Tradelink, Interholco, CIB Olam, Rougier, etc.).

Promotion du bois durable camerounais

Dans le cadre du projet **ASP Pacte Vert Cameroun**, l'ATIBT a profité de cette occasion pour valoriser le bois durable d'origine camerounaise. Des brochures sur **quatre entreprises camerounaises** engagées dans des pratiques responsables ont été distribuées, contribuant à accroître leur visibilité sur le marché nord-américain.

| VISIBILITÉ INTERNATIONALE DE L'ATIBT

Caroline Duhesme a participé à un **panel international** pour présenter le RDUE et la manière dont l'ATIBT soutient ses membres dans l'adaptation à ce nouveau cadre réglementaire. Elle a mis en avant l'importance des certifications **FSC** et **PEFC** comme outils de conformité. L'intervention a suscité un vif intérêt, notamment face aux retours de l'American Hardwood Export Council (AHEC) et du Malaysian Timber Council (MTC).

| PERSPECTIVES

La participation à cet événement a permis de **renforcer la présence de l'ATIBT aux États-Unis**, d'y **accroître sa notoriété** et de **motiver de potentielles nouvelles adhésions**. L'association se prépare déjà pour la prochaine édition, prévue en **avril 2025 à La Nouvelle-Orléans, Louisiane**.

PARTICIPATION DE L'ATIBT AU CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS

NANTES, 28-30 MAI 2024



© ATIBT

L'ATIBT a participé activement à l'édition 2024 du **Carrefour International du Bois (CIB)** à Nantes, devenu le principal salon européen dédié au commerce du bois, avec **environ 640 exposants** et **13 000 visiteurs**, dont **39 % internationaux**.

UN STAND STRUCTURÉ POUR ÉCHANGER ET VALORISER NOS ACTIONS

L'association disposait d'un **grand stand structuré en deux espaces** :

- Une **agora** pour l'organisation de **tables rondes**,
- Un **espace B to B** dédié aux rencontres avec membres et partenaires.

Ce stand, financé en grande partie par les projets de l'ATIBT, reflétait les orientations stratégiques de ces derniers, en particulier le **projet ASP-Pacte Vert**, lancé au Cameroun avec l'appui de l'Union européenne.

| SOUTIENS INSTITUTIONNELS ET PARTENARIATS

La participation de l'ATIBT a bénéficié du **soutien de l'OIBT** (représentée par M. Nurudeen IDDRISU), **PEFC International**, et de plusieurs **représentants officiels** de pays partenaires :

- **Cameroun** : M. DJOGO et M. KAFFO
- **Congo** : M. TATY (Directeur de cabinet de la ministre Rosalie MATONDO) et Mme EBINA TARAGANZO
- **Gabon** : M. SIMBA
- **Mexique** : M. CHARGOY, Vice-Ministre du Développement du Quintana Roo

Un programme riche et engagé

L'édition 2024 a été marquée par :

- 16 tables rondes sur le stand ATIBT
- 2 grandes conférences sur le règlement européen sur la déforestation (RDUE), coordonnées avec AHEC et la FNB

Des thèmes majeurs ont été abordés :

- La filière forêt-bois du Cameroun
- Les activités de coopération en Amérique centrale, notamment au Mexique et au Guatemala, autour de la Selva Maya
- La valeur de la certification sur les marchés européens dans un contexte réglementaire en mutation (RDUE, CITES, exportation de grumes)
- La promotion des essences moins connues

| COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Le stand a aussi permis de valoriser plusieurs actions de l'association : suivi CITES, actualisation des fiches « Contrats & Usages », et mise en contexte de l'usage du bois dans la construction en Europe.

Cette participation a contribué à renforcer la **visibilité de l'ATIBT**, à **soutenir le dialogue entre les acteurs** de la filière bois tropicale, et à faire avancer les **objectifs des projets menés dans les bassins forestiers partenaires**.

[VISUALISER LE RAPPORT](#)



© ATIBT

1^{ÈRE} CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L’AFFORESTATION ET LE REBOISEMENT (CIAR 1) BRAZZAVILLE, 2 AU 5 JUILLET 2024

À l’occasion de la **1^{ère} Conférence Internationale sur l’Afforestation et le Reboisement (CIAR1)**, organisée à Brazzaville en juillet 2024, l’ATIBT a mis en lumière les résultats du projet **UFA-Reforest**, financé par l’Union européenne au Cameroun. Deux tables rondes techniques ont permis de présenter :

- **l’enrichissement des trouées d’abattage** et les **plantations en plein** (Yanick Nkoulou Nkoulou, chef de projet) ;
- le **suivi à long terme des plantations** (Crispin Ilunga-Mulala, doctorant à l’Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech).

L’ATIBT a également assuré une présence visuelle forte avec des **supports de communication** (kakémonos, flyers) sur le stand de l’Union européenne. Plusieurs membres – **CIB Olam, IFO, FRMi** – ont exposé leurs actions dans des stands dédiés.



© ATIBT

LES GRANDS ENJEUX ABORDÉS LORS DE LA CIAR1

- **Urgence de nouvelles plantations** : Avec 3,9 millions d'hectares de forêts perdus chaque année en Afrique, la conférence a souligné la nécessité de développer rapidement **70 millions d'hectares de plantations** (40 Mha pour le bois d'œuvre, 30 Mha pour le bois-énergie).
- **Croissance de la demande mondiale en bois** : Portée par la démographie, la transition énergétique et les usages innovants, la demande devrait augmenter de **40 % pour le bois d'œuvre et 30 % pour le bois-énergie** d'ici 2050. Le **marché du carbone**, en forte expansion, représente un levier financier majeur.
- **Financements innovants et partenariats public-privé** : Les besoins en financement sont estimés entre **200 et 300 milliards USD**. De nouveaux mécanismes émergent : **finance carbone, PSE, PPP**, avec l'engagement croissant du secteur privé sur des projets emblématiques comme la **"muraille verte"**.
- **Modèles socio-environnementaux intégrés** : L'agroforesterie, les plantations multifonctionnelles et l'implication des **populations locales et autochtones** sont apparus comme des piliers de reboisement durable, avec des cas réussis au Rwanda et en RDC.
- **Recherche et innovations technologiques** : La conférence a mis en avant l'importance de la **recherche appliquée** sur les modèles sylvicoles, la **bioénergie**, les **technologies géospatiales** et le **monitoring écologique de long terme**.

MESSAGES INSTITUTIONNELS ET FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE

- Le discours d'ouverture a rappelé le rôle central de l'arbre face aux dérèglements climatiques et environnementaux.
- Le PNUD, la FAO et la CEEAC ont appelé à articuler reboisement, développement économique et politiques publiques.
- 12 pays africains (RDC, Congo, Gabon, Côte d'Ivoire, Ghana, Rwanda, etc.) ont annoncé leur ambition de quadrupler les surfaces plantées d'ici 2035.

RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE (SYNTHÈSE PAUL BERTAUX – FRMI)

- Renforcer la coopération internationale pour le partage des pratiques et technologies.
- Développer des politiques et cadres réglementaires incitatifs et robustes.
- Mobiliser des financements innovants : carbone, PPP, PSE...
- Impliquer pleinement les communautés locales et autochtones, avec formation et moyens adaptés.
- Promouvoir les solutions fondées sur la nature (bois-énergie, agroforesterie).
- Établir des systèmes de suivi-évaluation solides à tous les niveaux.
- Créer une distinction DAMAR pour récompenser les initiatives exemplaires de reboisement.

PARTICIPATION DE L'ATIBT À LA 27^E SESSION DU COMITÉ POUR LES PLANTES GENÈVE 8 ET 9 JUILLET 2024



© ATIBT

La participation active à la 27^e session du Comité pour les plantes de la CITES (juillet 2024). L'ATIBT a organisé deux événements parallèles : (i) le **8 juillet**, une table ronde sur les principes et réglementations guidant la gestion durable dans les régions tropicales d'Afrique centrale et de l'Ouest, de l'Amazonie et de l'Asie, mettant en lumière les similitudes et différences des pratiques mondiales et (ii) le **9 juillet**, une session axée sur les défis de mise en œuvre des annexes CITES en Afrique

centrale, en particulier au Cameroun et en RDC, abordant la conformité légale, l'application des principes de durabilité et les outils de traçabilité. De plus, le projet Ebony au Cameroun a été présenté par M. Scott Paul, mettant en évidence des actions concrètes en matière d'approvisionnement durable. La participation de l'ATIBT à cette session a renforcé son rôle en tant qu'acteur technique de référence dans la mise en œuvre de la CITES en Afrique centrale.

PARTICIPATION AU ACSFI (ADVISORY COMMITTEE ON SUSTAINABLE FOREST-BASED INDUSTRIES) DE LA FAO

Le comité ACSFI de la FAO est un organe statutaire de la FAO composé de cadres supérieurs du secteur privé du monde entier. Il se réunit chaque année dans le but principal de fournir des orientations sur les activités et le programme de travail de la Division des forêts de la FAO sur des questions pertinentes pour l'industrie du

papier et de la forêt, afin de soutenir les efforts des pays membres en faveur du développement durable.

Il y a eu deux réunions en 2024, le 21 juillet 2024 à Rome au siège de la FAO : la 65^{ème} réunion du ACSFI (réunion annuelle) et le 6 novembre 2024 à Bruxelles au bureau de CEI-Bois

ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR LE BOIS DE ROSE

DOUALA, DU 2 AU 6 SEPTEMBRE 2024



Du 2 au 6 septembre 2024, un atelier régional sur la gestion durable et légale du commerce de *Pterocarpus erinaceus* (bois de rose africain) s'est tenu à Douala, Cameroun. Organisé conjointement par le Secrétariat de la CITES, le MINFOF et l'ATIBT, avec le soutien de l'Union européenne, cet événement a rassemblé 63 participants issus de 18 pays d'Afrique et de huit organisations. L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les capacités des États de répartition dans l'élaboration des **ACNP** et des **Avis d'Acquisition Légale (AAL)**, conformément aux exigences de la CITES. Le contenu de l'atelier s'est appuyé sur les nouvelles lignes directrices du **module 10** des directives CITES,

dédié aux espèces d'arbres. L'événement a alterné sessions théoriques, échanges d'expérience et exercices pratiques, avec une visite du port autonome de Douala pour illustrer les contrôles douaniers et les procédures d'exportation. Les participants ont également discuté des possibilités de soutien financier via le Projet CITES sur les espèces d'arbres (CTSP). Cet atelier a renforcé la coordination régionale entre les autorités CITES et préparé le terrain pour une participation concertée à la CoP20. L'invitation par le Secrétariat de la CITES le confirme le rôle de l'ATIBT comme acteur technique de référence en Afrique centrale dans l'appui à la mise en œuvre de la Convention.

FORUM MONDIAL SUR LE BOIS LÉGAL ET DURABLE - GLSTF 2024

MACAO, 11 ET 12 SEPTEMBRE 2024



© ATIBT

L'ATIBT a participé activement au **GLSTF 2024**, organisé par **l'OIBT**, **GGSC** et **IPIM**, avec pour objectif de renforcer la fiabili-

té et la durabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales en bois, dans un contexte de marché toujours difficile.

| SOUS-FORUM ATIBT : COMMERCE DURABLE, MARCHÉS ET RESSOURCES

Aux côtés de la **China Timber & Wood Products Distribution Association**, l'ATIBT a co-organisé un sous-forum dédié au commerce durable, soulignant :

- L'importance stratégique du bois dans la bioéconomie européenne, avec une montée en puissance dans la construction (objectif : 35 % de parts de marché selon le CNDB).
- Le rôle essentiel des **marchés africains** et des **zones économiques spéciales (ZES)** dans la transformation locale du bois et le développement économique.
- L'impact des **interdictions d'exportation de grumes** sur la structuration de la filière dans les pays producteurs (Congo, Cameroun, Gabon).



© ATIBT

| DURABILITÉ, RÉGLEMENTATION ET CERTIFICATION

Le forum a mis en lumière la nécessité de **systèmes de traçabilité robustes** pour répondre aux exigences du **RDUE** et de la **Lacey Act**, et l'importance croissante des

certifications FSC et PEFC pour renforcer la crédibilité des entreprises et réduire leurs risques.

| TECHNOLOGIES INNOVANTES ET BOIS RECONSTITUÉS

L'ATIBT a mis en avant le potentiel des **bois massifs reconstitués (BMR)** pour :

- Optimiser l'usage des **essences moins connues (LKTS)**.
- Réduire les déchets et améliorer le rendement matière.
- Répondre aux enjeux des 2^e et 3^e rotations forestières.
- Offrir de nouvelles opportunités commerciales dans **la menuiserie, le mobilier et la construction**.

Cette approche « produit » innovante permet de valoriser des bois de moindre qualité et d'augmenter la compétitivité du bois tropical sur les marchés internationaux.

PARTICIPATION DE L'ATIBT À LA RÉUNION DU TIMBER DEVELOPMENT UK (TDUK) LONDRES, 25 SEPTEMBRE 2024.



© ATIBT

Avec pour thème les perspectives des bois tropicaux sur le marché britannique et une présentation des activités de l'ATIBT, le London Hardwood club a tenu sa réunion trimestrielle au restaurant Globe à Londres le 25 septembre 2024.

L'équipe de l'ATIBT était composée de Caroline Duhesme, responsable de la stratégie et de l'innovation, Franck Monthe, chef de projet CITES, Paul Cuveillier, responsable de la documentation technique et Nathalie Bouville, responsable de la communication. L'équipe a présenté l'association et ses principales activités à un public d'une quarantaine de professionnels du bois du Royaume-Uni. Caroline a fait le point sur le RDUE tandis que Franck a partagé des informations sur les exigences de la CITES. Paul a présenté toutes les ressources techniques disponibles pour les membres de l'ATIBT tandis que la présentation de Nathalie s'est

concentrée sur les aspects de promotion de la mission de l'ATIBT à travers notamment l'initiative Fair and Precious.

Les participants ont apprécié les présentations et étaient particulièrement désireux d'en savoir plus sur **le RDUE, se demandant si la réglementation serait réellement appliquée en janvier 2025, ce qui est peu probable selon Caroline** [\(et tel que le laisse entendre cet article\)](#). De nombreuses questions posées ont concerné la collecte des coordonnées GPS, et des informations liées à la diligence raisonnée. Caroline a pu rassurer sur le niveau de préparation des gestionnaires forestiers certifiés dans les zones tropicales.

Cette réunion a été l'occasion pour l'ATIBT de renouer avec le marché britannique et de revoir ses membres tels que Danzer, NGH, Tradelink, Gilmour&Aitken, Latham, etc.

FORUM ATIBT 2024

ANVERS, 3 & 4 OCTOBRE



© ATIBT

L'ATIBT a organisé son forum annuel à Anvers, les 3 et 4 octobre 2024, réunissant de nombreux acteurs de la filière forêt-bois, issus des secteurs privés, des institutions partenaires, des pays producteurs et consommateurs. Cet événement a suscité un vif intérêt et de nombreux retours positifs, témoignant de la richesse des échanges.

| RDUE : UNE RÉGLEMENTATION AU CŒUR DES DÉBATS

Les discussions ont porté largement **sur la mise en œuvre du Règlement européen contre la déforestation (RDUE)**. Bien que son application soit reportée, ce délai est vu comme une **opportunité** pour :

- Renforcer la **préparation du secteur privé**,
- Clarifier les points d'ombre du texte (ex. : définition de la dégradation, obligations des traders),

- Maintenir la **mobilisation des entreprises** et offrir un accompagnement technique, notamment via des formations sur l'outil d'information du RDUE.

Les pays exportateurs ont souligné le besoin d'une **communication plus transparente** de l'UE et d'une **collaboration renforcée** pour une mise en œuvre adaptée aux réalités locales.

COMMERCE DES ESSENCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CITES

La présence de la **Secrétaire générale de la CITES** et de représentants du bassin du Congo a permis d'approfondir les enjeux liés aux **essences inscrites en Annexe II**. Le manque de personnel qualifié et de moyens, aussi bien en Afrique centrale qu'en Europe (douanes belges notamment), freine l'efficacité de la mise en œuvre.

Les discussions ont souligné :

- L'importance d'un **soutien financier ciblé** pour renforcer les capacités des pays producteurs,
- La nécessité de **directives claires** de l'UE pour faciliter les exportations conformes,
- Les **retombées positives potentielles** de l'inscription à la CITES, à condition de respecter les principes de la convention.



© ATIBT

PRÉPARATION DE LA COP CITES 2025

Les discussions ont également porté sur la **mobilisation régionale** en vue de la **COP CITES prévue en décembre 2025**. Une concertation renforcée entre pays du bassin du Congo est souhaitée pour faire valoir les atouts régionaux dans les négociations internationales.

Gestion forestière : vers une deuxième rotation

Un point d'attention particulier a été donné aux plans d'aménagement de deuxième rotation, avec les constats suivants :

- Le bilan global de la première rotation est positif, mais des défis persistent : **diversification des essences** et adaptation aux **enjeux environnementaux et sociaux** actuels.
- Une « **approche produit** » est privilégiée pour valoriser les essences moins connues, nécessitant : recherche technique, traitements thermiques, inventaires, et formation du personnel.
- L'intégration de la **sylviculture et du reboisement** est encouragée pour assurer la **régénération** et la pérennité des espèces exploitées.

FINANCEMENT INNOVANT ET PROJETS CARBONE

Le forum a mis en avant les **projets carbonés forestiers** et la **finance innovante** comme leviers majeurs pour faire évoluer les modèles de gestion durable, notamment dans un contexte de **chan-**

gement de paradigme. Si le marché du carbone est ancien et parfois critiqué, celui de la **biodiversité reste émergent** et prometteur.

CONVENTION AVEC LA COMIFAC ET PRÉPARATION AUX COP

La volonté **exprimée par la COMIFAC** de conclure une **nouvelle convention avec l'ATIBT** ouvre la voie à une **meilleure coordination** en vue des prochaines **COP Climat et Biodiversité**.

Formation professionnelle : les acquis et les défis

Le **projet ADEFAC** a contribué à renforcer les capacités dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Toutefois, la pérennisation des acquis dépendra :

- De la **mobilisation de financements locaux et internationaux**,
- De la **structuration des systèmes de formation reconnus**,
- Du développement de **modules adaptés et validés** pour accompagner les besoins évolutifs du secteur.

[VISUALISER LE RAPPORT](#)



© ATIBT

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PRÉSERVATION DES FORÊTS

PARIS, 7 OCTOBRE 2024



© ATIBT

Dans la perspective de la **COP 30 à Belém**, l'ATIBT a participé à la **3^e édition de la Conférence internationale sur la préservation des forêts**, organisée par la **Mairie de Paris**, l'**AIMF** et **Cities4Forest**. Cette rencontre s'est tenue au Pavillon de l'Arsenal, avec la participation de figures de haut niveau telles que **Anne Hidalgo**, **Laurence Tubiana** et **Laurent Tchagba**, ministre ivoirien des Eaux et Forêts.

| GESTION DURABLE ET CERTIFICATION AU CŒUR DES DÉBATS

L'ATIBT, présente aux côtés de ses partenaires (FSC, PEFC, Rainforest Alliance, SEEF Cameroun, Preferred by Nature, Precious Woods...), a rappelé que la **gestion durable des forêts (GDF)** constitue une **réponse centrale à la déforestation liée à l'agriculture**. Qualifiée de « sœur de la conservation », la GDF permet de concilier

préservation des écosystèmes et **développement socio-économique local**.

La **certification forestière**, renforcée par des politiques publiques ambitieuses, a été largement reconnue comme un **levier essentiel** pour promouvoir des filières bois durables, notamment tropicales.

| VERS DES MARCHÉS PUBLICS PLUS EXEMPLAIRES

Un axe fort de la conférence a porté sur les **marchés publics** : intégrer des **critères de durabilité** favorables aux bois tropicaux certifiés est indispensable pour garantir leur accès équitable aux

marchés. Cela permettrait d'éviter une concurrence déséquilibrée avec d'autres bois, et de promouvoir l'utilisation du « **bon bois pour le bon usage** », notamment dans la construction.

| UNE MOBILISATION CONTINUE JUSQU'À LA COP 30

L'événement s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions (Paris 2021, Abidjan 2022). L'ATIBT y a rappelé son engagement, notamment à travers ses prises de position contre le boycott des bois tropicaux dans les chantiers publics. Elle participe actuellement à la **rédaction**

de la Déclaration de Paris pour les forêts tropicales et boréales, qui sera portée à **la COP 30**. L'association y jouera un **rôle consultatif stratégique**, réaffirmant sa place centrale dans les débats internationaux sur la **forêt tropicale certifiée** et le **commerce responsable**.



© John Lander - Imagéo

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES BOIS FEUILLUS

VIENNE, 7 & 8 NOVEMBRE 2024



© ATIBT

L'ATIBT a participé à la **10^e édition de la Conférence Internationale sur les bois feuillus**, qui s'est tenue au Hilton Vienna Park à Vienne, en Autriche. L'événement, co-organisé par le **Fachverband der Holzindustrie Österreichs**, l'**EOS** (Organisation européenne de l'industrie de la scierie) et l'**ETTF** (Fédération européenne du commerce du bois), a rassemblé **près de 150 participants issus de 26 pays**.

| VISITES INDUSTRIELLES ET OUVERTURE ÉCONOMIQUE

Le 7 novembre, les participants ont visité trois entreprises innovantes : **Weitzer Parkett** (parquets), **Mühlbauer Holz** (négoce de bois) et **TEAM 7** (mobiliers haut de gamme en bois massif).

Le 8 novembre, la conférence s'est ouverte sur une **analyse économique** soulignant les incertitudes mondiales et les défis de coût pour le secteur bois feuillu, tout en identifiant des **opportunités émergentes**

liées à l'IA. Un focus a également été porté sur l'état et la gestion adaptative des **forêts de feuillus européennes**, en réponse au changement climatique et aux parasites.

État des marchés mondiaux et tropicalisation du commerce

Des intervenants venus des États-Unis, de Chine, et d'Europe ont partagé leurs analyses de marché :

- **États-Unis** : Baisse continue de la production, faiblesse de la demande intérieure.
- **Chine** : Recherche de nouveaux canaux de commercialisation via les réseaux sociaux.
- **Bois tropicaux** : Stabilité de leur part dans la production mondiale (13-15 %),

selon Jean-Christophe Claudon (OIBT).

Le **secteur du parquet**, important débouché pour les bois feuillus, fait face à des difficultés, mais s'oriente vers des **innovations produit** : parquets acoustiques, résistants à l'eau, intelligents.

| DURABILITÉ, EUDR ET CERTIFICATION

Le **règlement européen sur la déforestation (EUDR)** a occupé une place centrale dans les débats. Un délai d'entrée en vigueur, bien accueilli par les professionnels, donne un temps supplémentaire pour se mettre en conformité. Les **systèmes de certification FSC et PEFC** ont été mis en avant pour leur rôle essentiel dans :

- La **traçabilité** des produits,
- L'**évaluation des risques**,
- La fourniture de **garanties documentaires** compatibles avec les exigences EUDR.

Innovation et avenir du secteur

La conférence a mis en lumière le **rôle clé de l'innovation** dans la relance du bois feuillu, notamment dans :

- La **construction bois** (y compris en structures hybrides),
- Le **meuble haut de gamme**,
- L'exploration de **nouveaux matériaux** issus du bois feuillu.

Les discussions ont insisté sur la nécessité d'une **meilleure promotion des produits**, en particulier auprès des jeunes générations sensibles aux matériaux durables.

| PERSPECTIVES

Alors que le secteur traverse une période d'instabilité, les intervenants ont souligné l'importance :

- D'un **cadre législatif européen cohérent**,
- Et d'un **soutien actif à l'innovation et à la communication** pour positionner les bois feuillus comme matériau d'avenir.

[EN SAVOIR PLUS](#)

6

2025, D'AUTRES DÉFIS BIEN RÉELS POUR L'AVENIR

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉGLEMENTATIONS CITES ET RDUE

PERSPECTIVES 2025 CITES



Parmi les grands défis de l'année 2025, la poursuite de l'appui à la mise en œuvre des décisions Cites, et le travail sur la vulnérabilité des essences forestières doit se poursuivre.

Les principaux axes sont:

- L'organisation d'un atelier régional ACNP à Douala (mars 2025) ;
- L'appui à la préparation de la CoP20 de la CITES prévue en Ouzbékistan (novembre-décembre 2025) ; une attention particulière en fin juin 2025 pour avoir connaissance de la liste définitive des espèces des projets de proposition des inscriptions à l'annexe 2 de la convention.
- La consolidation des outils de calcul et d'analyse des quotas ;
- Le renforcement de la collaboration UICN et les pays d'Afrique centrale pour des évaluations robustes du statut des espèces forestières ligneuses.

PERSPECTIVES 2025 RDUE



En 2025, l'ATIBT poursuivra et intensifiera ses efforts en lançant des campagnes de communication ciblées auprès des décideurs européens, afin de sensibiliser aux bénéfices concrets de la gestion durable des forêts tropicales. L'association continuera à œuvrer pour que la certification soit pleinement reconnue comme outil de conformité, et veillera à ce que les spécificités des pays tropicaux soient prises en compte dans la mise en œuvre opérationnelle du règlement. Elle ambitionne également de renforcer la coordination sectorielle et de mobiliser davantage les autorités des pays producteurs pour une voix commune et cohérente à l'échelle internationale.

L'ATIBT RENFORCERA SES LIENS AVEC LE SECTEUR FORESTIER LATINO-AMÉRICAIN

Les membres de l'ATIBT en Amérique Latine constituent désormais un groupe d'acteurs significatif. Par ailleurs, des activités de terrain se mettent en place dans certains pays, comme le Mexique ou le Guatemala. Aussi, une mission du directeur de l'ATIBT, Benoit Jobbé-Duval, s'est déroulée au Brésil du 20 novembre au 8 décembre 2024. L'objectif principal était de renforcer les liens avec les acteurs locaux, de rencontrer un certain nombre d'institutions et de préparer la participation éventuelle de l'ATIBT à la COP 30 à Belém.

La collaboration avec Jeanicolau Simone de Lacerda, membre de l'ATIBT et relais de l'ATIBT au Brésil, a été formalisée. Plusieurs réunions ont eu lieu à São Paulo, Manaus et Belém, révélant les grandes disparités dans la gestion durable des forêts et des scieries dans les différents états amazoniens.



© ATIBT

Rencontre avec AIMEX, à Belém.

Cette mission au Brésil a permis de mieux comprendre la complexité du secteur forestier brésilien, d'établir des contacts clés et de préparer les prochaines étapes de l'ATIBT, notamment en vue de la COP 30.

Bien entendu, tous les partenaires potentiels de l'ATIBT n'ont pas pu être rencontrés lors de cette mission, comme IMAFLORA, avec qui les discussions sur la question des IFL se poursuivent, dans la perspective de l'AG du FSC qui se tiendra au Panama du 26 au 31 octobre 2025. En effet, parmi les défis majeurs, il y a la nécessité d'augmenter la superficie des forêts certifiées, notamment dans des États du Mato Grosso et du Pará.

Il convient également d'intensifier la collaboration avec les secteurs privé et public brésiliens afin de travailler conjointement sur les questions liées à la CITES et de rendre le commerce des espèces inscrites à l'annexe 2 plus fluide, puisque l'objectif des inscriptions à l'annexe 2 n'est pas de bloquer le commerce.

La compréhension du RDUE, qui entrera en vigueur à la fin de 2025, est également un enjeu pour le secteur forestier brésilien, et les échanges se poursuivront avec l'ATIBT au cours des prochains mois afin de faciliter la compréhension du nouveau règlement.

Enfin, les investissements dans le secteur forestier sont encore trop faibles au Brésil. Nous devons peut-être contribuer à modifier la perception de la BNDES (Banque brésilienne de développement) à l'égard de la forêt naturelle, actuellement considérée comme un fardeau plutôt que comme un atout, ce qui constitue un obstacle majeur à l'accès au financement gouvernemental qui existe théoriquement déjà pour la GDF.

Un plaidoyer en ce sens devrait être possible.

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER ET LOBBYING

| PERSPECTIVES 2025

En 2025, l'ATIBT entend consolider son rôle de **référence internationale pour la gestion durable des forêts tropicales** en renforçant ses actions de plaidoyer, en approfondissant ses partenariats scientifiques, et en poursuivant la valorisation des bois tropicaux certifiés sur les marchés internationaux.

| STRUCTURATION DE NOTRE ACTION DE PLAIDOYER

Face aux évolutions réglementaires majeures (RDUE, CITES) et à une perception souvent biaisée de l'exploitation forestière tropicale, l'ATIBT adoptera une stratégie de plaidoyer assumée et structurée. Une **task force dédiée**, articulante l'expertise interne, le réseau de nos membres et des partenaires institutionnels (COMIFAC, PFF, FSC, PEFC),

permettra de mieux anticiper les processus décisionnels, de défendre les intérêts de la filière responsable et d'agir dans un cadre cohérent, éthique et transparent. L'année sera marquée par une **intensification de notre présence à Bruxelles**, en lien avec la mise en œuvre de la RDUE et la préparation de la prochaine COP CITES.

| RENFORCEMENT DE NOTRE LÉGITIMITÉ SCIENTIFIQUE

Pour appuyer nos messages, l'ATIBT renforcera son **Conseil Scientifique**, garant de la rigueur et de l'indépendance des connaissances que nous mobilisons. Cette instance contribuera notamment à la production de données techniques sur les impacts réels de la gestion forestière

durable, la reconstitution post-exploitation, ou encore le potentiel des essences moins connues. Ce travail sera mené en lien avec nos partenaires académiques et les projets techniques en cours, dans une logique de **diplomatie forestière fondée sur la preuve**.

| PROMOTION D'UN NARRATIF POSITIF SUR LE BOIS TROPICAL DURABLE

L'ATIBT intensifiera ses efforts de **communication stratégique** pour déconstruire les idées reçues sur le bois tropical et affirmer son rôle dans la lutte contre la déforestation. Une **nouvelle campagne de communication** sera lancée en 2025, articulée autour d'une **plaquette pédagogique sur la gestion durable**, d'un argumen-

taire structuré à destination des prescripteurs, et de la création d'un **réseau d'ambassadeurs techniques et commerciaux** dans les pays européens clés. L'objectif : repositionner le bois tropical certifié comme une **solution climatique, sociale et économique responsable**.

| VERS UNE ORGANISATION PLUS AGILE ET PROACTIVE

L'ATIBT poursuivra en parallèle un travail de structuration interne : gouvernance du lobbying, animation de ses commissions, développement des partenariats et recherche de financements viendront soutenir une dynamique de transformation durable. Le lien entre **plaidoyer, projets techniques et réseau de membres** sera renforcé pour garantir la cohérence de

nos messages et l'impact de nos actions sur le terrain.

En 2025, plus que jamais, l'ATIBT défendra une filière engagée, innovante et légitime, au service de la préservation des forêts tropicales et du développement des territoires qui en dépendent.

LES PROJETS EN PERSPECTIVES

L'ATIBT poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable, inclusive et innovante des forêts tropicales à travers le développement de nouveaux projets structurants, en partenariat avec des bailleurs internationaux et les acteurs de la filière. Ces projets en cours de préparation ou en phase de structuration permettront de renforcer les dynamiques engagées, de soutenir les politiques publiques, et d'accompagner nos entreprises dans leur transformation technique, sociale et leur positionnement sur le marché.

| ADEFAC 2

Faisant suite à la phase 1 ADEFAC (Appui au Développement de la Formation Continue dans le secteur forêt-bois en Afrique Centrale), la nouvelle phase visera à pérenniser les acquis, à renforcer les dispositifs de formation professionnelle reconnus

dans la sous-région, et à accroître l'autonomie des centres locaux de formation. L'accent sera mis sur la capitalisation, le transfert de compétences et l'ancrage institutionnel.

| PROJET G2D2I

Porté par l'ATIBT, ce projet financé par le **Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)** s'intitule *Gestion durable, diversifiée, intégrée et inclusive* des concessions forestières. L'objectif global du projet est d'améliorer le modèle de gestion durable des forêts exploitées en apportant une approche innovante. Ainsi

le modèle des concessions forestières dans le BC sera renforcé et permettra d'assurer la viabilité économique en valorisant d'avantage les co-bénéfices sociaux et environnementaux. Actuellement en cours d'élaboration il sera de 30 mois et financé à hauteur de 2 000 000 d'euros par le FFEM.

PASSAD (PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR FORESTIER POUR UNE STRATÉGIE ADAPTÉE ET DURABLE)

Ce projet soutenu par l'Union européenne vise à accompagner le secteur privé forestier ivoirien dans la mise en œuvre effective de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT signé entre l'UE et la Côte d'Ivoire. L'ATIBT, en partenariat avec le SPIB (Syndicat Des Producteurs Indus-

triels Du Bois), joue un rôle central pour assurer l'intégration du secteur privé dans les structures de gouvernance forestière. Le projet s'inscrit dans le programme PASSAD-Forêts mis en œuvre par l'EFI et s'étale sur quatre ans, avec un budget de 960 000 €.

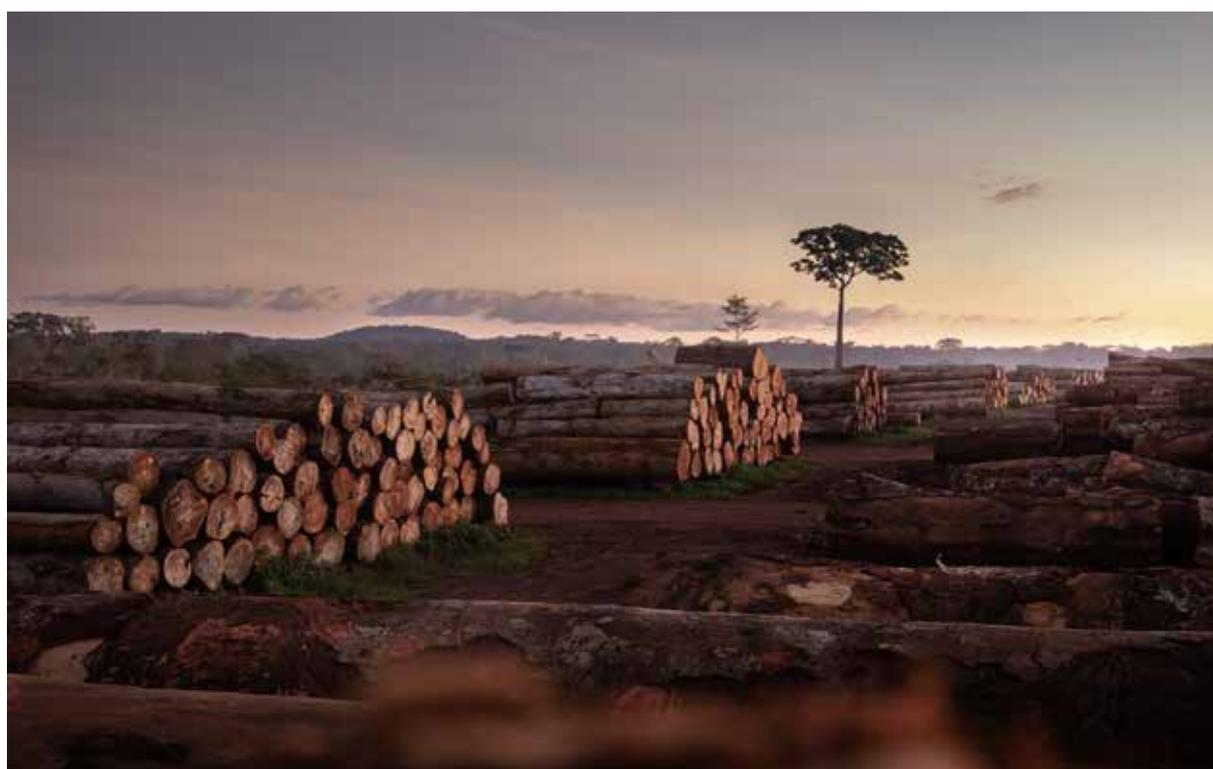
CAFI (INITIATIVE POUR LA FORÊT D'AFRIQUE CENTRALE)

L'ATIBT est actuellement dans le processus d'accréditation auprès du CAFI, avec la promesse d'un projet de 5 000 000 d'euros qui sera élaboré à partir de 2026.

TTT

Ce projet devrait commencer en 2025 pour une durée de 18 mois maximum avec 1 500 000 de subvention. Plusieurs actions sont en discussion : ateliers de dialogue entre gouvernements africains et entreprises chinoises, suivi de la Motion 23 sur les paysages forestiers intacts, relance

du programme Fair&Precious, plaidoyer CITES pour le Padouk, formations techniques (traçabilité, inventaires, essences), appui aux NDF en RCA et Guinée équatoriale, et révision de la stratégie du Timber Trade Portal.



© John Lander - Imagéo

2025, UNE ANNÉE DE GRANDS RENDEZ-VOUS!

| WORLD OF WOOD



L'IWPA (International Wood Products Association) est la principale association professionnelle nord-américaine qui promeut le développement des produits

forestiers responsables, éthiques et durables provenant du monde entier, tout en soutenant les communautés, le commerce et les consommateurs. Chaque année IWPA organise une Conférence World of Wood où les professionnels des US, d'Amérique Latine, Asie et Afrique se retrouvent pour échanger sur les enjeux du secteur et établir des connections commerciales. En 2025, la 69^{ème} édition de World of Wood se tient du 26 au 28 Mars 2025 à la Nouvelle Orleans, Louisiane.

| RACEWOOD



Le Forum **Racewood 2025** se déroulera à Pointe Noire, en République du Congo les 1^{er} & 2 Juillet 2025. Nous envisageons les **Racewood 2025** comme le rendez-vous exclusif de tous les acteurs de la filière bois tropical en Afrique et attendons environ 150 participants dont une centaine

d'entreprises européennes et africaines à la recherche de partenariats économiques, technologiques et environnementaux. Cet événement intervient dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Appui au Secteur Privé – Marché Intérieur du Bois » financé par la Délégation de l'Union Européenne ». En marge du **Racewood** nous prévoyons une visite de la Zone Économique Spéciale et l'organisation du premier concours d'ébénisterie d'Afrique centrale.

| COP20 CITES



La 20^e Conférence des Parties (CoP20) de la CITES se tiendra à **Samarcande, Ouzbékistan, du 24 novembre au 5 décembre 2025**. Cet événement majeur rassemblera les 184 Parties à la Convention pour examiner de nouvelles propositions d'inscription ou de modification des espèces protégées, évaluer les mécanismes de mise en œuvre, et débattre des recommandations techniques et politiques.

Pour l'ATIBT, la CoP20 représente un **enjeu stratégique** :

- **Faire entendre la voix des pays producteurs** en défendant une régulation du commerce des bois tropicaux fondée sur des données scientifiques solides et les réalités de terrain ;
- **Valoriser les efforts engagés en matière de durabilité, de certification et de gestion forestière responsable** ;

- **Renforcer les capacités des États d'Afrique centrale** dans la préparation et la présentation de positions concertées face aux Parties importatrices ;
- **Préserver l'accès au marché international** des essences tropicales tout en assurant leur conservation à long terme.

L'ATIBT jouera un rôle central dans la **préparation technique, le plaidoyer politique et la coordination régionale** en amont et pendant cette Conférence

| COP 30

La participation de l'ATIBT à la prochaine COP 30 pour le climat, fait partie de l'agenda de l'association.

La COP 30 climat se tiendra du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil, porte de l'Amazonie.

Une mobilisation importante de la société civile et des organisations environnemen-

tales est attendue particulièrement sur les thématiques forêt.

Le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, a déjà exprimé son engagement en faveur de la protection de l'environnement, notamment en visant à réduire à zéro la déforestation dans son pays d'ici 2030.



AG FSC 2025 : CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME FSC ET À LA PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

L'ATIBT poursuivra en 2025 le suivi étroit de la mise en œuvre de la Motion 23 sur les IFL, tout en se mobilisant activement pour porter d'autres motions liées aux forêts intactes, et suivre — voire influencer — les réformes structurelles du système FSC.

L'année 2025 s'annonce stratégique pour l'ATIBT, à la fois sur les thématiques liées à la préservation des paysages forestiers intacts (IFL) et sur l'évolution plus globale du système FSC. Notre participation active au projet pilote en République du Congo permettra de tirer des enseignements concrets sur l'adaptation des indicateurs FSC à l'échelle du paysage. Ces retours de terrain nourriront directement notre contribution aux discussions de l'Assemblée Générale FSC 2025, en phase de priorisation des motions fin 2024.

Au-delà de la Motion 23, l'ATIBT se mobilisera pour appuyer ou proposer d'autres

motions, afin de garantir que les futures orientations FSC soient réalistes, différenciées et mieux alignées sur les contextes tropicaux. Nous suivrons également avec attention l'ensemble des motions relatives aux réformes du système FSC : gouvernance, crédibilité, accès des opérateurs du Sud, fonctionnement des normes nationales.

Notre objectif : veiller à ce que les défis spécifiques rencontrés par les gestionnaires forestiers tropicaux soient entendus et intégrés dans les décisions structurantes du système FSC.

Premières informations sur l'AG FSC 2025 :

- [Annonce ATIBT – Premières infos AG FSC 2025](#)
- [Annonce ATIBT – Priorisation des motions AG FSC 2025](#)

AG PEFC 2025 : UN RENDEZ-VOUS À SUIVRE POUR L'EXPANSION DU PAFC BASSIN DU CONGO



L'année 2025 sera marquée par la tenue de la 32e Assemblée Générale du PEFC, prévue le 7 mai à Ho Chi Minh Ville, au Vietnam, dans le cadre du PEFC Forest Forum. Bien que l'ATIBT n'y soit pas représentée cette année, cet événement demeure un rendez-vous stratégique pour suivre les évolutions des standards internationaux, notamment en lien avec les réglementations européennes telles que le Règlement sur la déforestation (EUDR).

Parallèlement, l'ATIBT continuera de soutenir activement le bureau régional du PAFC Bassin du Congo, établi à Libreville. En 2025, l'activité de coordination portera sur la formation des parties prenantes, le renforcement des partenariats institutionnels et l'adaptation des standards aux nouvelles exigences. Ce travail contribuera à ancrer durablement le PAFC comme référence pour la gestion forestière dans la sous-région.

REMERCIEMENTS

Au delà des bailleurs cités ci-dessus, l'ATIBT remercie aussi les différentes autorités africaines et européennes avec lesquelles des échanges fréquents ont pu avoir lieu tout au long de l'année 2024, dans la mise en œuvre des projets et actions menés au Cameroun, au Congo, ou encore à l'échelle du bassin du Congo, notamment avec le projet ADEFAC.

Nous remercions ainsi le **MINFOF** (Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun), le **MEF** (Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo), la **COMIFAC** (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le **MTE** (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires), le **MEAE** (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), ainsi que bien d'autres qui ont aidé l'ATIBT dans sa tâche.



AFD (Agence Française de Développement)
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



COMIFAC
Commission des Forêts
d'Afrique Centrale
Yaoundé, CAMEROUN
+237 6 91 49 25 61



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH)
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



Commission Européenne
Délégation de l'UE à Brazzaville
Délégation de l'UE à Yaoundé



Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)
11-13 chemin des anémones
1219 Genève CH



EFI (European Forest Institute)
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



MTE
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain,
75007 Paris France
Tél +33 1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ce nouveau rapport annuel a été réalisé par l'équipe ATIBT, les contributions de différents partenaires dont principalement les présidents des commissions de notre association et du conseil scientifique, ainsi que de notre conseil marketing Bertrand Faucon. La mise en page a été faite par JOConseil. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.



PPECF
Programme Promotion de
l'exploitation certifiée des forêts
Tél : +237 6 70 66 85 16
www.ppecf-comifac.com
Yaoundé - Cameroun


atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09